



PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 45 - JUIN 2012**

# SOMMAIRE

## ARS

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Arrêté N °2012156-0036 - ARRETE ARS LR /2012- N °580 Fixant les règles générales de modulation et les critères d'évolution des tarifs de prestations des activités de soins de suite ou de réadaptation et de psychiatrie des établissements mentionnés au d de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale | 1 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

## DDCS 34

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Arrêté N °2012166-0004 - Arrêté n ° 2012 / 0122 du 14 juin 2012 fixant la liste départementale des personnes et services habilitées pour être désignées par les juges des tutelles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, et par les juges des enfants en qualité de délégué aux prestations familiales. | 4  |
| Arrêté N °2012167-0004 - Arrêté n ° 2012/0125 du 15 juin 2012 interdisant la manifestation publique de boxe intitulée "the night of the Gladiators" le samedi 16 juin aux arènes du Crès                                                                                                                                           | 16 |
| Arrêté N °2012173-0001 - Arrêté n ° 2012 / 0132 du 21 juin 2012 portant retrait d'agrément pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Mademoiselle GERBER Frédérique                                                                                                     | 17 |

## DDTM 34

|                                                                                                                                                                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Arrêté N °2012159-0003 - DDTM34-2012-06-02374 Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Mireille Jourget pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au budget du premier ministre BOP 333 action 2 | 19 |
| Arrêté N °2012159-0004 - DDTM34-2012-06-02375 Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Mireille Jourget (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux budgets des ministères               | 22 |
| Arrêté N °2012171-0002 - Seuil de la Malhaute sur l'Orb - Communes de Maraussan et de Thézan Les Beziers - Equipement de l'ouvrage pour assurer la continuité écologique. Autorisation requise au titre de la législation sur l'eau.          | 28 |
| Arrêté N °2012172-0001 - Seuil de Tabarka sur l'Orb - Communes de MARAUSSAN et LIGNAN- SUR- ORB - Equipement de l'ouvrage pour assurer la continuité écologique - Autorisation requise au titre de la législation sur l'eau.                  | 34 |
| Arrêté N °2012172-0002 - Seuil de BAGNOLS SUR L'ORB - Commune de BEZIERS - Equipement de l'ouvrage pour assurer la continuité écologique - Autorisation requise au titre de la législation sur l'eau.                                         | 40 |
| Arrêté N °2012173-0003 - RD145 - Réaménagement de l'allée des platanes entre PRADES- LE- LEZ et SAINT- CLEMENT- DE- RIVIERE - Autorisation requise au titre de la législation sur l'eau.                                                      | 46 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Décision - DDTM34-2012-06-02378 - Décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire .....                                                                                                                                                                                                                              | 52  |
| <b>DIRECCTE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |     |
| Arrêté N °2012164-0004 - Médailles d'Honneur du Travail - Promotion du 14 juillet 2012 .....                                                                                                                                                                                                                                                      | 56  |
| Arrêté N °2012167-0005 - Arrêté d'agrément de services à la personne concernant la SARL GMG SERVICES dénommée JUNIOR SENIOR n ° SAP/537681678 .....                                                                                                                                                                                               | 155 |
| Autre - Récépissé de déclaration modificative d'activités de services à la personne concernant la SARL GMG Services dénommée JUNIOR SENIOR n ° SAP/537681678 .....                                                                                                                                                                                | 158 |
| <b>Direction Interdépartementale des Routes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |     |
| Arrêté N °2012158-0003 - subdélégation JL.MASSON DIR Massif Central à certains de ses collaborateurs .....                                                                                                                                                                                                                                        | 160 |
| <b>DREAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |     |
| Arrêté N °2012172-0005 - Renouvellement de l'autorisation des dragages d'entretien du port de Sète et de l'immersion en mer des sédiments extraits .....                                                                                                                                                                                          | 163 |
| <b>DRFIP</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |     |
| Autre - Convention de délégation d'ordonnancement et de gestion des dépenses et des recettes relevant des programmes 102, 103, 111, 124, 155, 223, 309 et 333, le compte d'affectation spéciale 788 et le fonds social européen 2000/2006 et 2007/2013, entre la DIRECCTE et la DRFIP 34. ....                                                    | 177 |
| Autre - Délégation de Signature Générale. Mise à jour 1er juin 2012 .....                                                                                                                                                                                                                                                                         | 180 |
| <b>Préfecture de l'Hérault</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |     |
| Arrêté N °2012153-0019 - renouvellement agrément mairie de LODEVE 2012 .....                                                                                                                                                                                                                                                                      | 189 |
| Arrêté N °2012153-0020 - renouvellement agrément fourrière DI LORENZO à la GRANDE MOTTE .....                                                                                                                                                                                                                                                     | 191 |
| Arrêté N °2012153-0021 - Renouvellement agrément fourrière M. PIOCH à LATTES .....                                                                                                                                                                                                                                                                | 193 |
| Arrêté N °2012153-0022 - Renouvellement agrément fourrière M. FRANCOTTE (Abyse Automobile) à SETE .....                                                                                                                                                                                                                                           | 195 |
| Arrêté N °2012153-0023 - Renouvellement agrément fourrière M. THOMEN (TOM DEPANNAGE) à SETE .....                                                                                                                                                                                                                                                 | 197 |
| Arrêté N °2012153-0024 - Renouvellement agrément et transfert fourrière EFFIA à MONTPELLIER .....                                                                                                                                                                                                                                                 | 199 |
| Arrêté N °2012153-0025 - Agrément fourrière M. ARROYAS Jean Claude à BESSAN .....                                                                                                                                                                                                                                                                 | 201 |
| Arrêté N °2012166-0005 - Arrêté n °2012/01/1370 modification de l'arrêté préfectoral n ° 2010/01/2240 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre- mer .....          | 203 |
| Arrêté N °2012166-0006 - Arrêté n ° 2012/01/1369 portant modification de l'arrêté préfectoral n ° 2010 /01/2239 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre- mer ..... | 206 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Arrêté N °2012166-0008 - ARRETE DE FIN DE TRANSFERT DES<br>COMPETENCES DU SYNDICAT<br>INTERCOMMUNAL DE TELEVISION DE MONT CABANES                                                                                                                                                                                                                              | 208 |
| Arrêté N °2012170-0002 - mise en conformité des statuts de l'union des<br>associations syndicales autorisées pour l'aménagement et l'équipement des<br>exploitations agricoles du département de l'hérault                                                                                                                                                     | 210 |
| Arrêté N °2012171-0001 - arrêté portant suppression de la ZAC du Larzat à<br>VILLENEUVE LES MAGUELONE                                                                                                                                                                                                                                                          | 212 |
| Arrêté N °2012172-0003 - ARRÊTÉ N ° 2012 - I -1382 SUPPLÉANCE DU<br>SECRETAIRE<br>GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT DANS LE<br>DEPARTEMENT DE<br>L'HERAULT (article 45 du décret n ° 2004-374 du 29 avril 2004)                                                                                                                                     | 214 |
| Arrêté N °2012172-0004 - Arrêté n ° 2012/01/1383 portant modification de l'arrêté<br>préfectoral n ° 2010/01/1751 relatif à la désignation des représentants de<br>l'administration et du personnel au sein de la commission administrative<br>paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de<br>l'intérieur et de l'outre- mer | 216 |
| Arrêté N °2012173-0004 - Délégation à M. Alain GARDERE, préfet délégué pour<br>la<br>défense et la sécurité auprès du préfet de la région PACA, préfet de zone de<br>défense et de sécurité SUD, préfet des Bouches du Rhône                                                                                                                                   | 220 |

## Rectorat

|                                                                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Arrêté N °2012161-0001 - Arrêté portant création d'un service interdépartemental<br>de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire | 223 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## Services Pénitentiaires

|                                                                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Décision - Délégation de signature à la direction interrégionale des services<br>pénitentiaires de Toulouse. | 226 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|





**ARRETE ARS LR /2012-N°580**

**Fixant les règles générales de modulation et les critères d'évolution des tarifs de prestations des activités de soins de suite ou de réadaptation et de psychiatrie des établissements mentionnés au d de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DU LANGUEDOC ROUSSILLON**

**Vu** le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-1 à L.162-22-6, R.162-31, R.162-41-3,

**Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**Vu** la loi n°2011-1906 du 21 décembre 2011 de financement de la sécurité sociale pour 2012,

**Vu** l'arrêté du 31 janvier 2005 modifié relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation, des médicaments et des produits et prestations pour les activités de soins de suite ou de réadaptation et les activités de psychiatrie exercées par les établissements mentionnés aux d et e de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale et pris pour l'application de l'article L.162-22-1 du même code,

**Vu** l'arrêté du 28 mars 2012 fixant les éléments tarifaires mentionnés aux 1° à 3° du I de l'article L.162-22-3 du code de la sécurité sociale des établissements de santé mentionnés au d de l'article L.162-22-6 du code de la sécurité sociale pour l'année 2012,

**Considérant** l'avis formulé par la Fédération Régionale de l'Hospitalisation Privée en date du 18 mai 2012,

**Considérant** l'avis formulé par la Fédération Régionale des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à But Non Lucratif en date du 21 mai 2012,

**Considérant** que conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 mars 2012, pour les tarifs des prestations de soins de suite ou de réadaptation et de psychiatrie mentionnés à l'article L.162-22-1 du code de la sécurité sociale :

- les taux d'évolution moyens des tarifs des prestations sont fixés en Languedoc-Roussillon pour les soins de suite ou de réadaptation à 0,22% et pour la psychiatrie à 0,29%,
- le taux d'évolution des tarifs des prestations de soins de suite ou de réadaptation alloués à chaque établissement ne peut être inférieur à -5% ni supérieur à 150%,
- le taux d'évolution des tarifs des prestations de psychiatrie alloués à chaque établissement ne peut être inférieur à 0% ni supérieur à 150%,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La règle générale commune de modulation des tarifs des prestations des activités de soins de suite ou de réadaptation et de psychiatrie des établissements mentionnés au d de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale établissements de la région est la suivante :

- Application des taux de revalorisation sur le prix de journée, déduction faite du forfait journalier hospitalier, ces taux étant présentés à 2 chiffres après la virgule tenant compte des arrondis.

### **ARTICLE 2 : Disciplines de soins de suite et de réadaptation**

Règles générales en Hospitalisation avec hébergement et en Hospitalisation sans hébergement :

Application d'un taux d'évolution uniforme de 0,22 % aux tarifs des prestations (PJ, PHJ, SHO, ENT, SSM, PMS, FS, SNS) de l'ensemble des disciplines médico-tarifaires, quel que soit leur mode de traitement.

### **ARTICLE 3 : Disciplines de psychiatrie**

Règles générales :

Application d'un taux d'évolution uniforme de 0,29 % aux tarifs des prestations (FSY, ENT, SHO, TSG, PMS) de l'ensemble des disciplines médico-tarifaires, quel que soit leur mode de traitement.

Hospitalisation avec hébergement :

Pour toutes les disciplines médico-tarifaires des établissements (DMT 03-230, 03-236, 38-230, 03-803, 39-230) : majoration en valeur absolue de la recette globale journalière (RGJ = PJ+PHJ) de 0,35 €.

L'ensemble de ces mesures conduit à une augmentation de la recette globale journalière (RGJ) variant de 0,12% pour l'établissement dont le prix de journée est le plus élevé, à 0,32% pour les établissements situés dans la frange basse de la hiérarchie tarifaire. La recette globale journalière de ces derniers est portée de 123,94 € (valeur au 29 février 2012) à 124,29 €.

Hospitalisation sans hébergement :

Pour toutes les disciplines d'hospitalisation à temps partiel en psychiatrie (DMT 04-230, 04-236) : application d'un taux de 0,29% sur tous les forfaits d'accueil et de soins (PY0 à PY7).

**ARTICLE 4 :** Le recours éventuel contre le présent arrêté est à former devant le Tribunal interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux dans un délai franc d'un mois conformément à l'article R351-15 du code de l'Action Sociale et de la Famille, à compter de la date de réception de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'Agence a son siège et au recueil des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Fait à Montpellier le 4 juin 2012,

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
REGIONALE DE SANTE DU LANGUEDOC  
ROUSSILLON

Docteur Martine Aoustin

PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
de l'Hérault**

Pôle Inclusion Sociale et Egalité des Chances  
Service Protection des Populations Vulnérables

**Arrêté N° : 2012 / 0122**

**Objet :** Liste départementale des personnes et services habilités pour être désignés par les juges des tutelles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, et par les juges des enfants en qualité de délégué aux prestations familiales.

(Habilitations délivrées en application de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs).

le Secrétaire général  
chargé de l'administration de l'Etat  
dans le département de l'Hérault,

- VU** la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU** les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2011 – 0211 du 13 septembre 2011 relatif à la précédente liste départementale des personnes et services habilités pour être désignés par les juges des tutelles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, et par les juges des enfants en qualité de délégué aux prestations familiales.
- VU** l'arrêté n° 2012 – I – 1245 du 4 juin 2012 donnant délégation de signature du Secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault (intérim du préfet de département) à Madame Isabelle PANTEBRE, Directrice départementale de la Cohésion sociale ;
- VU** le schéma des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales du Languedoc Roussillon annexé à l'arrêté n° 100191 du 26 avril 2010 ;

**ARRETE**

**Article 1er :**

La liste des personnes et services habilités pour être désignées, au titre de l'article L.471-2 du code de l'action sociales et des familles, en qualité de **mandataire judiciaire à la protection des majeurs** par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle**, de la **curatelle** ou du **mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice** est ainsi établie pour le département de l'Hérault :

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER**

**TRIBUNAUX D'INSTANCE DE : MONTPELLIER ET SETE**

1) En qualité de services :

| <b>Services MJPM autorisés</b>                                                                 | <b>Adresses</b>                                                                    |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Association pour Personnes en Situation de Handicap - APSH 34 (ex APAJH)<br>Service de Tutelle | Espace Louis Viala<br>284, avenue du Professeur J.L. Viala<br>Parc Euromédecine II | 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 |
| Association Tutélaire de Gestion (ATG)                                                         | Immeuble le Newton<br>386, quai Louis le Vau                                       | 34000 MONTPELLIER         |
| GERANTO SUD                                                                                    | Résidence ELECTRA<br>834, avenue du Mas d'Argeliers                                | 34070 MONTPELLIER         |
|                                                                                                | 103, quai d'Orient                                                                 | 34200 SETE                |
| Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 34)                                     | 160, rue des Frères Lumière                                                        | 34000 MONTPELLIER         |

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

**TRIBUNAL D'INSTANCE : MONTPELLIER**

| <b>MJPM agréés</b> |                                                                | <b>Lieu d'exercice</b> |
|--------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------|
| Madame             | AMET (née HUC) Pauline                                         | 34070 MONTPELLIER      |
| Madame             | BANA (née CARLOTTI) Murielle<br><b>Régularisation en cours</b> | 34070 MONTPELLIER      |
| Madame             | BARDIN (née LEMERCIER) Marielle                                | 34070 MONTPELLIER      |
| Madame             | BENINI-PICHOT Yonné                                            | 34470 PEROLS           |

|              |                                      |                                      |
|--------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Mademoiselle | BERTRAND Marjorie                    | 34080 MONTPELLIER                    |
| Monsieur     | BIREAU Gérard                        | 34570 SAUSSAN                        |
| Mademoiselle | BLOCH Delphine                       | 34070 MONTPELLIER                    |
| Monsieur     | CARNIEL Richard                      | 34430 SAINT JEAN DE VEDAS            |
| Madame       | CAUVY Stéphanie                      | 34090 MONTPELLIER                    |
| Madame       | CHALENCON Chantal                    | 34070 MONTPELLIER                    |
| Madame       | CHATELUS (née DE CARRERE) Marie-Alix | 34070 MONTPELLIER                    |
| Madame       | CHINEAUX (née JOUSEAU) Aude          | 34830 JACOU                          |
| Madame       | COSTAGLIOLA Nicole                   | 34920 LE CRES                        |
| Madame       | DANA (née MOUMEN) Nacéra             | 34000 MONTPELLIER                    |
| Madame       | DELPECH (née ROHMER) Corinne         | 34070 MONTPELLIER                    |
| Madame       | ELBE Sylvie                          | 34120 PEZENAS                        |
| Mademoiselle | EMOTO Mika                           | 30440 SUMENE                         |
| Mademoiselle | GARDES Aurélie                       | 34830 JACOU                          |
| Monsieur     | GARDES Gérard                        | 34830 JACOU                          |
| Madame       | GIMENO Suzanne                       | 34980 GRABELS                        |
| Monsieur     | GIRAUD Pierre-André                  | 34770 GIGEAN                         |
| Madame       | GOUNEL (née BARRAL) Dominique        | 34230 VENDEMIAN                      |
| Monsieur     | GREUSARD Michel                      | 34070 MONTPELLIER                    |
| Mademoiselle | GUILLER Sylviane                     | 34000 MONTPELLIER                    |
| Monsieur     | ILHE Jean-Pierre                     | 34830 CLAPIERS                       |
| Madame       | LEAUTE (née JAUFFRET) Nathalie       | 34160 CASTRIES                       |
| Madame       | LEFEBVRE Claudine                    | 34070 MONTPELLIER                    |
| Madame       | LE GALL Nicole                       | 34270 SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES |
| Monsieur     | LEGER Raymond                        | 34700 LODEVE                         |
| Mademoiselle | LLOBERA Géraldine                    | 34160 CASTRIES                       |
| Mademoiselle | MARRET Delphine                      | 34000 MONTPELLIER                    |
| Mademoiselle | MONTERRAT Mélissa                    | 34070 MONTPELLIER                    |
| Madame       | MOREL (née BONIFAY) Danielle         | 34130 MAUGUIO                        |
| Monsieur     | PEREZ Jacques                        | 34830 JACOU                          |
| Madame       | PLANTIER (née DE CAZENOVE) Christine | 34000 MONTPELLIER                    |

|              |                                     |                                |
|--------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Monsieur     | PONS Jean-Marc                      | 34300 LE CAP D'AGDE            |
| Monsieur     | QUENET Jean-Pierre                  | 34970 LATTES                   |
| Madame       | RAMEY (née CHARLOT) Marie-Christine | 34110 FRONTIGNAN               |
| Madame       | ROUPIE (née VERDIER) Géraldine      | 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE |
| Madame       | ROUSSET Chantal                     | 34570 PIGNAN                   |
| Madame       | SAGUY (née FRAISSE) Brigitte        | 34990 JUVIGNAC                 |
| Monsieur     | SANCHEZ Thierry                     | 34090 MONTPELLIER              |
| Monsieur     | TEULON Georges                      | 30570 VALLERAUGUE              |
| Mademoiselle | VIDAL Véronique                     | 34000 MONTPELLIER              |
| Monsieur     | ZUCCONI Frédéric                    | 34830 JACOU                    |

#### TRIBUNAL D'INSTANCE : SETE

| MJPM agréés  |                                      | Lieu d'exercice                |
|--------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Madame       | BENINI-PICHOT Yonné                  | 34470 PEROLS                   |
| Madame       | CAUVY Stéphanie                      | 34090 MONTPELLIER              |
| Monsieur     | CHALENCON Bernard                    | 34500 BEZIERS                  |
| Madame       | CHATELUS (née DE CARRERE) Marie-Alix | 34070 MONTPELLIER              |
| Madame       | DANA (née MOUMEN) Nacéra             | 34000 MONTPELLIER              |
| Madame       | ELBE Sylvie                          | 34120 PEZENAS                  |
| Madame       | GIL Michèle                          | 34120 TOURBES                  |
| Madame       | GOUNEL (née BARRAL) Dominique        | 34230 VENDEMIAN                |
| Monsieur     | LEGER Raymond                        | 34700 LODEVE                   |
| Mademoiselle | GILLER Sylviane                      | 34000 MONTPELLIER              |
| Mademoiselle | MARRET Delphine                      | 34000 MONTPELLIER              |
| Madame       | PLANTIER (née DE CAZENOVE) Christine | 34000 MONTPELLIER              |
| Monsieur     | PONS Jean-Marc                       | 34300 LE CAP D'AGDE            |
| Monsieur     | QUENET Jean-Pierre                   | 34970 LATTES                   |
| Madame       | RAMEY (née CHARLOT) Marie-Christine  | 34110 FRONTIGNAN               |
| Madame       | ROUPIE (née VERDIER) Géraldine       | 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE |
| Mademoiselle | VIDAL Véronique                      | 34000 MONTPELLIER              |



**TRIBUNAL D'INSTANCE : MONTPELLIER**

**Services Préposés d'Etablissement**

**Service Majeurs Protégés du CHRU de Montpellier**

Hôpital la Colombière - 39, avenue Charles Flahaut - Pavillon 41 - Rez de jardin - 34295 MONTPELLIER cedex 5

**Préposée : Madame CAILHOL (née LEPOT) Dominique**

Le service est désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés, y compris à titre ambulatoire, dans les établissements suivants :

**Hôpital Arnaud de Villeneuve**

371, avenue du Doyen Gaston Giraud  
34295 MONTPELLIER cedex 5

**Centre Antonin Balmes**

39, avenue Charles Flahaut  
34295 MONTPELLIER cedex 5

**Hôpital Lapeyronie**

191, avenue du Doyen Gaston Giraud  
34295 MONTPELLIER cedex 5

**Hôpital Gui de Chauliac**

2, avenue Bertin Sans  
34295 MONTPELLIER cedex 5

**Hôpital La Colombière**

39, avenue Charles Flahaut  
34295 MONTPELLIER cedex 5

**Hôpital Saint Eloi**

2, avenue Bertin Sans  
34295 MONTPELLIER cedex 5

**CSPA de Bellevue**

1, place Jean Baume  
34295 MONTPELLIER cedex 5

**Service des Tutelles du Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault**

Cours Chicane - BP 97 - 34800 CLERMONT L'HERAULT

**Préposée : Madame DELMAS (née VERGONNIER) Martine**

Le service est désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés, y compris à titre ambulatoire, dans l'établissement suivant :

**Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault**

Cours Chicane - BP 97  
34800 CLERMONT L'HERAULT

**Service des Tutelles du Centre Hospitalier de Lodève**

13, boulevard Pasteur - BP 70 - 34700 CLERMONT L'HERAULT

**Préposée : Madame DELMAS (née VERGONNIER) Martine**

Le service est désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés, y compris à titre ambulatoire, dans l'établissement suivant :

**Centre Hospitalier de Lodève**

13, boulevard Pasteur - BP 70  
34700 CLERMONT L'HERAULT

**SERVICE EN ATTENTE DE REGULARISATION :**

**Service Majeurs Protégés du Centre Hospitalier de Lunel**  
141, place de la République - CS 10014 - 34403 LUNEL

**Préposée : Madame BEAULIER (née PLANTIER) Yvelise**

Le service devrait être désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés, y compris à titre ambulatoire, dans l'établissement suivant :

**Centre Hospitalier de Lunel**  
141, place de la République - CS 10014  
34403 LUNEL Cedex

**TRIBUNAL D'INSTANCE : SETE**

**Service Préposé d'Etablissement**

**Service Majeurs Protégés des Hôpitaux du Bassin de Thau**  
Hameau Résidentiel Médicalisé « Les Pergolines » - chemin des poules d'eau – BP 475 - 34207 SETE cedex

**Préposée : Madame TRUCHOT Pascale**

Le service est désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés dans les établissements suivants :

**Hôpital Saint-Clair**  
Boulevard Camille Blanc – BP 475  
34270 SETE cedex

**Hôpital Saint Loup**  
(Court séjour et Unité de soins de longue durée)  
boulevard des Hellènes  
34300 AGDE

**Hameau Résidentiel Médicalisé « Les Pergolines »**  
(Unité de soins longue durée et EHPAD)  
Chemin des poules d'eau – BP 475  
34207 SETE cedex

**EHPAD L'Estagnol**  
15, chemin de l'Estagnol  
34450 VIAS

**EHPAD Claude Goudet**  
15, avenue Victor Hugo 34340 MARSEILLAN

**EHPAD « Les Oliviers »**  
7, rue du Docteur Barral  
34300 AGDE

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BEZIERS**

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE : BEZIERS**

1) En qualité de services :

| <b>Services MJPM autorisés</b>                                                                 | <b>Adresses</b>                                                                                                                                                                      |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Association pour Personnes en Situation de Handicap - APSH 34 (ex APAJH)<br>Service de Tutelle | 16, boulevard Georges Kennedy<br><br>Siège social à Montpellier :<br>Espace Louis Viala<br>284, avenue du Professeur J.L. Viala<br>Parc Euromédecine II<br>34193 MONTPELLIER CEDEX 5 | 34500 BEZIERS     |
| Comité de Sauvegarde de l'Enfance du Biterrois (CSEB)                                          | ZA Le Capiscol – 24, avenue de la Devèze                                                                                                                                             | 34500 BEZIERS     |
| GERANTO SUD                                                                                    | 191, rue Monte Cassino<br><br>Siège social à Montpellier :<br>Résidence ELECTRA<br>834, avenue du Mas d'Argeliers<br>34070 MONTPELLIER                                               | 34500 BEZIERS     |
| Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 34)                                     | 160, rue des Frères Lumière                                                                                                                                                          | 34000 MONTPELLIER |

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

| <b>MJPM agréés</b> |                                  | <b>Lieu d'exercice</b>        |
|--------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Monsieur           | BOURBON Jean-Louis               | 34500 BEZIERS                 |
| Madame             | BONDENET (LIFANTE) Anne-Marie    | 34500 BEZIERS                 |
| Monsieur           | CHALENCON Bernard                | 34500 BEZIERS                 |
| Madame             | CHEVRIER (née BETTEWY) Catherine | 34600 LE PRADAL               |
| Madame             | ELBE Sylvie                      | 34120 PEZENAS                 |
| Madame             | GAZEL (née MANZONI) Brigitte     | 34220 SAINT PONS DE THOMIERES |
| Madame             | GIL Michèle                      | 34120 TOURBES                 |
| Madame             | GOUNEL (née BARRAL) Dominique    | 34230 VENDEMIAN               |
| Mademoiselle       | GUILLER Sylviane                 | 34000 MONTPELLIER             |
| Monsieur           | LEGER Raymond                    | 34700 LODEVE                  |
| Monsieur           | LORGEOU Nicolas                  | 11110 COURSAN                 |
| Monsieur           | PONS Jean-Marc                   | 34300 LE CAP D'AGDE           |

|          |                    |              |
|----------|--------------------|--------------|
| Monsieur | QUENET Jean-Pierre | 34970 LATTES |
| Monsieur | TEYSSSEDRE Serge   | 34300 AGDE   |

3) En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                      |                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                       |                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Services Préposés d'Etablissement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                      |                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                       |                                                                         |
| <p align="center"><b>Service Majeurs Protégés des Hôpitaux du Bassin de Thau</b></p> <p>Hameau Résidentiel Médicalisé « Les Pergolines » - chemin des poules d'eau – BP 475 - 34207 SETE cedex</p> <p align="center"><b>Préposée : Madame TRUCHOT Pascale</b></p> <p>Le service est désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés dans les établissements suivants :</p> <table border="0"> <tr> <td> <b>Hôpital Saint-Clair</b><br/> Boulevard Camille Blanc – BP 475<br/> 34270 SETE cedex </td><td> <b>Hôpital Saint Loup</b><br/> (Court séjour et Unité de soins de longue durée)<br/> boulevard des Hellènes - 34300 AGDE </td></tr> <tr> <td> <b>Hameau Résidentiel Médicalisé « Les Pergolines »</b><br/> (Unité de soins longue durée et EHPAD)<br/> Chemin des poules d'eau – BP 475<br/> 34207 SETE cedex </td><td> <b>EHPAD L'Estagnol</b><br/> 15, chemin de l'Estagnol<br/> 34450 VIAS </td></tr> <tr> <td> <b>EHPAD Claude Goudet</b><br/> 15, avenue Victor Hugo 34340 MARSEILLAN </td><td> <b>EHPAD « Les Oliviers »</b><br/> 7, rue du Docteur Barral<br/> 34300 AGDE </td></tr> </table> |                                                                                                                      | <b>Hôpital Saint-Clair</b><br>Boulevard Camille Blanc – BP 475<br>34270 SETE cedex         | <b>Hôpital Saint Loup</b><br>(Court séjour et Unité de soins de longue durée)<br>boulevard des Hellènes - 34300 AGDE | <b>Hameau Résidentiel Médicalisé « Les Pergolines »</b><br>(Unité de soins longue durée et EHPAD)<br>Chemin des poules d'eau – BP 475<br>34207 SETE cedex | <b>EHPAD L'Estagnol</b><br>15, chemin de l'Estagnol<br>34450 VIAS | <b>EHPAD Claude Goudet</b><br>15, avenue Victor Hugo 34340 MARSEILLAN | <b>EHPAD « Les Oliviers »</b><br>7, rue du Docteur Barral<br>34300 AGDE |
| <b>Hôpital Saint-Clair</b><br>Boulevard Camille Blanc – BP 475<br>34270 SETE cedex                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>Hôpital Saint Loup</b><br>(Court séjour et Unité de soins de longue durée)<br>boulevard des Hellènes - 34300 AGDE |                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                       |                                                                         |
| <b>Hameau Résidentiel Médicalisé « Les Pergolines »</b><br>(Unité de soins longue durée et EHPAD)<br>Chemin des poules d'eau – BP 475<br>34207 SETE cedex                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>EHPAD L'Estagnol</b><br>15, chemin de l'Estagnol<br>34450 VIAS                                                    |                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                       |                                                                         |
| <b>EHPAD Claude Goudet</b><br>15, avenue Victor Hugo 34340 MARSEILLAN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>EHPAD « Les Oliviers »</b><br>7, rue du Docteur Barral<br>34300 AGDE                                              |                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                       |                                                                         |
| <p align="center"><b>Service Majeurs Protégés du Centre Hospitalier de Béziers</b></p> <p>Espace Perréal – 2, boulevard Perréal – BP 740 - 34525 BEZIERS cedex</p> <p align="center"><b>Préposée : Mademoiselle GALZY Isabelle</b></p> <p>Le service est désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés, y compris à titre ambulatoire, dans les établissements suivants :</p> <table border="0"> <tr> <td> <b>Centre Hospitalier de Béziers</b><br/> 2 rue Valentin Haüy - BP 740 - 34525 BEZIERS cedex </td><td> <b>Centre de Psychothérapie Camille Claudel</b><br/> Rue Rivetti – BP 740 - 34525 BEZIERS cedex </td></tr> <tr> <td> <b>Espace Perréal</b><br/> 2 boulevard Perréal – BP 740 - 34525 BEZIERS cedex </td><td></td></tr> </table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                      | <b>Centre Hospitalier de Béziers</b><br>2 rue Valentin Haüy - BP 740 - 34525 BEZIERS cedex | <b>Centre de Psychothérapie Camille Claudel</b><br>Rue Rivetti – BP 740 - 34525 BEZIERS cedex                        | <b>Espace Perréal</b><br>2 boulevard Perréal – BP 740 - 34525 BEZIERS cedex                                                                               |                                                                   |                                                                       |                                                                         |
| <b>Centre Hospitalier de Béziers</b><br>2 rue Valentin Haüy - BP 740 - 34525 BEZIERS cedex                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Centre de Psychothérapie Camille Claudel</b><br>Rue Rivetti – BP 740 - 34525 BEZIERS cedex                        |                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                       |                                                                         |
| <b>Espace Perréal</b><br>2 boulevard Perréal – BP 740 - 34525 BEZIERS cedex                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                      |                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                       |                                                                         |
| <p align="center"><b>Service Majeurs Protégés de l'Hôpital de Pézenas</b></p> <p>22, rue Henri Reboul – BP 62 - 34120 PEZENAS</p> <p align="center"><b>Préposée : Mademoiselle DURAND Amélia</b></p> <p>Le service est désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés, y compris à titre ambulatoire, dans l'établissement suivant :</p> <p> <b>Hôpital de Pézenas</b><br/> 22, rue Henri Reboul – BP 62<br/> 34120 PEZENAS </p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                      |                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                       |                                                                         |

**Service Majeurs Protégés du Groupement des Maisons de Retraite du Saint Chinianais**  
 « Les Oliviers » - 3, quai La Trivalle – 34360 SAINT CHINIAN

**Préposée : Madame LOUBET (née LAFFARGA) Annie**

Le service est désigné pour exercer des mesures de protection des majeurs hébergés ou soignés, y compris à titre ambulatoire, dans les établissements suivants :

**Maison de Retraite « Les Oliviers »**  
 3, quai La Trivalle  
 34360 SAINT CHINIAN

**Hôpital Local de Bédarieux**  
 Allée Noémie Berthomieu  
 34600 BEDARIEUX

**Maison de Retraite « Les Pins »**  
 Boulevard de l'Orb  
 34460 CESSENON-SUR-ORB

**Article 2 :**

La liste des personnes et services habilités pour être désignés, au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles, en qualité de **mandataire judiciaire à la protection des majeurs** par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle aux prestations sociales versées aux adultes (TPSA)** ou de la **mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)** est ainsi établie pour le département de l'Hérault :

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER**

**TRIBUNAUX D'INSTANCE DE : MONTPELLIER ET SETE**

1) En qualité de services :

| <b>Services MJPM autorisés</b>                                                                 | <b>Adresses</b>                                                                    |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Association pour Personnes en Situation de Handicap - APSH 34 (ex APAJH)<br>Service de Tutelle | Espace Louis Viala<br>284, avenue du Professeur J.L. Viala<br>Parc Euromédecine II | 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 |
| Association Tutélaire de Gestion (ATG)                                                         | Immeuble le Newton<br>386, quai Louis le Vau                                       | 34000 MONTPELLIER         |
| GERANTO SUD                                                                                    | Résidence ELECTRA<br>834, avenue du Mas d'Argeliers                                | 34070 MONTPELLIER         |
|                                                                                                | 103, quai d'Orient                                                                 | 34200 SETE                |
| Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 34)                                     | 160, rue des Frères Lumière                                                        | 34000 MONTPELLIER         |

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

**NEANT**

3) En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement :

**NEANT**

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BEZIERS**

**TRIBUNAL D'INSTANCE DE : BEZIERS**

1) En qualité de services :

| <b>Services MJPM autorisés</b>                                                                 | <b>Adresses</b>                                                                                                                                                                      |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Association pour Personnes en Situation de Handicap - APSH 34 (ex APAJH)<br>Service de Tutelle | 16, boulevard Georges Kennedy<br><br>Siège social à Montpellier :<br>Espace Louis Viala<br>284, avenue du Professeur J.L. Viala<br>Parc Euromédecine II<br>34193 MONTPELLIER CEDEX 5 | 34500 BEZIERS     |
| Comité de Sauvegarde de l'Enfance du Biterrois (CSEB)                                          | ZA Le Capiscol – 24, avenue de la Devèze                                                                                                                                             | 34500 BEZIERS     |
| GERANTO SUD                                                                                    | 191, rue Monte Cassino<br><br>Siège social à Montpellier :<br>Résidence ELECTRA<br>834, avenue du Mas d'Argeliers<br>34070 MONTPELLIER                                               | 34500 BEZIERS     |
| Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 34)                                     | 160, rue des Frères Lumière                                                                                                                                                          | 34000 MONTPELLIER |

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

**NEANT**

3) En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement :

**NEANT**

**Article 3 :**

La liste des personnes et services habilités pour être désignés, au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles, en qualité de **délégué aux prestations familiales** par les juges des enfants pour exercer des mesures de protection au titre de la **tutelle aux prestations familiales (TPSE)** ou de la **mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)** est ainsi établie pour le département de l'Hérault :

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER**

1) En qualité de services :

| Services DPF autorisés                                                 | Adresses                       |                   |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| Association pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence (APEA) | 59, avenue de Fès - Bâtiment D | 34080 MONTPELLIER |
| Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 34)             | 160, rue des Frères Lumière    | 34000 MONTPELLIER |

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

**NEANT**

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BEZIERS**

1) En qualité de services :

| Services DPF autorisés                                     | Coordonnées                              |                   |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------|
| Comité de Sauvegarde de l'Enfance du Biterrois (CSEB)      | ZA Le Capiscol – 24, avenue de la Devèze | 34500 BEZIERS     |
| Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 34) | 160, rue des Frères Lumière              | 34000 MONTPELLIER |

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

**NEANT**

**Article 4 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2011 – 0211 du 13 septembre 2011 relatif à la précédente liste départementale des personnes et services habilités pour être désignés par les juges des tutelles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, et par les juges des enfants en qualité de délégué aux prestations familiales.

**Article 5 :**

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés (personnes et services portés sur cette liste) ;
- aux procureurs de la République près les tribunaux de grande instance de Montpellier et Béziers ;
- aux juges des tutelles des tribunaux d'instance de Montpellier, Sète, Béziers ;
- aux juges des enfants des tribunaux de grande instance de Montpellier et Béziers.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Préfet de l'Hérault, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé du travail, dans les deux mois suivant la notification.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Montpellier, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

**Article 7 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Hérault.

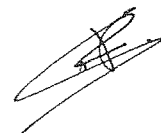
**Article 8 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 14 JUIN 2012

P/Le Secrétaire général,  
et par délégation,

La Directrice Départementale  
De la Cohésion Sociale



Isabelle PANTEBRE



PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction départementale de la  
cohésion sociale

Pôle Jeunesse, Sports et Vie Associative

LE SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE L'ADMINISTRATION

2012 / 0125 DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**Arrêté préfectoral du 15 juin 2012 interdisant la manifestation publique de boxe intitulée :  
« The night of the Gladiators » le samedi 16 juin aux arènes du Crès.**

Vu la recommandation R99-11 du Conseil de l'Europe adoptée par les Ministres européens des sports le 22 avril 1999 relative aux manifestations de combat libre ;

Vu le code du sport, notamment ses articles R331-46 à R331-52

— Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-I-1270 du 4 Juin 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas HONORE, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Considérant l'absence de demande d'autorisation pour l'organisation de la manifestation « The night of Gladiators » ;

Considérant que la manifestation sportive visée n'est pas organisée sous l'égide la fédération française des sports de combats ;

Considérant la demande du ministère des sports adressée par mail au DRJSCS du Languedoc-Roussillon en date du 15 juin 2012 ;

Sur proposition de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La manifestation publique de Kick Boxing, K-1, Boxe Thaï, PANCRAE, prévue le 16 juin 2012 aux arènes du Crès est interdite.

**Article 2** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la Directrice départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault, le colonel de gendarmerie de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 15 juin 2012

Le secrétaire général chargé de l'administration dans  
le département de l'Hérault, et par délégation, le  
Sous-préfet, directeur de cabinet,



Nicolas HONORE

PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
de l'Hérault**

Pôle Inclusion Sociale et Egalité des Chances  
Service Protection des Populations Vulnérables

**Arrêté N° : 20 12 / 0 13 2**

portant retrait d'agrément pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

**Mademoiselle GERBER Frédérique – 5, rue de la Manade – 34070 MONTPELLIER  
SIRET : 400.644.878.00029**

le Secrétaire général  
chargé de l'administration de l'Etat  
dans le département de l'Hérault,

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.472-5 et R.472-7 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2011 / 0086 du 30/05/2011 portant agrément de Mademoiselle GERBER Frédérique pour l'exercice à titre individuel en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans le ressort du tribunal d'instance de Montpellier ;

**VU** le courrier en date du 2 décembre 2011 par lequel l'intéressée confirme auprès du juge des tutelles sa décision de cesser son activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et demande le dessaisissement de ses dossiers ;

**VU** le courrier du 14 juin 2012 reçu le 18 juin 2012, par lequel l'intéressée informe la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de sa cessation d'activité au 31/03/2012 ;

**CONSIDERANT** que Mademoiselle GERBER Frédérique a effectivement cessé ses fonctions de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

**SUR PROPOSITION** de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale ;

**ARRETE**

**Article 1er :**

L'agrément mentionné à l'article L 472-1 du code de l'action sociale et des familles, est retiré à Mademoiselle GERBER Frédérique – 5, rue de la Manade – 34070 MONTPELLIER,

Le retrait d'agrément vaut radiation sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le ressort du tribunal d'instance susmentionné.

**Article 2 :**

Conformément à l'article R.472-5 du code de l'action sociale et des familles, toute nouvelle demande d'agrément devra être précédée d'un délai minimum d'un an à compter de la date du présent arrêté.

**Article 3 :**

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à l'intéressée ;
- au procureurs de la République près le tribunal de grande instance de Montpellier ;
- aux juges des tutelles du tribunal d'instance de Montpellier ;

**Article 4 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier.

**Article 5 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Hérault

Fait à Montpellier, le **21 JUIN 2012**

P/Le Secrétaire général,  
et par délégation,

La Directrice Départementale  
De la Cohésion Sociale



Isabelle PANTEBRE

Montpellier, le 7 juin 2012

**ARRETE PREFECTORAL N° DDTM34 – 2012 – 06 - 02374**  
**Portant délégation de signature à Madame Mireille JOURGET**  
**Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault**

**pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées**  
**au budget du Premier Ministre**  
**BOP 333 Action 2.**

***LE SECRETAIRE GENERAL***  
***CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT***  
***DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT***

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris en application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68.1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et leurs établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

**VU** le code des marchés publics ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

**VU** le décret n° 2005-54 du 27 juin 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

**VU** le décret du 4 janvier 2012 nommant M. Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**VU** le décret du 31 mai 2012 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault en qualité de directeur général de la police nationale ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er janvier 2010 nommant Madame Mireille JOURGET, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

**VU** la charte de gestion du BOP 333 du 1er février 2011 identifiant le SGAR en qualité de RUO pour l'action 2;

**Considérant** qu'en application de l'article 45 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault assure l'administration de l'Etat dans le département à compter du lundi 4 juin 2012, jusqu'à l'installation du successeur de Monsieur Claude BALAND, dans les fonctions de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE I**

Délégation de signature est donnée à Madame Mireille JOURGET, Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du BOP 333 action 2, à l'effet de signer, conformément à la charte de gestion du BOP 333, tous actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses à l'exclusion des :

- opérations de fongibilité et d'utilisation des marges de manœuvre qui relèvent de la compétence du responsable du BOP,
- ordres de réquisition du comptable public,
- décisions de passer outre aux avis défavorables de la Directrice régionale des Finances Publiques en matière d'engagement des dépenses qui relèvent de la compétence du ministre du Budget.

### **ARTICLE II**

Délégation de signature est également donnée à Madame Mireille JOURGET, Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, pour opposer la prescription quadriennale aux titulaires de créances sur l'État ainsi que pour relever de la prescription ces mêmes créanciers sous réserve d'avis conforme du comptable assignataire et dans la limite des seuils fixés.

En cas d'avis non conforme du comptable, le Préfet reste seul compétent.

### **ARTICLE III**

Délégation de signature est donnée à Madame Mireille JOURGET, Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le Code des Marchés Publics en ce qui concerne les affaires relevant de sa compétence en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du BOP 333 action 2.

### **ARTICLE IV**

Un compte rendu de la consommation des crédits, en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, ainsi que de la gestion des opérations visées à l'article III, sera adressé mensuellement pour l'année 2011, semestriellement pour les années suivantes, au Préfet de la région Languedoc-Roussillon en tant que RBOP.

### **ARTICLE V**

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille JOURGET, Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, la présente délégation de signature est accordée par Madame Mireille JOURGET à des fonctionnaires placés sous son autorité par une décision dont il est rendu compte au préfet avant sa mise en application.

La signature du délégataire ou sub-délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « *Pour le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault, le...* ».

### **ARTICLE VI**

Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault, la Directrice régionale des Finances Publiques (contrôle budgétaire), le Directeur départemental des Finances Publiques de l'Hérault (comptable assignataire) et la Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Le Secrétaire Général chargé de  
l'administration de l'Etat dans le  
département de l'Hérault

**Signé**

Alain ROUSSEAU

Montpellier, le 07 juin 2012

**ARRETE PREFECTORAL N° DDTM34 – 2012 – 06 - 02375**  
**Portant délégation de signature à Madame Mireille JOURGET**  
**Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault**  
**Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO)**  
**pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées**  
**aux budgets des ministères :**

- **Intérieur**
- **Premier Ministre**
- **Agriculture, Agroalimentaire**
- **Ecologie, Développement durable, Energie**
- **Egalité des Territoires, Logement**
- **Justice**
- **Sports, Jeunesse, Education populaire, Vie associative**
- **Economie, Finances, Commerce extérieur**

**LE SECRETAIRE GENERAL**  
**CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT**  
**DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**VU** le décret 90-232 modifié du 15 mars 1990 portant application de l'article 69 de la loi de finances pour 1990 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerces "opérations industrielles et commerciales des DDE et DRE" ;

**VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris en application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68.1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et leurs établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

**VU** le code des marchés publics ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

**VU** le décret n° 2005-54 du 27 juin 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

**VU** le décret du 4 janvier 2012 nommant M. Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**VU** le décret du 31 mai 2012 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault en qualité de directeur général de la police nationale ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'Urbanisme et du logement et des transports du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de la Pêche du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er janvier 2010 nommant Madame Mireille JOURGET, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

**Considérant** qu'en application de l'article 45 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault assure l'administration de l'Etat dans le département à compter du lundi 4 juin 2012, jusqu'à l'installation du successeur de Monsieur Claude BALAND, dans les fonctions de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;



# ARRÊTE

## **ARTICLE I**

Délégation de signature est donnée à Madame Mireille JOURGET, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault en qualité de responsable d'Unité Opérationnelle des BOP visés en annexe du présent arrêté, à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses à l'exclusion des :

- opérations de fongibilité et d'utilisation des marges de manœuvre qui relèvent de la compétence du responsable du BOP,
- ordres de réquisition du comptable public,
- décisions de passer outre aux avis défavorables de la Directrice régionale des Finances Publiques en matière d'engagement des dépenses qui relèvent de la compétence du ministre du Budget.

## **ARTICLE II**

Délégation de signature est également donnée à Madame Mireille JOURGET, Directrice Départementale des Territoires de la Mer de l'Hérault, pour opposer la prescription quadriennale aux titulaires de créances sur l'État ainsi que pour relever de la prescription ces mêmes créanciers sous réserve d'avis conforme du comptable assignataire et dans la limite des seuils fixés.

En cas d'avis non conforme du comptable, le Préfet reste seul compétent.

## **ARTICLE III**

Délégation de signature est donnée à Madame Mireille JOURGET, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le Code des Marchés Publics en ce qui concerne les affaires relevant de sa compétence en qualité d'Unité Opérationnelle des BOP visés à l'annexe du présent arrêté.

## **ARTICLE IV**

Un compte-rendu de la consommation des crédits, en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, ainsi que de la gestion des opérations visées à l'article III, sera adressé semestriellement au préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault.

## **ARTICLE V**

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille JOURGET, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, la présente délégation de signature est accordée par Madame Mireille JOURGET à des fonctionnaires placés sous son autorité par une décision dont il est rendu compte au préfet avant sa mise en application.

La signature du délégataire ou sub-délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « *Pour le secrétaire général et par délégation, le...* ».

## **ARTICLE VI**

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté, portant sur la délégation de signature en matière financière, sont abrogées.

## **ARTICLE VII**

Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault, la Directrice régionale des Finances Publiques et la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le secrétaire général chargé de  
l'administration de l'Etat dans le  
département de l'Hérault

**Signé**

Alain ROUSSEAU

**ANNEXE A L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU TITRE DE  
L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES IMPUTEES  
AUX BUDGETS OPERATIONNELS SUIVANTS**

| <b>MINISTERES CONCERNES</b>                                              | <b>N°s BOP</b>                       | <b>INTITULE DES BOP</b>                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ministère de l'Intérieur                                                 | 0017                                 | Compétitivité régionale et emploi<br>(crédits européens 2007-2013b)                                                                   |
|                                                                          | 207                                  | Sécurité et Circulation Routières                                                                                                     |
| Premier Ministre                                                         | 112                                  | Impulsion et coordination de la<br>politique d'aménagement du<br>territoire (FNADT)                                                   |
|                                                                          | 333                                  | Moyens mutualisés des<br>administrations déconcentrées :<br>action 1 (Moyens de fonctionnement<br>courants des DDI)                   |
| Ministère de l'Agriculture et de<br>l'agroalimentaire                    | 113-07                               | Urbanisme, Paysage, Eau et<br>Biodiversité                                                                                            |
|                                                                          | 149                                  | Forêt                                                                                                                                 |
|                                                                          | 154                                  | Economie et Développement<br>durable de l'Agriculture, de la Pêche<br>et des Territoires                                              |
|                                                                          | 181-07                               | Protection de l'environnement et<br>Prévention des risques                                                                            |
|                                                                          | 215-01<br>215-02<br>215-03<br>215-06 | Conduite et Pilotage des Politiques<br>de l'agriculture                                                                               |
| Ministère de l' Ecologie, du<br>Développement durable et de<br>l'Energie | 113                                  | Urbanisme, Paysage, Eau et<br>Biodiversité                                                                                            |
|                                                                          | 217                                  | Conduite et Pilotage des Politiques<br>de l'Energie , de l'Ecologie, du<br>Développement durable et de<br>l'Aménagement du territoire |

|                                                                                               |     |                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------|
| Et<br><br>Ministère de l'Egalité des<br>territoires et du Logement                            | 135 | Développement et Amélioration de<br>l'Offre de Logement |
|                                                                                               | 181 | Prévention des risques                                  |
|                                                                                               | 203 | Infrastructures et Services de<br>Transports            |
|                                                                                               | 205 | Sécurité et Affaires Maritimes                          |
|                                                                                               | 751 | Radars                                                  |
| Ministère de la Justice                                                                       | 166 | Justice judiciaire                                      |
| Ministère des Sports, de la<br>Jeunesse, de l'Éducation<br>populaire et de la Vie associative | 219 | Sport                                                   |
| Ministère de l'Economie, des<br>Finances et du Commerce<br>extérieur                          | 309 | Entretien des Bâtiments de l'Éta                        |
|                                                                                               | 723 | Contributions aux dépenses<br>immobilière               |



PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale des Territoires et la Mer**

Service : Eau-Risques

520 Allée Henri II de Montmorency

CS 60556

34064 MONTPELLIER cedex 02

Tel. : 04.34.46.60.00

Fax. : 04.34.46.62.34

**ARRETE PREFECTORAL N° DDTM34-2012-06-02367**

**Conseil Général de l'Hérault**

**Seuil de la Malhaute sur l'Orb – communes de Maraussan et Thézan-les-Béziers**

**Equipement de l'ouvrage pour assurer la continuité écologique**

**Autorisation requise au titre de la législation sur l'eau**

**Le Secrétaire général en charge  
de l'administration de l'Etat dans le département**

**VU** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.211-7 et L. 214-1 à 6 ;

**VU** l'article R. 214.1 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration prévues par la législation sur l'eau ;

**VU** l'article R214-18 du code de l'Environnement relatif à la modification d'ouvrage existant ;

**VU** l'article R214-23 du code de l'Environnement relatif aux autorisations temporaires de travaux qui n'ont « pas d'effet important et durable sur les eaux et le milieu aquatique » ;

**VU** Le règlement européen 1100/2007 du Conseil de l'Europe du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution des stocks d'anguilles ;

**VU** la désignation du seuil de la Malhaute comme « ouvrage Grenelle lot 2 » dont les études préalables de restauration de la continuité écologique doivent être achevées avant fin 2012 ;

**VU** le dossier déposé en avril 2012 ;

**VU** l'avis positif du SAGE Orb-Libron sur ce dossier ;

**VU** l'avis du pétitionnaire sur le projet d'arrêté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012/I/1244 du 4 juin 2012 donnant délégation de signature du Secrétaire général en charge de l'administration de l'Etat dans le département à Madame Mireille JOURGET, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

**VU** l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et Des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 30 mai 2012 ;

**CONSIDERANT** que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et de la qualité du milieu ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 : AUTORISATION**

Sont autorisés en application des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement les travaux nécessaires à l'équipement du seuil de la Malhaute par des dispositifs nécessaires à la libre continuité écologique.

**Les travaux sont réalisés dans le respect des prescriptions du présent arrêté, et, en ce qu'ils ne sont pas contraires, des éléments, plans et engagements figurant dans le dossier susvisé.**

### **ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ACTUEL**

Les caractéristiques principales de ce seuil sont les suivantes :

- implantation : transversale au fleuve Orb, perpendiculaire aux deux berges,
- longueur en crête : 116 m,
- cote de couronnement : 13,00 NGF environ,
- dénivelée maximale à franchir : 1,60 m en étiage.

Son profil en travers comprend :

- un rideau de palplanches amont calé à 13,00m NGF, conforté en aval par un massif d'enrochements libres de 13m de largeur,
- une brèche centrale de 12 m de largeur, décaissée dans l'axe du lit sur une hauteur de 0,25m environ dans le rideau de palplanches amont, et permettant de concentrer les écoulements en période d'étiage.

### **ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS ASSURANT LA CONTINUITE ECOLOGIQUE :**

#### **Dévalaison :**

La dévalaison de l'anguille et de l'aloise se réalise par surverse du barrage sans aménagement particulier de l'ouvrage.

#### **Montaison :**

Anguille : compte tenu du profil en pente douce de ce seuil, cet ouvrage ne constitue pas un obstacle à la remontée de cette espèce.

Aloise : hors période de crue, cet ouvrage est infranchissable par cette espèce.

#### **3 – 1°) Dispositif de montaison :**

Le dispositif de montaison de type « passe rustique à macro-rugosité » est commun pour l'anguille et l'aloise.

L'ouvrage de 30 m de longueur pour 11 m de largeur, présente un dévers longitudinal et transversal de 5%.

La passe est implantée à l'extrémité rive gauche du seuil pour des raisons d'accessibilité facilitant à la fois la réalisation de l'ouvrage et son entretien ultérieur, depuis la berge où une risberme est prévue.

Elle est constituée de deux poutres béton qui encadrent un tapis de blocs d'enrochements maçonnés de diamètre 25 à 40 cm posé sur un lit de béton, dans lequel sont enchâssés des blocs de type "menhir" de 50 cm de diamètre moyen et de 45 cm de hauteur utile.

Pour une hauteur utile de 45 cm, la hauteur totale de ces blocs-menhirs est voisine de 1 m.

Pour sa mise en place, le substratum rocheux au droit de l'emprise de la passe est décaissé sur une hauteur variable selon une pente longitudinale et transversale de 5%.

Sur cette rampe sont déposés :

- des blocs du type "menhir" de 0,50 m de diamètre moyen et de 1 m environ de hauteur, implantés en quinconce suivant une trame régulière de 1,40 x 1,40 m ; ces blocs sont calés sur le substratum rocheux par des galettes de béton ;

- des blocs d'enrochements secondaires de 0,25 à 0,40 m de diamètre moyen sont mis en place sur une couche de béton de transition et de réglage de 0,20 m d'épaisseur ; ces blocs sont mis en place entre les menhirs sur toute l'emprise de la passe et maçonnés uniquement en partie basse afin de garantir une rugosité importante.

La dénivelée à franchir est voisine de 1,60 m.

Les caractéristiques de cette passe rustique sont les suivantes :

- longueur : 30 m,
- largeur : 11 m,
- pente longitudinale : 5%,
- pente transversale : 5%,
- blocs d'enrochements :
  - tapis de blocs maçonnés : diamètre 25 à 40 cm
  - diamètre des menhirs : 50 cm
  - hauteur utile des menhirs : 40 cm
  - trame des menhirs : 1,40 x 1,40 m (concentration de 13%)

Latéralement, la passe est limitée du côté du seuil (rive droite) par un muret longitudinal réalisé en béton armé d'environ 1 m de hauteur (par rapport au radier de la passe à poisson) calé entre les cotes 12,50 m NGF et 13,60m NGF, coulé le long du rideau longitudinal de palplanches.

En rive gauche, une risberme de 4 m de large est aménagée entre la passe et la berge, calée à la cote 14,00m NGF, de façon à faciliter l'accès à l'ouvrage. Le talus de la risberme et la berge sont protégés par des enrochements maçonnés de blocage de blocométrie 40 à 80 cm.

Entonnement amont :

L'emprise amont de la passe est décaissée horizontalement à 11,60 mNGF, soit 0,50 m sous la cote du TN existant.

Cette emprise est terrassée en totalité dans le substratum rocheux, par des enrochements libres 25 à 50 cm.

L'extrémité amont de la passe dépasse largement en amont du rideau de palplanches du seuil actuel. Elle est constituée par une poutre en béton armé coulé à pleine fouille dans une tranchée réalisée dans le substratum rocheux, le long du rideau de palplanches amont.

La première rangée amont de menhirs est calée au droit de la poutre béton, de manière à dissiper l'énergie dès l'amorce de la rupture de pente du coursier.

Afin de garantir sa stabilité, la passe est ceinturée sur toute sa périphérie par un rideau de palplanches, qui servira également de batardeau pendant les travaux.

Aménagement du pied aval et de la berge rive gauche :

L'extrémité aval de la passe est constituée par un mur en béton armé, calé au niveau du pied aval du seuil existant

Plus en aval, le fond du lit est terrassé horizontalement à 11,00 m NGF dans le substratum rocheux afin de garantir une hauteur d'eau minimale, même en période d'étiage.

Transition avec le seuil existant :

L'extrémité amont de la passe dépasse d'une quinzaine de mètres l'emprise du seuil actuel.

L'entrée piscicole de la rampe est alignée au niveau du pied aval du seuil de manière à optimiser son attractivité.

L'échancrure centrale actuelle du seuil est obstruée par rechargement à l'aide des enrochements même du seuil extraits au droit de l'emprise de la passe, garantissant ainsi un écoulement préférentiel en étiage qui s'effectue au droit de la passe le long de la berge gauche.

### **3 - 2) Transport solide :**

Ce seuil a été reconstruit en 1990 dans le but de stabiliser le profil en long et la ligne d'eau de l'Orb qui ont été perturbés par les extractions massives de granulats dans le passé.

Ce présent arrêté ne traite pas l'aspect transport solide de ce seuil.

L'impact de ce seuil sur cet aspect et les éventuels travaux nécessaires seront définis en 2013, sur la base de l'étude hydro-géomorphologique portée par la structure de gestion sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb.

Si des travaux se révélaient nécessaires, ils seraient alors cadrés par un dossier réglementaire.

### **3 - 3°) Gestion et entretien de la passe à poissons :**

#### **3 – 3 - a°) Visite d'inspection visuelle :**

Une visite de contrôle visuel du bon fonctionnement de cette passe rustique est réalisée :

- systématiquement après chaque épisode de crue ;
- mensuellement en période de migration de l'alose (a minima dans l'intervalle 15 mai – 15 juillet).

Cette visite vérifie l'état général de la passe rustique : embâcles, état des enrochements...

Toute anomalie constatée doit être suivie d'une intervention d'entretien sans délai.

#### **3 – 3 - b°) Intervention d'entretien :**

Une intervention d'entretien est réalisée annuellement en période d'étiage d'hiver (avant le début de la période de migration) et à défaut en période estivale si l'hydrologie ne le permet pas.

Cette inspection fait l'objet d'une information préalable de la Police de l'Eau, avec production d'une fiche de suivi et un rapport d'inspection appuyé d'un document photographique pour l'appréciation de l'évolution de l'état de l'ouvrage.

#### **3 – 3 - c°) Intervention de réglage de l'ouvrage :**

Une intervention de réglage de l'ouvrage est réalisée en présence de l'ONEMA lors des premiers tests de mise en eau, et par la suite, en fonction des observations de fonctionnement de l'ouvrage pour différentes conditions de niveau d'eau de l'Orb.

#### **3 – 3 - d°) Equipement spécifique :**

Le maître d'ouvrage met en place un repère du suivi du niveau du plan d'eau amont.

### **ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS DURANT LA PERIODE TRAVAUX**

Un mois avant le début des travaux, une réunion de cadrage est organisée par le pétitionnaire, où sont invités l'entreprise, le maître d'œuvre, l'ONEMA et la Police de l'Eau.

Lors de la réunion de cadrage, l'ONEMA et la Police de l'Eau décident de la nécessité de réaliser une pêche électrique de sauvetage.

Les travaux sont réalisés à l'abri d'un rideau périphérique de palplanches constituant :

- un batardeau amont isolant l'emprise amont de l'entonnement, réalisé entre la berge rive gauche et le batardeau longitudinal,
- un batardeau aval isolant l'extrémité aval de la passe, réalisé entre la berge rive gauche et le seuil,
- un batardeau longitudinal directement sur le parement aval du seuil.

A l'abri de ces batardeaux, les travaux sont réalisés comme suit :

- les enrochements constituant le seuil actuel sont enlevés,
- l'emprise de la passe est décaissée pour le réglage de fond de fouille et la préparation de la planimétrie de la passe,
- sur ce fond de fouille, un béton de fond de forme et de réglage est mis en place pour régulariser son emprise sur 0,20m d'épaisseur,
- le muret longitudinal et les deux bèches amont et aval sont réalisés en béton armé,
- les « menhirs » sont mis en place, calés suivant la trame définie, et scellés,
- les blocs secondaires sont mis en place, calés, scellés et partiellement jointoyés,
- les rideaux de palplanches sont recépés.

Les travaux se déroulent sans départ de laitance de béton dans le cours d'eau, ni de rejet d'huile ou d'hydrocarbure tant sur les emprises du chantier qu'en dehors.

Les eaux d'épuisement des fouilles transitent dans un bassin de décantation pendant une durée de 6 heures minimum avant rejet dans l'Orb.

La localisation du ou des bassins est fixée lors de la réunion de cadrage avec la Police de l'Eau et l'ONEMA.

Aire de stockage :

L'aire de stockage des matériaux et des engins est implantée en retrait du lit et des berges.

Les engins de chantier y sont entreposés et entretenus pendant les heures de travail.

Le soir, week-end et jours fériés, les engins sont placés hors de la zone inondable quinquennale avec une surveillance pour éviter les actes de vandalisme.



Toute distribution de carburant et opération d'entretien léger est interdite en dehors de la zone sécurisée dédiée à cette opération.

Mise en place de bacs de décantation pour toutes les eaux de nettoyage.

La remise en état du site après travaux est réalisée entièrement dans un délai de maximum un mois après la réalisation des travaux du présent arrêté :

- évacuation des batardeaux et des divers matériaux et matériel liés au chantier, et nettoyage du site ;
- reconstitution de la berge rive gauche du seuil.

Risque de crue :

Le pétitionnaire est en relation avec un service de prévision de crue. Un téléphone d'astreinte est inscrit sur les listes du serveur vocal du Syndicat Béziers la Mer pour réaliser l'évacuation du chantier si nécessaire.

A tout moment, le pétitionnaire est en capacité d'évacuer tous les matériels et engins de la zone inondable de l'Orb en cas d'alerte météorologique.

Le plan d'action et les procédures en cas d'alerte météorologique sont intégrés aux cahiers des charges de consultation aux entreprises.

Information des usagés :

Durant la période travaux, le pétitionnaire met en place des panneaux informant que l'accès à la zone chantier et au site est interdit et notamment la pratique de la baignade.

## **ARTICLE 5 : PLAN D'ALERTE ET D'INTERVENTION**

Le plan d'intervention et de secours en cas de pollution accidentelle lors de la période travaux, est sous la responsabilité du pétitionnaire.

Ce plan d'intervention précise notamment :

- Les modalités d'identification de l'accident (localisation, nature des matières concernées,...) ;
- Les modalités d'intervention en cas d'alerte météorologique ;
- La liste des personnes et organismes à prévenir en priorité (Police de l'eau, Agence Régionale de Santé, ONEMA, SMVOL, mairie de Maraussan, Thézan les Béziers, Lignan sur Orb et Béziers) ;
- Les modalités de récupération et d'évacuation des substances polluantes et le matériel nécessaire au bon déroulement de l'intervention.

Ce plan est remis à la Police de l'Eau, un mois avant le commencement des travaux.

## **ARTICLE 6: MODALITES DE CONTROLE**

Le service chargé de la Police des Eaux, l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les agents assermentés de l'ONEMA, doivent avoir constamment libre accès aux installations pendant et après la durée du chantier. Ils peuvent procéder à des contrôles inopinés à la charge du bénéficiaire dans le cadre de l'application du présent arrêté.

## **ARTICLE 7: DROITS DES TIERS, DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

En application des articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'Environnement, la présente autorisation peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier :

Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté et pour les tiers un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions prolongé de six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, si la mise en service du IOTA n'est pas intervenue dans les six mois.

## **ARTICLE 8 : PUBLICATION ET EXECUTION DU PRESENT ARRETE**

Le Préfet de l'Hérault et la Direction Départementale des Territoires et la Mer sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé aux maires des communes de Maraussan, Thézan les Béziers, Lignan sur Orb, et Béziers pour y être affiché pendant une durée minimum d'un mois et qui dresseront procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité ;
- publié au recueil des actes administratifs ;
- inséré sous forme d'un avis, dans deux journaux locaux ou régionaux à la charge du pétitionnaire ;
- notifié au demandeur ;
- transmis pour information à :

- M. le Directeur de la DREAL LR ;
- Mme le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ;
- M. le Directeur Régional de l'ONEMA.

Fait à Montpellier, le 19/06/2012

**Pour le Secrétaire général en charge  
de l'administration de l'État dans le département**

**et par délégation**

**la Directrice Départementale des Territoires  
et de la Mer de l'Hérault**

**SIGNE**

**Mireille JOURGET**



PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale des Territoires et la Mer**

Service : Eau-Risques  
520 Allée Henri II de Montmorency  
CS 60556  
34064 MONTPELLIER cedex 02  
Tel : 04.34.46.60.00  
Fax : 04.34.46.62.34

**ARRETE PREFECTORAL N° DDTM34-2012-02368**

**Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée  
Seuil de Tabarka sur l'Orb – communes de Maraussan et Lignan sur Orb  
Equipement de l'ouvrage pour assurer la continuité écologique**

**Autorisation requise au titre de la législation sur l'eau**

**Le Secrétaire général en charge  
de l'administration de l'Etat dans le département**

**VU** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.211-7 et L. 214-1 à 6 ;

**VU** l'article R. 214.1 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration prévues par la législation sur l'eau ;

**VU** l'article R214-18 du code de l'Environnement relatif à la modification d'ouvrage existant ;

**VU** l'article R214-23 du code de l'Environnement relatif aux autorisations temporaires de travaux qui n'ont « pas d'effet important et durable sur les eaux et le milieu aquatique » ;

**VU** Le règlement européen 1100/2007 du Conseil de l'Europe du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution des stocks d'anguilles ;

**VU** la désignation du seuil de Tabarka comme « ouvrage Grenelle lot 1 » dont les travaux de restauration de la continuité écologique doivent être engagés avant fin 2012 ;

**VU** l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 2 juin 1982 relatif au captage de Tabarka ;

**VU** le dossier déposé en mars 2012 ;

**VU** l'avis de l'hydrogéologue agréé du 4 avril 2012, relatif au projet de réalisation d'une passe à poissons sur le seuil de Tabarka ;

**VU** l'avis positif du SAGE Orb-Libron sur ce dossier ;

**VU** l'avis du pétitionnaire sur le projet d'arrêté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012/I/1244 du 4 juin 2012 donnant délégation de signature du Secrétaire général en charge de l'administration de l'Etat dans le département à Madame Mireille JOURGET, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

**VU** l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et Des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 30 mai 2012 ;

**CONSIDERANT** que les travaux du présent arrêté ne remettent pas en cause le maintien du niveau de la nappe alluviale utilisée pour le captage de Tabarka ;

**CONSIDERANT** que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et de la qualité du milieu ;

**SUR** proposition de la directrice de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 : AUTORISATION**

Sont autorisés en application des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement les travaux nécessaires à l'équipement du seuil de Tabarka par des dispositifs nécessaires à la libre continuité écologique.

**Les travaux sont réalisés dans le respect des prescriptions du présent arrêté, et, en ce qu'ils ne sont pas contraires, des éléments, plans et engagements figurant dans le dossier susvisé.**

### **ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ACTUEL**

Les caractéristiques principales de ce seuil sont les suivantes :

- implantation : au droit d'un coude marqué de l'Orb, dans la continuité de la berge rive droite,
- longueur en crête : 135 m,
- cote de couronnement : 11,05 NGF environ,
- dénivelée à franchir : 1,50 m.

Son profil en travers comprend :

- une crête déversante de 1,50 m de largeur calée à 11,05 NGF en moyenne,
- un glacis déversant de 6 m de longueur entre la crête et une risberme aval calée entre 9,90 et 9,95 NGF,
- une risberme subhorizontale de 5 m de largeur calée entre 9,95 et 9,90 NGF,
- une seconde chute de 0,40 m environ entre 9,90 NGF et le plan d'eau aval dont le pied est protégé par des enrochements.

### **ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS ASSURANT LA CONTINUITE ECOLOGIQUE :**

La dévalaison de l'anguille et de l'alose se réalise par surverse du barrage sans aménagement particulier de l'ouvrage.

#### **3 – 1°) Dispositif de montaison :**

Le dispositif de montaison de type « passe rustique à macro-rugosité » est commun pour l'anguille et l'alose. L'ouvrage de 35 m de longueur pour 10 m de largeur, présente un dévers longitudinal et transversal de 5%.

La passe est implantée à l'extrémité rive droite du seuil pour des raisons d'attractivité du poisson et de plus grande protection vis à vis des embâcles.

Elle est constituée de deux voiles béton qui encadrent un tapis de blocs maçonnés de diamètre 20 à 40 cm posé sur un lit de béton, dans lequel sont enchâssés des blocs de type "menhir" de 50 cm de diamètre moyen et de 40 cm de hauteur utile. Pour une hauteur utile de 40 cm, la hauteur totale de ces blocs-menhirs est voisine de 1 m.

Pour sa mise en place, le substratum rocheux au droit de l'emprise de la passe est décaissé sur une hauteur moyenne de 1 m selon une pente longitudinale et transversale de 5%.

Sur cette rampe sont déposés :

- des blocs du type "menhirs" de 0,50 m de diamètre moyen et de 1 m environ de hauteur, implantés en quinconce suivant une trame régulière de 1,40 x 1,40 m ; ces blocs sont calés sur le substratum rocheux par des galettes de béton ;
- des blocs d'enrochements secondaires de 0,25 à 0,30 m de diamètre moyen sont mis en place sur une couche de béton de transition et de réglage de 0,20 m d'épaisseur ; ces blocs sont mis en place entre les menhirs sur toute l'emprise de la passe et maçonnés uniquement en partie basse afin de garantir une rugosité importante.

La dénivelée à franchir est voisine de 1,50 m.

Les caractéristiques de cette passe rustique sont les suivantes :

- longueur : 35 m,
- largeur : 10 m,
- pente longitudinale : 5%,
- pente transversale : 5%,
- blocs d'enrochements :
  - tapis de blocs maçonnés : diamètre 20 à 40 cm
  - diamètre des menhirs : 50 cm
  - hauteur utile des menhirs : 40 cm
  - trame des menhirs : 1,40 x 1,40 m (concentration de 13%)

Latéralement, la passe est limitée par deux murets longitudinaux réalisés en béton de 2 m de hauteur en rive gauche et de 1,5 m de hauteur en rive droite (par rapport au radier de la passe à poisson), coulés à pleine fouille dans des tranchées réalisées dans le substratum calcaire.

Entonnement amont :

L'emprise amont de la passe est décaissée horizontalement à 10,25 mNGF, soit 0,25 m sous la cote la plus basse du seuil triangulaire amont qui constitue la section de contrôle hydraulique amont de la passe.

Cette emprise est terrassée en totalité dans le substratum rocheux.

L'extrémité amont de la passe est constituée par un muret en béton armé coulé à pleine fouille dans une tranchée réalisée dans le substratum rocheux.

De part et d'autre, cet entonnement est limité par des murets verticaux de 2,00 m de hauteur, fondés à 9,75 mNGF et arasés à 11,75 mNGF.

Aménagement du pied aval et de la berge rive droite :

L'extrémité aval de la passe est constituée par un mur en béton armé.

Plus en aval, le fond du lit est terrassé horizontalement à 8,50 NGF dans le substratum rocheux afin de garantir une hauteur d'eau minimale, même en période d'étiage.

Le délaissé entre le muret longitudinal rive droite et de la berge est remblayé avec des enrochements jusqu'à la cote d'arase du muret longitudinal rive droite, diminuée de 0,20 m.

Transition avec le seuil existant :

La passe dépasse de 15 m environ l'aval de l'emprise du seuil.

L'emprise triangulaire existant entre le seuil et l'extrémité aval du muret longitudinal rive gauche de la passe est remblayée avec des enrochements maçonnés en pente douce (9,75 NGF en amont et 9,50 NGF en aval).

Afin d'augmenter l'attractivité, le couronnement du seuil au droit de la passe est relevé d'une trentaine de cm à 11,30 NGF sur une longueur de 15 ml, la cote 11,30 NGF correspondant à la cote atteinte dans l'Orb pour un débit de 30 m³/s (environ 75% des débits classés).

### **3 - 2) Transport solide :**

Ce présent arrêté ne traite pas l'aspect transport solide du présent seuil.

L'impact de ce seuil sur cet aspect et les éventuels travaux nécessaires seront définis en 2013, sur la base de l'étude hydro-géomorphologique portée par la structure de gestion sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb.

Si des travaux se révélaient nécessaires, ils seraient alors cadrés par un dossier réglementaire.

### **3 - 3°) Gestion et entretien de la passe à poissons :**

#### **3 – 3 - a°) Visite d'inspection visuelle :**

Une visite de contrôle visuel du bon fonctionnement de cette passe rustique est réalisée :

- systématiquement après chaque épisode de crue ;
- mensuellement en période de migration de l'aloise (a minima dans l'intervalle 15 mai – 15 juillet).

Cette visite vérifie l'état général de la passe rustique : embâcles, état des enrochements...  
Toute anomalie constatée doit être suivie d'une intervention d'entretien sans délai.

#### 3 – 3 - b°) Intervention d'entretien :

Une intervention d'entretien est réalisée annuellement en période d'étiage d'hiver (avant le début de la période de migration) et à défaut en période estivale si l'hydrologie ne le permet pas.

Cette inspection fait l'objet d'une information préalable de la Police de l'Eau, avec production d'une fiche de suivi et un rapport d'inspection appuyé d'un document photographique pour l'appréciation de l'évolution de l'état de l'ouvrage.

#### 3 – 3 - c°) Intervention de réglage de l'ouvrage :

Une intervention de réglage de l'ouvrage est réalisée en présence de l'ONEMA lors des premiers tests de mise en eau, et par la suite, en fonction des observations de fonctionnement de l'ouvrage pour différentes conditions de niveau d'eau de l'Orb.

#### 3 – 3 - d°) Equipement spécifique :

Le maître d'ouvrage assure la gestion d'une échelle limnimétrique de contrôle du plan d'eau amont.

### **ARTICLE 4 : PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES**

Le site d'implantation de la passe à poissons en rive droite du seuil de Tabarka, se trouve en limite du périmètre de protection rapprochée du captage de Tabarka et du champ captant du Champ de la Barque.

Afin de protéger la ressource pendant la période travaux, l'hydrogéologue agréé a prescrit à titre dérogatoire pendant la phase chantier, la mise en œuvre des mesures de protection suivantes qui sont reprises intégralement et prescrites dans le présent arrêté :

#### 4.1 - Mesures de protection préventives, pendant la durée des travaux :

- Les sanitaires provisoires à l'usage du personnel de l'entreprise sont conçus et installés de manière à garantir l'absence d'infiltration de matières polluantes dans le sous sol.
- Tout écoulement ou rejet d'hydrocarbures sur la berge ou a fortiori dans l'Orb, est interdit. Toutes mesures sont prises pour rendre impossible une telle éventualité.
- Toutes dispositions sont prises pour limiter autant que possible, les émissions de matières en suspension dans le cours d'eau.
- Tous les accès au chantier et à ses annexes se situent en rive droite de l'Orb.

#### 4.2 - Suivi analytique spécial de la qualité de l'eau captée :

Indépendamment des analyses officielles de contrôle et des analyses d'autosurveillance réalisées par le responsable de la distribution, le pétitionnaire fait procéder à ses frais par un laboratoire agréé, à une analyse de l'eau captée au niveau du puits de Tabarka.

- Paramètres à rechercher : bactériologie totale réglementaire, hydrocarbures totaux, turbidité.
- Périodicité des analyses : hebdomadaire.
- Durée du contrôle : la phase de contrôle débute une semaine avant les travaux (définition de l'état zéro), puis se déroule pendant toute la durée du chantier, puis perdure deux semaines après les travaux.

Il appartient au pétitionnaire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le laboratoire retenu puisse effectuer les prélèvements et les analyses aux dates prévues.

### **ARTICLE 5 : PRESCRIPTIONS DURANT LA PERIODE TRAVAUX**

Un mois avant le début des travaux, une réunion de cadrage est organisée par le pétitionnaire, où sont invités l'entreprise, le maître d'œuvre, l'ONEMA et la Police de l'Eau.

Lors de la réunion de cadrage, l'ONEMA et la Police de l'Eau décident de la nécessité de réaliser une pêche électrique de sauvetage.

Les travaux sont réalisés à l'abri de trois batardeaux :

- un batardeau amont isolant l'emprise amont de l'entonnement, réalisé entre le seuil et l'éperon rocheux existant en rive droite,
- un batardeau aval isolant l'extrémité aval de la passe, réalisé entre la berge rive droite et le seuil,
- un batardeau longitudinal constitué de big bag directement sur le parement aval du seuil.

A l'abri de ces batardeaux, les travaux sont réalisés comme suit :

- l'emprise de la passe est décaissée dans le rocher calcaire sur une hauteur moyenne de 1 m,
- sur ce fond de fouille, un béton de fond de forme et de réglage est mis en place pour régulariser son emprise,
- les deux murets longitudinaux, les murets d'entonnement et les deux voiles transversaux amont et aval sont réalisés en béton armé, directement fondés dans le substratum calcaire,
- les « menhirs » sont mis en place et calés suivant la trame définie,
- les blocs secondaires sont mis en place, calés et scellés.

Les travaux se déroulent sans départ de laitance de béton dans le cours d'eau, ni de rejet d'huile ou d'hydrocarbure tant sur les emprises du chantier qu'en dehors.

Les eaux d'épuisement des fouilles transitent dans un bassin de décantation pendant une durée de 6 heures minimum avant rejet dans l'Orb.

La localisation du ou des bassins est fixée lors de la réunion de cadrage avec la Police de l'Eau et l'ONEMA.

Aire de stockage :

L'aire de stockage des matériaux et des engins est implantée en retrait du lit et des berges.

Les engins de chantier y sont entreposés et entretenus pendant les heures de travail.

Le soir, week-end et jours fériés, les engins sont placés hors de la zone inondable quinquennale avec une surveillance pour éviter les actes de vandalisme.

Toute distribution de carburant et opération d'entretien léger est interdite en dehors de la zone sécurisée dédiée à cette opération.

Mise en place de bacs de décantation pour toutes les eaux de nettoyage.

L'accès au chantier se réalise par la rive droite de l'Orb sans traverser ni les périmètres de protection des captages, ni le fleuve.

La remise en état du site après travaux est réalisée entièrement dans un délai de maximum un mois après la réalisation des travaux du présent arrêté :

- évacuation des batardeaux et des divers matériaux et matériel liés au chantier, et nettoyage du site ;
- reconstitution de la berge rive droite du seuil.

Risque de crue :

Le pétitionnaire est en relation avec un service de prévision de crue. Un téléphone d'astreinte est inscrit sur les listes du serveur vocal du Syndicat Béziers la Mer pour réaliser l'évacuation du chantier si nécessaire.

A tout moment, le pétitionnaire est en capacité d'évacuer tous les matériels et engins de la zone inondable de l'Orb en cas d'alerte météorologique.

Le plan d'action et les procédures en cas d'alerte météorologique sont intégrés aux cahiers des charges de consultation aux entreprises.

Information des usagers :

Durant la période travaux, le pétitionnaire met en place des panneaux informant que l'accès à la zone chantier et au site est interdit et notamment la pratique de la baignade.

## **ARTICLE 6 : PLAN D'ALERTE ET D'INTERVENTION**

Le plan d'intervention et de secours en cas de pollution accidentelle lors de la période travaux, est sous la responsabilité du pétitionnaire.

Ce plan d'intervention précise notamment :

- Les modalités d'identification de l'accident (localisation, nature des matières concernées,...) ;
- Les modalités d'intervention en cas d'alerte météorologique ;
- La liste des personnes et organismes à prévenir en priorité (Police de l'eau, Agence Régionale de Santé, ONEMA, SMVOL, mairie de Maraussan, Lignan sur Orb et Béziers) ;
- Les modalités de récupération et d'évacuation des substances polluantes et le matériel nécessaire au bon déroulement de l'intervention.

Ce plan est remis à la Police de l'Eau, un mois avant le commencement des travaux.

## **ARTICLE 7 : MODALITES DE CONTROLE**

Le service chargé de la Police des Eaux, l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les agents assermentés de l'ONEMA, doivent avoir constamment libre accès aux installations pendant et après la durée du chantier. Ils peuvent procéder à des contrôles inopinés à la charge du bénéficiaire dans le cadre de l'application du présent arrêté.

## **ARTICLE 8 : DROITS DES TIERS, DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

En application des articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'Environnement, la présente autorisation peut être déferée au tribunal administratif de Montpellier :

Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté et pour les tiers un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions prolongé de six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, si la mise en service du IOTA n'est pas intervenue dans les six mois.

## **ARTICLE 9 : PUBLICATION ET EXECUTION DU PRESENT ARRETE**

Le Préfet de l'Hérault et la Direction Départementale des Territoires et la Mer sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé aux maires des communes de Maraussan, Lignan sur Orb et Béziers pour y être affiché pendant une durée minimum d'un mois et qui dresseront procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité ;
- publié au recueil des actes administratifs ;
- inséré sous forme d'un avis, dans deux journaux locaux ou régionaux à la charge du pétitionnaire ;
- notifié au demandeur ;
- transmis pour information à :
  - M. le Directeur de la DREAL LR ;
  - Mme le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ;
  - M. le Directeur Régional de l'ONEMA.

Fait à Montpellier, le 20/06/2012

**Pour le Secrétaire général en charge  
de l'administration de l'Etat dans le département**

**et par délégation**

**la Directrice Départementale des Territoires  
et de la Mer de l'Hérault**

**SIGNE**





PREFET DE L'HERAULT

**Direction Départementale des Territoires et la Mer**

Service : Eau-Risques  
520 Allée Henri II de Montmorency  
CS 60556  
34064 MONTPELLIER cedex 02  
Tel. : 04.34.46.60.00  
Fax.: 04.34.46.62.34

**ARRETE PREFECTORAL N° DDTM34-2012-06-02369**

**Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée  
Seuil de Bagnols sur l'Orb - commune de Béziers  
Equipement de l'ouvrage pour assurer la continuité écologique**

**Autorisation requise au titre de la législation sur l'eau**

**Le Secrétaire général en charge  
de l'administration de l'Etat dans le département**

**VU** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.211-7 et L. 214-1 à 6 ;

**VU** l'article R. 214.1 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration prévues par la législation sur l'eau ;

**VU** l'article R214-18 du code de l'Environnement relatif à la modification d'ouvrage existant ;

**VU** l'article R214-23 du code de l'Environnement relatif aux autorisations temporaires de travaux qui n'ont « pas d'effet important et durable sur les eaux et le milieu aquatique » ;

**VU** Le règlement européen 1100/2007 du Conseil de l'Europe du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution des stocks d'anguilles ;

**VU** la désignation du seuil de Bagnols comme « ouvrage Grenelle lot 1 » dont les travaux de restauration de la continuité écologique doivent être engagés avant fin 2012 ;

**VU** l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 30/09/2011 ;

**VU** le dossier déposé en mars 2012 ;

**VU** l'avis positif du SAGE Orb-Libron sur ce dossier ;

**VU** l'avis du pétitionnaire sur le projet d'arrêté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012/I/1244 du 4 juin 2012 donnant délégation de signature du Secrétaire général en charge de l'administration de l'Etat dans le département à Madame Mireille JOURGET, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

**VU** l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et Des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 30 mai 2012 ;

**CONSIDERANT** que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et de la qualité du milieu ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 : AUTORISATION**

Sont autorisés en application des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement les travaux nécessaires à l'équipement du seuil de Bagnols par des dispositifs nécessaires à la libre continuité écologique.

**Les travaux sont réalisés dans le respect des prescriptions du présent arrêté, et, en ce qu'ils ne sont pas contraires, des éléments, plans et engagements figurant dans le dossier susvisé.**

### **ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ACTUEL**

Les caractéristiques principales de ce seuil sont les suivantes :

- implantation : en rive droite du seuil (axe de plus haute montaison) dans la continuité de la berge,
- longueur en crête : 180 m,
- cote de couronnement : variable de 8,98 à 9,08 NGF (9,00 NGF en moyenne),
- dénivelée maximale à franchir : 1,60 m.

Son profil en travers comprend :

- un radier horizontal de 4.50 m de largeur moyenne calé entre 8,70 et 8,75 NGF fermé en amont contre un rideau de palplanches,
- une poutre déversante de 1,50 m de largeur calée à 9,00 NGF en moyenne,
- un glaciais déversant de 6.50 m de longueur entre la crête et une risberme aval,
- une risberme subhorizontale de 5 m de largeur calée entre 7,45 et 7,23 NGF,
- une chute de 0,50 m environ entre 7,23 et 6,70 NGF environ dont le pied est protégé par des enrochements.

### **ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS ASSURANT LA CONTINUITE ECOLOGIQUE :**

La dévalaison de l'anguille et de l'aloise se réalise par surverse du barrage sans aménagement particulier de l'ouvrage.

#### **3 – 1°) Dispositif de montaison :**

##### 3 – 1 – a°) Alose :

La passe à bassins suit la topographie de la berge en rive droite.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- débit de la passe (de l'étiage au module) : 0,7 à 1,7 m<sup>3</sup>/s
- plan d'eau amont (de l'étiage au module) : 9,00 à 9,20 NGF
- plan d'eau aval : 7,60 NGF
- chute totale : 1,40 à 1,60 m
- chutes maximales entre bassins : 23 cm
- nombre de bassins : 6
- caractéristiques du bassin type :
  - longueur : 6,00 m
  - largeur : 5,00 m
  - profondeur moyenne : 1,00 à 1,20 m
  - revêtement du fond des bassins : rugosité constituée par des petits galets scellés
- parois déversantes triangulaires dissymétriques alternées entre bassins :
  - longueur : 5,00 m
  - extrémité horizontale de la paroi : 0,50 m

- partie inclinée (11%) de la paroi : 4,5 m
- hauteur déversante : variable de 0,38 à 0,56 m en fonction du débit
- énergie volumique dissipée : 60 à 110 W/m<sup>3</sup> en fonction du débit

Les différents bassins sont réalisés en béton armé qui est coulé :

- dans la masse du seuil existant préalablement démolie au droit de la passe (bassin d'entonnement et bassin n°1),
- à l'aval du seuil (bassins n°4, 5, 6 et 7).

L'ouvrage d'entonnement amont est un bassin rectangulaire dans lequel le débit est prélevé par un puits latéral de 2 m de largeur implanté perpendiculairement à l'axe général des écoulements de l'Orb.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- longueur : 4 m
- largeur : 5,00 m
- puits d'entrée : 2 m de large calé à 8,00 NGF
- grille métallique de protection amont : 1,00 x 2,00 m (de 8,50 à 9,50 NGF)
- espace entre barreau de la grille : 0,10 m

Afin de garantir l'attractivité de l'aménagement, le couronnement du seuil est rehaussé de 0,30 m au droit de la passe sur une longueur de 28 m, dans le but d'éviter tout déversement sur ce tronçon (qui pourrait masquer le jet de la passe) tant que le débit de l'Orb n'atteint pas 50 m<sup>3</sup> (90% des débits classés).

Afin de faciliter l'évacuation naturelle des corps flottants qui pourraient s'accumuler devant la grille de protection du bassin d'entonnement, une partie non rehaussée de ce seuil est conservée sur 2 m de large.

### 3 – 1 - b°) Anguille :

La passe à anguilles est mise en place en rive droite, sous forme d'enrochement de blocage entre les bassins de la passe à alose et la berge.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- largeur : 1,10 m
- longueur : 50 m
- pente longitudinale : 3 % (le fond de la cunette a été calé à 8,80 NGF en amont et à 7,40 NGF en aval)
- nature du fond : rugosité constituée par des plaques de type « Evergreen »

Son profil en travers est le suivant :

- cunette : longitudinale de 0,20 m de largeur,
- section transversale présentant un fruit de 25% sur une largeur de 1 m équipée de plaques préfabriquées du type Evergreen.

En amont, un bassin de transition et d'entonnement est mis en place : il communique avec le bassin amont de la passe par l'intermédiaire d'une fente de 30 cm de largeur munie de rainures, permettant de le batarder.

Sur tout son linéaire, cette passe est protégée par des caillebotis permettant également de faciliter la circulation le long de la passe à bassins.

## **III - 2) Transport solide :**

Ce présent arrêté ne traite pas l'aspect « transport solide » du présent seuil.

L'impact de ce seuil sur cet aspect et les éventuels travaux nécessaires seront définis en 2013, sur la base de l'étude hydro-géomorphologique portée par la structure de gestion sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb.

Si des travaux se révélaient nécessaires, ils seraient alors cadrés par un dossier réglementaire.

## **III - 3°) Gestion et entretien de la passe à poissons :**

### 3 – 3 - a°) Visite d'inspection visuelle :

Une visite de contrôle visuel est réalisée :

- une fois par mois au cours de l'année ;
- chaque 15 jours en période de migration de l'aloise (a minima dans l'intervalle 15 mai – 15 juillet) ;
- systématiquement après chaque épisode de crue.

Cette visite vérifie notamment l'état de l'entrée de la prise d'eau de la passe à poissons et du débit d'attrait (colmatage), des cloisons transversales, des communications entre bassins, la régularité des chutes, état des entrées piscicoles, état des dispositifs de débit d'attrait, écoulement sur la rampe à anguilles.

Tout colmatage significatif et/ou anomalie constatée ne pouvant faire l'objet d'une intervention légère immédiate, doit être suivi d'un rapport et d'une intervention d'entretien adaptée, sans délai.

#### 3 – 3 - b°) Intervention d'entretien :

Une intervention d'entretien est réalisée annuellement en période d'étiage d'hiver (avant le début de la période de migration) et à défaut en période estivale si l'hydrologie ne le permet pas.

Cette intervention s'effectue avec mise hors d'eau pour vérification de l'état des voiles, des cloisons de la passe à poissons, et des échancrures et nettoyage général de l'ouvrage (grille, fentes verticales, bassins) avec évacuation des flottants.

Cette inspection fait l'objet d'une information préalable de la Police de l'Eau, avec production d'une fiche de suivi et un rapport d'inspection appuyé d'un document photographique pour l'appréciation de l'évolution de l'état de l'ouvrage.

#### 3 – 3 - c°) Intervention de réglage de l'ouvrage :

Une intervention de réglage de l'ouvrage est réalisée en présence de l'ONEMA lors des premiers tests de mise en eau, et par la suite, en fonction des observations de fonctionnement de l'ouvrage pour différentes conditions de niveau d'eau de l'Orb.

#### 3 – 3 - d°) Equipement spécifique :

Le maître d'ouvrage assure la gestion d'une échelle limnimétrique de contrôle du plan d'eau amont.

### **ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS DURANT LA PERIODE TRAVAUX**

Un mois avant le début des travaux, une réunion de cadrage est organisée par le pétitionnaire, où sont invités l'entreprise, le maître d'œuvre, l'ONEMA et la Police de l'Eau.

Lors de la réunion de cadrage, l'ONEMA et la Police de l'Eau décident de la nécessité de réaliser une pêche électrique de sauvetage.

La zone de chantier est localisée sur l'appui rive droite du barrage, protégée par deux batardeaux :

- un batardeau amont isolant l'emprise du bassin d'entonnement amont fermé contre la berge rive droite et contre l'extrémité rive droite du seuil,
- un batardeau aval isolant l'emprise des bassins aval fermé contre le seuil et contre la berge proprement dite.

Les travaux se déroulent sans départ de laitance de béton dans le cours d'eau, ni de rejet d'huile ou d'hydrocarbure tant sur les emprises du chantier qu'en dehors.

Les eaux d'épuisement des fouilles transitent dans un bassin de décantation pendant une durée de 6 heures minimum avant rejet dans l'Orb.

La localisation du ou des bassins est fixée lors de la réunion de cadrage avec la Police de l'Eau et l'ONEMA.

Aire de stockage :

L'aire de stockage des matériaux et des engins est implantée en retrait du lit et des berges.

Les engins de chantier y sont entreposés et entretenus pendant les heures de travail.

Le soir, week-end et jours fériés, les engins sont placés hors de la zone inondable quinquennale avec une surveillance pour éviter les actes de vandalisme.

Toute distribution de carburant et opération d'entretien léger est interdite en dehors de la zone sécurisée dédiée à cette opération.

Mise en place de bacs de décantation pour toutes les eaux de nettoyage.

L'accès au chantier se réalise par la rive droite de l'Orb sans traverser le fleuve.

La remise en état du site après travaux est réalisée entièrement dans un délai de maximum un mois après la réalisation des travaux du présent arrêté :

- évacuation des batardeaux et des divers matériaux et matériel liés au chantier, et nettoyage du site ;
- reconstitution de la berge rive droite du seuil.

Risque de crue :

Le pétitionnaire est en relation avec un service de prévision de crue. Un téléphone d'astreinte est inscrit sur les listes du serveur vocal du Syndicat Béziers la Mer pour réaliser l'évacuation du chantier si nécessaire.

A tout moment, le pétitionnaire est en capacité d'évacuer tous les matériels et engins de la zone inondable de l'Orb en cas d'alerte météorologique.

Le plan d'action et les procédures en cas d'alerte météorologique sont intégrés aux cahiers des charges de consultation aux entreprises.

Information des usagés :

Durant la période travaux, le pétitionnaire met en place des panneaux informant que l'accès à la zone chantier est interdit.

## **ARTICLE 5 : PLAN D'ALERTE ET D'INTERVENTION**

Le plan d'intervention et de secours en cas de pollution accidentelle lors de la période travaux, est sous la responsabilité du pétitionnaire.

Ce plan d'intervention précise notamment :

- Les modalités d'identification de l'accident (localisation, nature des matières concernées,...) ;
- Les modalités d'intervention en cas d'alerte météorologique ;
- La liste des personnes et organismes à prévenir en priorité (Police de l'eau, Agence Régionale de Santé, ONEMA, SMVOL, mairie de Béziers) ;
- Les modalités de récupération et d'évacuation des substances polluantes et le matériel nécessaire au bon déroulement de l'intervention.

Ce plan est remis à la Police de l'Eau, un mois avant le commencement des travaux.

## **ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE**

Le service chargé de la Police des Eaux, l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les agents assermentés de l'ONEMA, doivent avoir constamment libre accès aux installations pendant et après la durée du chantier. Ils peuvent procéder à des contrôles inopinés à la charge du bénéficiaire dans le cadre de l'application du présent arrêté.

## **ARTICLE 7 : DROITS DES TIERS, DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

En application des articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'Environnement, la présente autorisation peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier :

Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté et pour les tiers un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions prolongé de six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, si la mise en service du IOTA n'est pas intervenue dans les six mois.

## **ARTICLE 8 : PUBLICATION ET EXECUTION DU PRESENT ARRETE**

Le Préfet de l'Hérault et la Direction Départementale des Territoires et la Mer sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé au maire de la commune de Béziers pour y être affiché pendant une durée minimum d'un mois et qui dressera procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité ;
- publié au recueil des actes administratifs ;
- inséré sous forme d'un avis, dans deux journaux locaux ou régionaux à la charge du pétitionnaire ;
- notifié au demandeur ;
- transmis pour information à :

- M. le Directeur de la DREAL LR ;
- Mme le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ;
- M. le Directeur Régional de l'ONEMA.

Fait à Montpellier, le 20/06/2012

**Pour le Secrétaire général en charge  
de l'administration de l'Etat dans le département**

**et par délégation**

**la Directrice Départementale des Territoires  
et de la Mer de l'Hérault**

**SIGNE**



PREFET DE L'HERAULT

**SERVICE INSTRUCTEUR :**

Direction Départementale des Territoires et la Mer  
Service : Eau-Risques  
520 Allée Henri II de Montmorency  
CS 60556  
34064 MONTPELLIER cedex 02  
Tél. : 04.34 46 62 27 - Fax : 04.34 46 62 34

**ARRETE PREFECTORAL N° DDTM34-2012-06-02378**

**Conseil Général de l'Hérault  
RD145 – Réaménagement de l'allée des Platanes entre Prades-le-Lez et Saint Clément de Rivière**

**Autorisation requise au titre de la législation sur l'eau**

**Le Secrétaire général en charge  
de l'administration de l'Etat dans le département**

**VU** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.211-7 et L. 214-1 à 6 ;

**VU** le tableau de l'article R. 214.1 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration prévues par la législation sur l'eau ;

**VU** le dossier daté de octobre 2010 du Conseil Général de l'Hérault en vue de la réalisation des travaux « RD145 – Réaménagement de l'allée des Platanes entre Prades-le-Lez et Saint Clément de Rivière » ;

**VU** le courrier de 26 janvier 2011 de la DDTM34 demandant l'ouverture d'enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°22011-I-2319 du 31 octobre 2011 portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale requise au titre des articles L.211-7 et L. 214-1 à 6 du code de l'environnement ;

**VU** les rapports et avis sur le dossier du commissaire enquêteur reçu à la Police de l'Eau en date du 23 janvier 2012 ;

**VU** l'avis du pétitionnaire sur le projet d'arrêté ;

**VU** l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et Des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 26 avril 2012 ;

**CONSIDERANT** que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et de la qualité du milieu ;

**SUR** proposition de madame la directrice de la DDTM de l'Hérault ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 : AUTORISATION

Sont **autorisés** en application des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement les travaux de la RD145 – Réaménagement de l'allée des Platanes entre Prades-le-Lez et Saint Clément de Rivière relevant des rubriques **2.1.5.0, 3.1.1.0 et 3.2.2.0** de la nomenclature du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, et reportées dans le tableau ci-dessous :

| Rubrique | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Caractéristiques du projet                               | Régime       |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------|
| 2.1.5.0  | Rejet d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :<br>S > 20 ha : (A) autorisation<br>1 ha < S < 20 ha : (D) déclaration | La superficie du bassin versant intercepté < 1 ha        | Déclaration  |
| 3.1.1.0  | Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crues                                                                                                                                                                                           | Création d'un ouvrage d'art franchissant le Lez          | Autorisation |
| 3.2.2.0  | Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :<br>- Surface soustraite > 1 ha : (A) autorisation<br>- 400 m <sup>2</sup> < Surface soustraite < 1 ha : (D) déclaration                                                                                                                            | environ 5000 m <sup>2</sup> de remblai en zone inondable | Déclaration  |

**Les travaux seront réalisés dans le respect des prescriptions du présent arrêté, et, en ce qu'ils ne sont pas contraires, des éléments, plans et engagements figurant dans le dossier susvisé.**

### ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'aménagement consiste à doubler sur 650 m la RD145 entre la RD17 et la RD112 sur les communes de Prades le Lez et St Clément de Rivière :

- création d'une nouvelle route à double sens de circulation au nord et contre la route existante ;
- création d'un ouvrage sur le Lez à quelques mètres à l'aval de sa confluence avec le Lirou ;
- l'utilisation exclusive de la route actuelle pour les circulations douces avec sécurisation de la voie ;
- collecte et traitement des lessiviats routiers avant rejet dans le Lez.
- conservation des platanes bordant la RD145 : la grande majorité des platanes est maintenue, seuls les quelques arbres gênant la visibilité ou malades sont abattus.

#### 2-1°) Description de la voirie :

- ✓ linéaire : 650 m
- ✓ géométrie de la voie :
  - 5,50 m de chaussée « routière » ;
  - 4,40 m de chaussée « circulation douce » (piéton + cycle) ;
- ✓ assainissement pluvial de la plate-forme et traitement dans des bassins spécifiques avant rejet au milieu naturel.

#### 2-2°) Description de l'assainissement de la voirie :

- ✓ Les eaux de chaussée sont séparées des eaux du bassin versant ;
- ✓ Les eaux pluviales de la route actuelle (requalifiée pour assurer la circulation des piétons et des cyclistes) sont collectées par les fossés existants au sud de la chaussée et rejetées directement dans le Lez ;
- ✓ Les eaux de la nouvelle chaussée sont collectées dans des fossés étanchés par une géomembrane et traitées par deux ouvrages de décantation-rétention avant leur rejet dans le Lez ;
- ✓ Les deux ouvrages de traitement permettent d'écarter le débit de pointe collecté sur la nouvelle chaussée, de traiter la pollution chronique par décantation et de gérer une pollution accidentelle par temps de pluie :
  - bassin en rive droite : 173 m<sup>3</sup> - 15 litres/s de débit de fuite
  - bassin en rive gauche : 490 m<sup>3</sup> - 17 litres/s de débit de fuite

#### 2-3°) Description de l'ouvrage d'art franchissant le Lez :

- ✓ Conservation de l'ouvrage de franchissement actuel pour la traversée des circulations douces ;
- ✓ Mise en place d'un nouvel ouvrage accolé à la face amont du pont existant dont les caractéristiques hydrauliques sont :
  - pas de pile dans le lit mineur ;



- pas de modification du profil en long ;
- le tablier ne crée pas d'obstacle à l'écoulement en période de submersion.

#### **2-4°) Description de l'ouvrage d'art franchissant le bief d'alimentation du Moulin des Près :**

Le bief d'alimentation du moulin est rétabli sous la RD145 existante, par un ouvrage voûte en pierres maçonnées.

Un nouvel ouvrage de type passerelle métallique est réalisé sur le bief d'alimentation, accolé sur la face aval de l'ouvrage existant.

La section du nouvel ouvrage permet de rétablir le débit à plein bord du bief d'alimentation.

### **ARTICLE 3: MODALITE DE GESTION HYDRAULIQUE DU PROJET**

#### **3-1°) Compensation de la nouvelle imperméabilisation**

- ✓ Les 4060 m<sup>2</sup> de surface nouvellement imperméabilisée par le doublement de la RD145, sont compensés par deux bassins de décantation-rétention dans un ratio minimal de 100 litres/m<sup>2</sup> imperméabilisé avec un débit de fuite global inférieur à l'occurrence biennale ;
- ✓ Les deux bassins de compensation ne sont pas inondables pour une crue décennale du Lez, et leurs vidanges ne sont pas limitées par le niveau de l'eau dans le Lez jusqu'à une crue décennale du cours d'eau ;
- ✓ Caractéristiques des bassins :
  - Bassin situé en rive droite du Lez : 173 m<sup>3</sup> – 15 litres/s de débit de fuite
  - Bassin situé en rive gauche du Lez : 490 m<sup>3</sup> - 17 litres/s de débit de fuite

#### **3-2°) Impact hydraulique de la mise en place de l'ouvrage d'art du franchissement du Lez :**

Aucune habitation n'est impactée la mise en place de cet aménagement.

L'impact de l'ouvrage d'art sur les écoulements est limité aux valeurs suivantes :

- ✓ En crue décennale Lez :
  - exhaussement limité à 4 cm ;
  - amortissement du remous sur 50 m maximum à l'amont du pont ;
  - augmentation des vitesses inférieure à 1% ;
  - augmentation de largeur de la zone inondée inférieure à 1%.
- ✓ En crue centennale du Lez :
  - exhaussement limité à 1 cm ;
  - amortissement du remous sur 20 m maximum à l'amont du pont ;
  - pas de modification des vitesses ;
  - pas de modification de la largeur de la zone inondable.

#### **3-3°) Volume des remblais nécessaires au doublement de la RD145 « route des platanes » :**

La réalisation du doublement de la RD145 (voirie et bassins) nécessite la mise en place de 885 m<sup>3</sup> de remblais dans la zone d'expansion de crue du Lez.

Ce volume est restitué environ 200 m à l'aval du doublement de la RD145 par le creusement d'une parcelle communale (Prades le Lez) sur une profondeur maximale de 60 cm.

La vidange de cette zone s'effectue en 24h avec un débit régulé à 10 litres/s, dans un fossé rejoignant le Lez.

#### **3-4°) Impact hydraulique de la période chantier de réalisation de l'ouvrage d'art :**

Trois mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage fait parvenir à la Police de l'Eau :

- ✓ une description détaillée et chronologique des travaux envisagés ;
- ✓ un plan d'alerte et d'intervention qui définit en fonction des niveaux de crue les opérations à réaliser pour éviter un emportement des installations de chantier ou des impacts hydrauliques sur le secteur.

### **ARTICLE 4 : MODALITE DE PROTECTION DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES**

#### **4-1°) Pendant la phase travaux :**

- ✓ afin d'éviter toute pollution des eaux superficielles et souterraines pendant les travaux, le nettoyage, l'entretien, la réparation et le ravitaillement des engins et du matériel, le stockage des matériaux et l'élaboration des bétons et enrobés se font exclusivement dans les aires réservées à cet effet : plate-forme étanche avec recueil des eaux et des lixiviats dans un bassin,

puis pompage et transport vers un centre de traitement agréé ou transit dans un séparateur d'hydrocarbures. Ces aires sont circonscrites par un fossé permettant de piéger les éventuels déversements de substances nocives.

- ✓ les dispositifs (fossés et bassins provisoires) de traitement sont réalisés avant les terrassements routiers, de manière à retenir toute pollution liée au chantier ;
- ✓ les eaux usées sont traitées au sein d'un dispositif autonome ;
- ✓ tous les déchets de chantier sont évacués en décharge autorisée ;
- ✓ ces instructions doivent apparaître clairement dans le cahier des charges remis à l'entreprise de travaux publics chargée de la réalisation du chantier dans lequel est également mentionnée la localisation des zones prévues à cet effet ;
- ✓ un plan d'urgence et des dispositifs d'alerte en cas de pollution, complètent les précautions d'usage, avec obligation de pouvoir faire face à une pollution par temps de pluie ;
- ✓ un plan d'urgence prévoit les mesures à mettre en place en cas de risque inondation ;
- ✓ afin d'éviter les émissions et dépôts de poussières, protection des installations de stockage des matériaux, et arrosage des pistes de chantier en période sèche.

#### **4-2°) Pendant la phase d'exploitation :**

Les eaux de voirie transitent dans les bassins de décantation-rétention avant rejet dans le Lez.

Les fossés de collecte et les bassins (fond et berge) sont étanchés par la pose d'une géomembrane.

Le système d'assainissement de cette voirie permet le traitement de la pollution chronique par un enherbement des fossés et des bassins, ainsi que la gestion d'une pollution accidentelle de temps de pluie :

- ✓ En cas de pollution accidentelle par temps sec :

Une lame d'eau de 10 cm permet de confiner la pollution (volume mort).

La vidange de cette lame d'eau se réalise par pompage s'il y a pollution, ou par évaporation si ce volume est rempli par une pluie non concomitante à une pollution accidentelle.

Cette lame d'eau de 10 cm représente un volume de 142 m<sup>3</sup> pour le bassin en rive droite et 208 m<sup>3</sup> pour celui en rive gauche.

- ✓ En cas de pollution accidentelle par temps de pluie :

Une lame d'eau supplémentaire permet le confinement d'une pollution jusqu'à une pluie biennale de durée 2 h.

Ce compartiment est fermé en permanence par une vanne de confinement.

Une vidange de cette lame d'eau est réalisée par le pétitionnaire après chaque pluie significative (supérieure à 100 mm si la pluie intervient après une période sèche, inférieure à 100 mm sinon).

Cette lame d'eau est de 50 cm pour le bassin en rive droite et de 35 cm pour celui en rive gauche.

#### **4-3°) Entretien des ouvrages :**

- ✓ Dès la mise en service de ce tronçon, l'entretien du dispositif de collecte et de traitement des eaux est opérationnel ;
- ✓ Les opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages qui sont effectuées dans le cadre général de l'exploitation de la route, sont réalisées à minima annuellement, étant entendu qu'à tout instant, les ouvrages de collecte et de traitement doivent être fonctionnels ;

- ✓ Opérations d'entretien annuel :

- état général des ouvrages de collecte ;
- état des vannes, clapets, ouvrages d'entrée, ouvrages de sortie ;
- nettoyage des dégrilleurs avant l'arrivée de cellules orageuses importantes et après leur passage ;
- nettoyage des ouvrages d'entrée et de sortie ;
- manœuvre, étanchéité, et nettoyage des vannes et clapets obturateurs.

- ✓ Curage :

Une opération de curage est effectuée dès que :

- les boues stockées dans les bassins ou fossés sont susceptibles d'être mobilisées lors d'un événement pluvieux ;
- le volume utile disponible dans l'ouvrage ne correspond plus à celui défini par ce présent arrêté préfectoral ;
- les dépôts occupent le quart du volume mort disponible en fond de bassin ;
- toute opération de curage est précédée d'une analyse de la qualité des boues pour préciser la filière de valorisation conformément à la législation en vigueur, ainsi que d'une estimation du volume à évacuer ;
- vérification de l'épaisseur des boues accumulées est réalisée après 1, 3, 6 et 10 ans de mise en service puis tous les 5 ans.

- ✓ Faucardage :

- le faucardage doit avoir lieu au minimum tous les 5 ans selon le développement de la végétation ou son envahissement par les espèces parasites.
- un cahier de consignes décrivant l'ensemble des modalités de gestion, ainsi que les destinations des divers sous-produits (boues de curages, faucardages...), est fourni à la MISE, trois mois avant la mise en service de cette voie de communication.

## **ARTICLE 5 : PLAN D'ALERTE ET D'INTERVENTION**

Trois mois avant la mise en service de cette voie de communication, le maître d'ouvrage fournit pour avis au service de Police de l'Eau, un plan définissant l'organisation des services intervenant pour l'entretien, la sécurité et l'exploitation de la route et des ouvrages annexes comme les ouvrages de traitement des eaux pluviales.

## **ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE**

Le service chargé de la Police des Eaux, l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les agents assermentés de l'ONEMA, doivent avoir constamment libre accès aux installations pendant et après la durée du chantier. Ils peuvent procéder à des contrôles inopinés à la charge du bénéficiaire dans le cadre de l'application du présent arrêté.

## **ARTICLE 7 : DROITS DES TIERS, DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

En application des articles L.214-10 et L.514-6 du code de l'Environnement, la présente autorisation peut être déferée au tribunal administratif de Montpellier :

Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté et pour les tiers un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions prolongé de six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, si la mise en service du IOTA n'est pas intervenue dans les six mois.

## **ARTICLE 8 : PUBLICATION ET EXECUTION DU PRESENT ARRETE**

La préfecture, la Direction Départementale des Territoires et la Mer sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera par les soins du Préfet :

- adressé aux maires des communes de Prades le Lez et St Clément de Rivière pour y être affiché pendant une durée minimum d'un mois et qui dresseront procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité ;
- publié au recueil des actes administratifs ;
- inséré sous forme d'un avis, dans deux journaux locaux ou régionaux ;
- notifié au demandeur ;
- transmis pour information à :

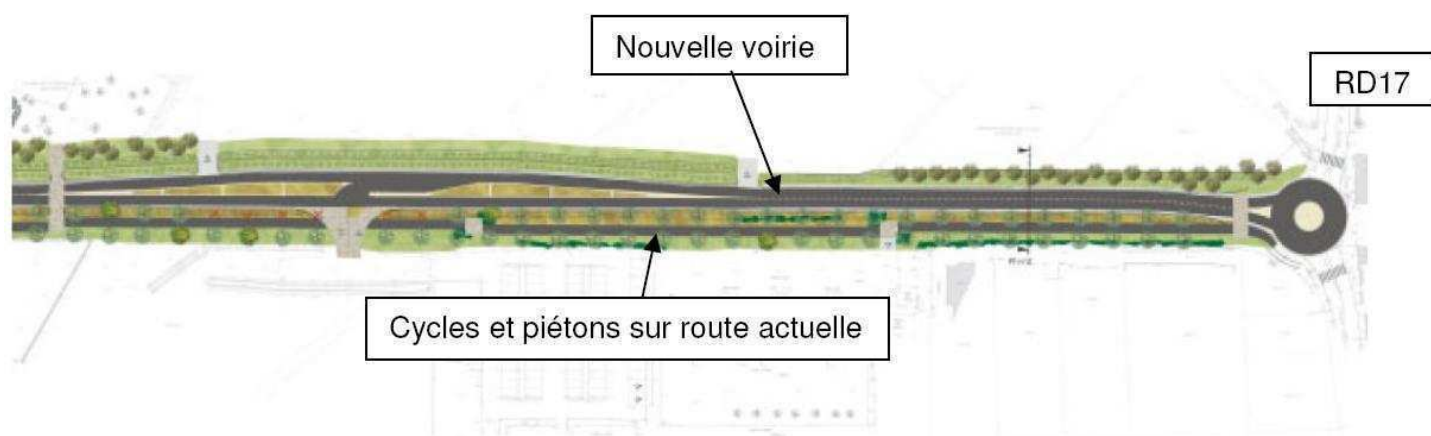
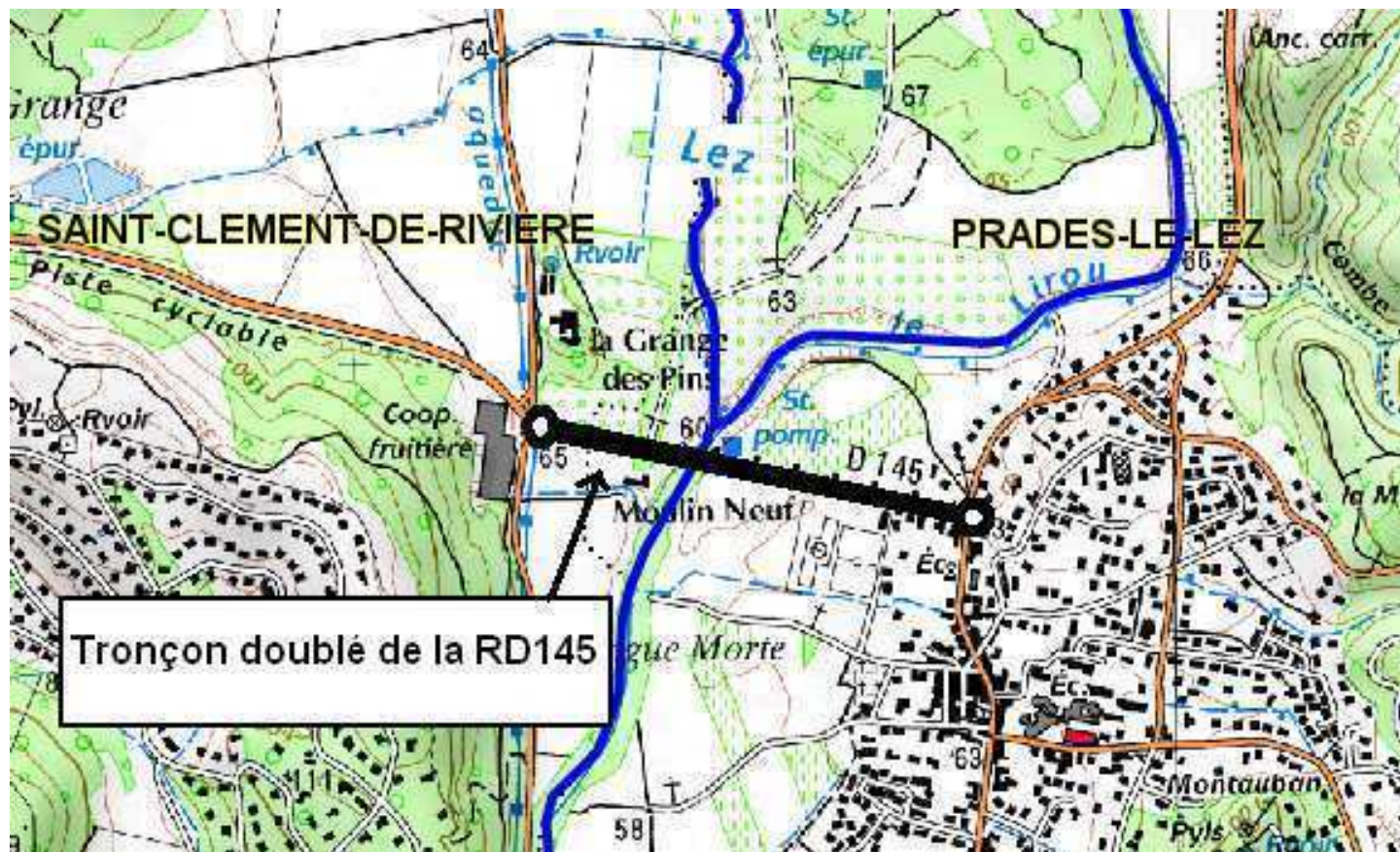
- Mme la Directrice de la DDTM 34 ;
- M. le Directeur de la DREAL LR ;
- Mme le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ;
- M. le Directeur Régional de l'ONEMA.

Fait à Montpellier, le 21/06/2012

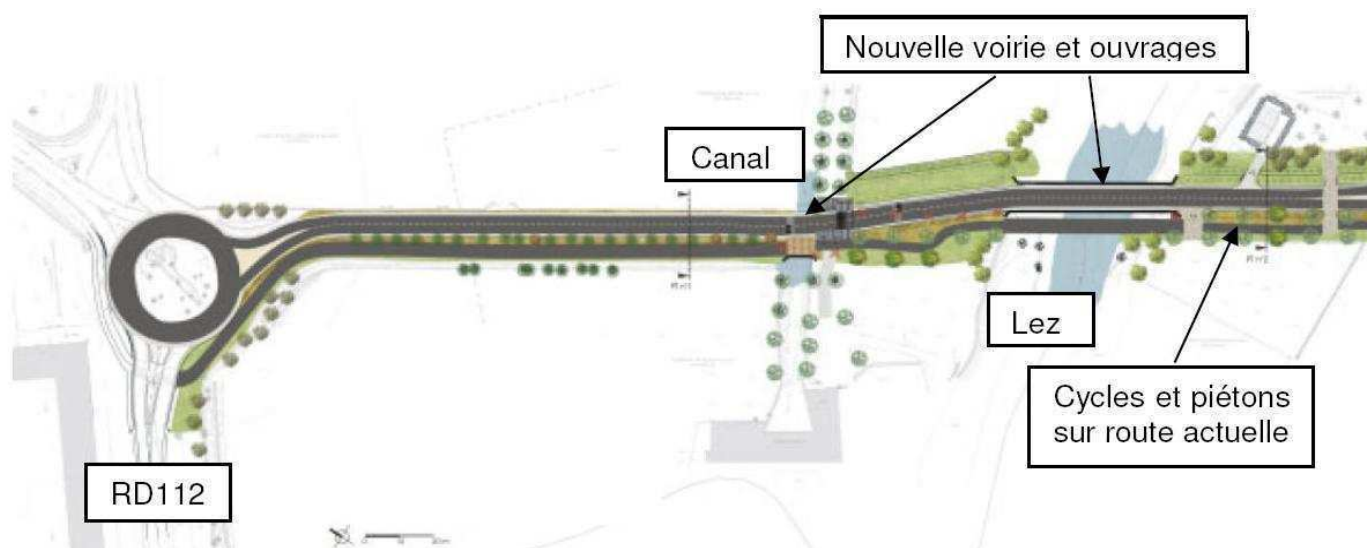
**Le Secrétaire général en charge  
de l'administration de l'Etat dans le département**

**SIGNE**

**Alain Rousseau**



*Plan des aménagements – section Est*



*Plan des aménagements – section Ouest*



*Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
DDTM 34*

Montpellier, le 8 juin 2012

Décision DDTM 34 - 2012 – 06 - 02378

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ET DE LA MER DE L'HERAULT

\*\*\*\*\*

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 4 janvier 2012 nommant M. Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**VU** le décret du 31 mai 2012 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault en qualité de directeur général de la police nationale ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er janvier 2010 nommant Mme Mireille JOURGET, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté du premier Ministre en date du 12 février 2010 nommant directeur départemental interministériel adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, Monsieur Yves GAVALDA ;

**VU** l'arrêté du premier Ministre du 29 avril 2011 nommant Monsieur Frédéric BLUA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM34 - 2012 - 06 - 02375 du 7 juin 2012 portant délégation de signature à Madame Mireille JOURGET, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux budgets des ministères visés dans l'annexe dudit arrêté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM34 – 2012 – 06 - 02374 du 7 juin 2012 portant délégation de signature à Madame Mireille JOURGET, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault, pour l'ordonnancement secondaire délégué du BOP 333, action 2 ;

**Considérant** qu'en application de l'article 45 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault assure l'administration de l'Etat dans le département à compter du lundi 4 juin 2012, jusqu'à l'installation du successeur de Monsieur Claude BALAND, dans les fonctions de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice, délégation de signature est donnée à Messieurs Yves GAVALDA, directeur départemental interministériel adjoint et Frédéric BLUA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral Hérault, à l'effet de signer toutes les décisions figurant aux articles 1 à 3 des arrêtés préfectoraux n° DDTM34 – 2011 -02 – 02374 et 02375 du 7 juin 2012 susvisés portant délégation de signature du secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département.

### **ARTICLE 2**

Délégation est également donnée à Monsieur Laurent CASSIUS, adjoint du délégué à la mer et au littoral Hérault - Gard, à Monsieur François ROUS, secrétaire général et Madame Jeanne HARO, secrétaire général adjoint en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et des directeurs-adjoints.

### **ARTICLE 3**

En ce qui concerne les engagements juridiques matérialisés par les MAPA, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que les pièces de liquidation de dépenses de toute nature, subdélégation est donnée aux chefs de service suivants :

- Madame Florence BARTHELEMY, chef du Service Agriculture, Forêt, gestion des Espaces Naturels (SAFEN),
- Madame Marie-Pierre BOTTERO, chef du Service de l'Education et de la Sécurité Routières (SESR),
- Madame Agathe ANDRE-DOUCET, chef du Service d'Aménagement Territorial Est (SATE),
- Monsieur Hervé DURIF, responsable de la Mission Connaissance Etude et Prospectives (MCEP),
- Monsieur Olivier ALEXANDRE, chef du Service Environnement et Aménagement Durable du Territoire (SEADT),
- Monsieur Guy LESSOILE, chef du Service Eau et Risques (SER),
- Monsieur Gérard BOL, chef du Service Habitat – Urbanisme (SHU),
- Monsieur Jean-Paul SERVET, chef du Service d'Aménagement Territorial Ouest (SATO),

- Monsieur Vincent MONTEL, chef du Service d'Aménagement Territorial Nord (SATN).

#### **ARTICLE 4**

La signature des délégataires et leur qualité devront être précédées de la mention suivante : "La directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault et par délégation... ».

#### **ARTICLE 5**

La présente décision sera notifiée à Monsieur le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département et Madame la directrice des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs.

La directrice départementale des  
territoires et de la mer de l'Hérault,

**Signé**

Mireille JOURGET

Monsieur Yves GAVALDA  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur Frédéric BLUA  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur Laurent CASSIUS  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur François ROUS  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Madame Jeanne HARO  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Madame Florence BARTHELEMY  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Madame Marie-Pierre BOTTERO  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Madame Agathe ANDRE-DOUCET  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur Hervé DURIF  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur Olivier ALEXANDRE  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur Guy LESSOILE  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur Gérard BOL  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur Jean-Paul SERVET  
Signature                      Paraphe  
**Signé**

Monsieur Vincent MONTEL  
Signature                      Paraphe  
**Signé**





## PREFECTURE DE L'HERAULT

**DIRECCTE**  
**Unité Territoriale de l'Hérault**  
**615, boulevard d'Antigone – CS 19002**  
**34064 MONTPELLIER CEDEX**

### **ARRETE N° 12-XVIII-214**

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur da travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2012;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

## A R R E T E

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- **Monsieur ACCARIES Remy**  
RESPONSABLE MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Mademoiselle ACERBIS Véronique**  
SECRETAIRE, ASSOCIATION C.L.C.V. UNION LOCALE , MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ADJADJ Frédéric**  
DELEGUE PHARMACEUTIQUE, SANOFI-AVENTIS FRANCE, PARIS.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Mademoiselle AGUILHON Laurence**  
CHARGE ETUDES RH, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame AHIER Nathalie**  
HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à POUSSAN
  
- **Monsieur AIMONETTI Michel**  
DIRECTEUR D'EHPAD, MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU ROMARIN",  
CLAPIERS.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Monsieur ALBALADEJO Carmelo**  
AIDE SOIGNANT , CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PAULHAN
  
- **Monsieur ALDERIGI Thierry**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Madame ALEMAN Claude**  
CADRE DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à LE BOSC
  
- **Monsieur ALLAIN Bernard**  
INSPECTEUR IRD/CONSTRUCTION, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
demeurant à CAUX
  
- **Monsieur ALLAMAND Gilles**  
CHEF DE PARTIE , SAS CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à MUDAISSON
  
- **Monsieur ANDRE Jean-Louis**  
VRP EXCLUSIF, SOCIÉTÉ MARY COHR, PARIS .  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Madame ANDRIEU FOURNIER Catherine**  
RESPONSABLE ESPACE, 3 SUISSSES FRANCE, CROIX CEDEX.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame ANEGAS Julie**  
VENDEUSE PRINCIPALE, ARMAND THIERRY SAS, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.  
demeurant à LAURENS

- **Monsieur ANELLI Daniel**  
EMPLOYE D'USINE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LUNAS
- **Monsieur ANTOLI Norbert**  
AGENT DE MAITRISE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à VILLETELLE
- **Monsieur APARICI Denis**  
TECHNICIEN CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame APARICIO Marie-José**  
AGENT SERVICE HOSPITALIER, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à SATURARGUES
- **Monsieur ARSON Didier**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur AUDIGUIER Alain**  
ANIMATEUR EXPLOITATION RESEAU ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à CAUX
- **Monsieur AUPERRIN Frédéric**  
RESPONSABLE TECHNIQUE PROJET, SCHNEIDER-ELECTRIC PROTECTION &  
CONTROLE, LATTES.  
demeurant à LAVERUNE
- **Monsieur AVERSENG Jean-Luc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame AVINENS DEBEC Anne**  
CHARGE DE GESTION CLIENT, ACM / OPAC, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame AZAM Christine née LEMAIRE**  
ASSISTANTE PRODUITS, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur BABOLA Christophe**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur BAÏSSET Bruno**  
CONDUCTEUR-RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LAURET
- **Monsieur BALLESTEROS Luis**  
CONDUCTEUR DE MATERIEL DE NETTOIEMENT, SOCIETE MEDITERRANEENNE  
DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame BANASZYNSKI Annick**  
HOTESSE NAVIGANTE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BANO Laurent**  
TECHNICIEN MAINTENANCE METHODES, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY  
FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à VENDARGUES

- **Madame BAPTISTA Marie Thérèse**  
COMPTABLE, AGME GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame BARD Florence**  
HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Monsieur BARRAIRON Marc**  
OPERATEUR PILOTAGE INTERVENTION, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BARRAL Daniel**  
INFORMATICIEN, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur BARRE Patrick**  
EMPLOYE D'USINE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LES AIRES
- **Madame BARREAU Corinne née DULOUT**  
ENSEIGNANTE, CCI BEZIERS SAINT - PONS, BEZIERS.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur BARREYRE Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à ASSAS
- **Madame BARROSO Maria**  
CHARGE COORDINATION ADMINISTRATION REPARATION, SCHNEIDER  
ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à CAMPAGNE
- **Mademoiselle BAS Jacqueline**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE GESTION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BASCOUL Simone née BALLESTER**  
COORDONNATRICE DEPARTEMENTALE , ASSOCIATION C.L.C.V. UNION  
DEPARTEMENTALE , MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur BASTIDE Cédric**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF SPECIALISE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE  
SUD, VENDARGUES.  
demeurant à VENDARGUES
- **Madame BATET Mireille née TOLOSA**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame BAUDOUIN Ginette née GUILLERMO**  
AIDE-SOIGNANTE , CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER,  
SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTAUD
- **Madame BAUNE Isabelle née CUEYE**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC

- **Monsieur BEAU Jean-Marie**  
MECANICIEN P.L., FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à Cournonterral
- **Madame BEC Pascale née SCOTTO D'APOLLONIA**  
SUPERVISEUR CENTRE RELATION CLIENT/SERVICE QUALITE CLIENT, CREDIT  
IMMOBILIER DE FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTAUD
- **Monsieur BELENGRI Gilbert**  
CHEF DE PARTIE CAT A1, SAS CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur BELKACEM Driss**  
MACON, RAZEL-BEC S.A., SAINT GEORGES D'ORQUES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BELREPAYRE Jean-Michel**  
MANAGER METIER CADRE GRANDE DISTRIBUTION, CARREFOUR BALARUC,  
BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SAINT JUST
- **Madame BENATIA Dalila née SAÏD**  
EMPLOYEE DE RESTAURATION, SARL LANGUEDOC RESTAURATION,  
MONTPELLIER.  
demeurant à Cournonsec
- **Madame BENOIST Nathalie**  
TECHNICIENNE DE FABRICATION PATISSERIE, CARREFOUR BALARUC,  
BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Mademoiselle BENYOUMOFF Sylvie**  
CONSEILLERE HABITAT, ASSOCIATION C.L.C.V. UNION LOCALE , MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BEQUE Nathalie**  
SECRETAIRE COMPTABLE, SARL OTI SYNDIC, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur BERENGUER Alain**  
RESPONSABLE D'EQUIPE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle BERNARD Brigitte**  
MASSEUR KINESITHERAPEUTE, CENTRE MEDICAL ET EDUCATIF DE L'ENFANCE  
FONTCAUDE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur BERNARD Dominique**  
INGENIEUR SYSTEMES, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION & CONTROLE SAS,  
CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à LE CRES
- **Madame BERNARD Isabel née LOBO**  
AIDE-SOIGNANTE D.E., CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à CAMPAGNAN
- **Monsieur BERQUET Erick**  
CONDUCTEUR CHEF DE QUART, SETOM, SETE.  
demeurant à SETE

- **Mademoiselle BERTERO Catherine**  
CONSEILLER CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE REGIONALE DE CREDIT  
MARITIME MUTUEL, SETE.  
demeurant à MEZE
- **Monsieur BERTHOMIEU Laurent**  
RESPONSABLE D'EQUIPE D'EXPLOITATION, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER  
CEDEX 02.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame BERTRAND Marie-Pierre née CAUSSE**  
AGENT ADMINISTRATIF, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame BIAU Nathalie**  
SECRETAIRE ADMINISTRATIVE, ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE  
SANTE DU TRAVAIL, BEZIERS.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur BILLARD Philippe**  
AGENT ERDF GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur BLANC Dominique**  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Mademoiselle BLANCHARD Christine**  
ASSISTANTE DE FABRICATION POISSONNERIE, CARREFOUR BALARUC,  
BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à LA PEYRADE
- **Monsieur BLIN Eric**  
SPECIALISTE DOMAINE TECHNIQUE, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à PEZENAS
- **Monsieur BOBY Jacques**  
AGENT PORTUAIRE, CCI BEZIERS SAINT - PONS, BEZIERS.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Mademoiselle BOMBAL Michèle**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur BONNAL Régis (En retraite)**  
BOULANGER, SARL LA GLORIETTE ST FRUCTUEUX, LUNEL.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame BONNET Christine née MELIS**  
HOTESSE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur BONNET Frédéric**  
ENSEIGNANT , C.C.I.NIMES.BAGNOLS.UZES.LE VIGAN, NIMES.  
demeurant à VERARGUES
- **Monsieur BONNIEU Jean-Louis**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE

- **Monsieur BONNIOT DE FLEURAC Xavier**  
DIRECTEUR OPERATIONNEL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur BONS Jean-Noël**  
CHAUFFEUR, CHARVET, VILLARS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BONTEMPS Daniel**  
CONDUCTEUR LIVREUR, TRANSPORTS AUTO BRUNIER ST THIBERY, ST THIBERY.  
demeurant à VIAS
- **Monsieur BORRAS Jacques**  
DIRECTEUR D'AGENCE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BOUCHET Raphaël**  
RESPONSABLE DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Madame BOUGUERRA Nadine née GARCIA**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur BOULET Lilian**  
TECHNICIEN DE PRODUCTION, SAIPOL , SETE.  
demeurant à Cournonterral
- **Monsieur BOULLEN Lionel**  
AGENT/EMPLOYE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame BOUQUET-TANVIER Cécile née BOUQUET**  
CADRE BANCAIRE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BOURDON Christian**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE LA BROUSSE ET DUPONT, HERMES.  
demeurant à CABRIERES
- **Mademoiselle BOURLOIS Elodie**  
DELEGUEE MEDICALE, DAIICHI SANKYO FRANCE SAS, RUEIL-MALMAISON CEDEX.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur BOURRIAGUE Christian**  
RESPONSABLE DISTRIBUTION, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à FERRIERES-LES-VERRES
- **Madame BOUSQUET Alice née BARD**  
ANIMATRICE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Madame BOUSQUET Aline née FRANCOIS**  
INFIRMIERE REFERENTE, MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à TEYRAN

- **Madame BOUSQUET Marie-Christine**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, CARREFOUR MARKET, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BOUSQUET Maurice**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
  
- **Madame BOUTIN Muriel née SAGORIN**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BNP PARIBAS, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur BOUTTEFORT Laurent**  
AGENT D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURE, STE MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BOUZEREAU Fabrice**  
RESPONSABLE TECHNIQUE ET MAINTENANCE, SOCIETE NATIONALE  
IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BREANT Jean Claude**  
EMPLOYE D'IMMEUBLE, FONCIA LMG, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BREBION Pascal**  
RESPONSABLE PRODUIT, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUREILHAN
  
- **Madame BRECHT Ghislaine**  
COMPTABLE, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.  
demeurant à SAINT THIBERY
  
- **Monsieur BRENGUES Roland**  
TECHNICIEN EN BIOLOGIE, LANGUEDOC MUTUALITE-LABORATOIRE REGIONAL  
DE BIOLOGIE MEDICALE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame BRIVES Véronique**  
INGENIEUR EN CHEF, COGITIS, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Madame BROCHARD Myriam**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BROS Pierre**  
AGENT DE MAITRISE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame BROSSE Laurence née PANIELLO**  
CONSEILLER, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LESPIGNAN
  
- **Madame BRUN Mireille née MEYER**  
MEDECIN PHYSIQUE DE REEDUCATION, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN  
DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à CLAPIERS



- **Madame CABANE Sandrine**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE  
DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à LES MATELLES
  
- **Madame CABRIT-PECHOUX Valérie**  
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, SAS CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES  
FLOTS.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame CABROL Florence née RIBOT**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Monsieur CABROL Jean-Paul**  
CHEF D'ATELIER, MECANIC-SUD INDUSTRIE, BEZIERS.  
demeurant à COLOMBIERS
  
- **Monsieur CAIZERGUES Roland**  
CONSEILLER ECONOMIQUE, C.C.I. DE BEZIERS SAINT-PONS, BEZIERS.  
demeurant à AGDE
  
- **Monsieur CALEGARI Bruno**  
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SAUVIAN
  
- **Mademoiselle CALTIAU Claire**  
CADRE DE BANQUE, HSBC, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CAMPOS Marie-Hélène née REYNES**  
COMPTABLE, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- **Madame CANIVEN Sandrine**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
  
- **Madame CANNAC Isabelle née MERENNA**  
ASSISTANTE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur CANO Antonio**  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à BESSAN
  
- **Mademoiselle CANO Sophie**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, CONGES INTEMPERIES BTP CAISSE DE LA  
REGION L.R., MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Madame CARDENAS Josiane née FILHOL**  
EMPLOYEE LOGISTIQUE, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame CARMINATI Martine**  
SECRETAIRE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS

- **Madame CARPENTIER Laurence née BARTHES**  
TECHNICIEN LOGISTIQUE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LODEVE
- **Monsieur CARRARA Lucien**  
TECHNICIEN CHAUFFAGE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame CARRION Chantal née NOURRIGAT**  
SECRETAIRE MEDICALE, SELAS LABOSUD BIOSYNERGIE, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur CASELLES Angel**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur CASTAN Jean-Michel**  
CHEF DE SECTEUR, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur CASTANET Franck**  
CHEF D'EQUIPE TECHNIQUE INTENDANCE, CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE TERRITORIALE , MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à Cournonterral
- **Monsieur CASTELLANI Jean-Marc**  
TECHNICIEN ELECTRONICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION &  
CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur CASTELLANO Patrick**  
CONTREMAITRE ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à JACOU
- **Monsieur CATTEAU Thierry**  
CHEF DE CHANTIER , ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Madame CAUSSE Carine**  
CONSEILLERE SERVICE CAISSES, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SETE
- **Madame CAVAGNA Nathalie née COMBES**  
PHARMACIEN, PHARMACIE D'OCCITANIE, LUNEL.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur CAVAILLEZ Gautier**  
CONSEILLER COMMERCIAL MASTER, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame CAZES Isabelle née ARCANGELI**  
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .  
demeurant à SETE
- **Madame CHAMPETIER Ana née PALOMINO**  
ANALYSTE PROGRAMMEUR, U.G.A.P., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CHAMPLON Mireille**  
APPROVISIONNEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à Sainte Croix de Quintillargues

- **Monsieur CHANAL René**  
VENDEUR MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Mademoiselle CHANTIR Amal**  
TECHNICIENNE SUPERIEURE TECHNICO-ADMINISTRATIF, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CHARDIN Jean**  
CHEF DE PROJET, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CHASTAN Eric**  
CHEF D'EQUIPE , EXTELIA DOCAPOST BPO, CHARENTON LE PONT.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CHENE Sylvie née BATAILLE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à COMBAILLAUX
- **Monsieur CHOMEZ Fabian**  
INGENIEUR, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION & CONTROLE SAS,  
CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur CIPRIANO Marcel**  
ANIMATEUR DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Madame CLAPAREDE Nathalie née JAMMES**  
CLERC DE NOTAIRE, SCP JEAN ET GILLES GONDARD , CAZOULS LES BEZIERS.  
demeurant à ROQUEBRUN
- **Madame CLAVEL Marielle**  
AIDE COMPTABLE, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur CLOIX Gérard**  
CONDUCTEUR COMBINE, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur COAT Mickaël**  
CONSEILLER ASSURANCES, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur COEURVEILLE Gilles**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Madame COLIN Michèle**  
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Mademoiselle COMBALUZIER Sophie**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, CASTORAMA LATTES, LATTES.  
demeurant à LATTES
- **Madame CONTE Chantal née DAVID**  
COMPTABLE, SOCIÉTÉ TRANSAC, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- **Madame CORNU Anne née CABROL**  
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE, CASTORAMA CC TRIFONTAINE, SAINT  
CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur COUDRAY Stéphane**  
CHEF D'EXPLOITATION, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à Cournonterral
  
- **Madame COURBIN Nathalie**  
HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à MEZE
  
- **Monsieur COURSE Jean-Luc**  
DIRECTEUR ADJOINT DES JEUX DE TABLES, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP  
D'AGDE.  
demeurant à MARSEILLAN
  
- **Monsieur COUVE Christian**  
PREPARATEUR DE COMMANDES, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur CRESPIY Philippe**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Madame CROS Elisabeth née CHARLES**  
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur CROS Faustin**  
EMPLOYE D'IMMEUBLE, CITYA COGESIM, MONTPELLIER.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur CROS Jean-Michel**  
CHEF DU SERVICE DE LA TECHNIQUE, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP  
D'AGDE.  
demeurant à AGDE
  
- **Monsieur CRUZ Daniel**  
ENSEIGNANT COORDINATEUR PEDAGOGIQUE, CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE TERRITORIALE , MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur CRUZ Michel**  
TECHNICIEN CLIENTELE , ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LOUPIAN
  
- **Monsieur CUNIENQ Pascal**  
CHEF DE CHANTIER, EUROVIA MEDITERRANEE, JUVIGNAC.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CUVILLERS Magali née LOUAIL**  
TECHNICIENNE SERVICE MEDICAL, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE  
MEDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à ARGELLIERS
  
- **Monsieur D'AUZAC DE LAMARTINIE Jean-Luc**  
INGENIEUR ELECTRONICIEN, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION &  
CONTROLE SAS, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame DA CRUZ Lydie née SIZABUIRE**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, AGENCE DE L'EAU RHONE -MEDITERRANEE  
-CORSE, LYON.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur DABOSI Bernard**  
INGENIEUR D'APPLICATIONS BIOCHIMIE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Monsieur DAHAN Jean-Paul**  
CHEF DES VENTES, FRAIKIN FRANCE, PUTEAUX.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Madame DE JOANNIS DE VERCLOS Laurence née LAJOUHARD DE BELLABRE**  
RESPONSABLE QUALITE ADJOINT, COMURHEX, NARBONNE.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur DE PARSEVAL Bertrand**  
RESPONSABLE AGENCE BANCAIRE , BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DE VERBIZIER Philippe**  
RESPONSABLE ATELIER P.A.O., L'IMPRIMERIE DU MIDI, SAINT JEAN DE VEDAS  
CEDEX.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Madame DEBARGE Mireille née GIMBERT**  
AGENT DES SERVICES LOGISTIQUES , MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU  
ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à SAINT DREZERY
  
- **Monsieur DEBRU Alain (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Monsieur DEBZA Chaïb**  
MANAGER METIER, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SETE
  
- **Madame DECHAMPS Elise**  
INFIRMIERE D.E., MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame DEGASSE Isabelle née MARQUET**  
LIQUIDATRICE, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à VALERGUES
  
- **Mademoiselle DEJAMME Carole**  
ASSISTANTE DENTAIRE, REALISATIONS MUTUALISTES DE MEDITERRANEE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à PAILHES
  
- **Monsieur DELACROIX Philippe**  
BOULANGER, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur DELAVEUVE Cédric**  
AGENT DE RESEAU, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur DELON Valère**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur DELOURS Jacques**  
DIRECTEUR D'AGENCE MULTIMARCHES, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame DERCHUX Marinette née LABIE**  
SUPERVISEUR PEAGE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame DESAILLY Véronique**  
AGENT POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAUSSAN
  
- **Monsieur DESBRINI Didier**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF QUALIFIE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame DESNIER Patricia**  
APPROVISIONNEUR, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur DESPATURE Hervé**  
DIRECTEUR DES JEUX DE TABLES, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.  
demeurant à BESSAN
  
- **Madame DESPEYROUX Nathalie née ROUVEYROL**  
SECRETAIRE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DETRAUX Olivier**  
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à ROQUEBRUN
  
- **Monsieur DEVOS Hervé**  
MAGASINIER VENDEUR PR, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à COMBAILLAUX
  
- **Monsieur DIAZ Manuel**  
PEINTRE, PREZIOSO TECHNOLOR, VIENNE CEDEX.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
  
- **Madame DJERMOUN Ghislaine née SUZEL**  
CONSEILLERE VENTE , CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame DOMINGUEZ Monique**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DUCHEIN Jean-Louis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Madame DUFFOUR Margaret**  
AGENT TECHNIQUE, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LAVERUNE

- **Monsieur DUMAY Régis**  
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHRISTOL
  
- **Madame DUNAND Pascale**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE, S.A.S AIMARGALI, AIMARGUES.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur DUPLANIL Philippe**  
CONSEILLER COMMERCIAL, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT- PEUGEOT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
  
- **Madame DUPONT Marie-Alix**  
TECHNICIENNE APPUI GESTION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
  
- **Madame DUTAU Sylvie née BOUSQUET**  
CADRE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Monsieur ESCODA Pascal**  
INGENIEUR, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION & CONTROLE SAS,  
CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTBAZIN
  
- **Madame ESCOUT Martine**  
ASSISTANTE, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur ESTIMBRE Fabien**  
CONDUCTEUR MINI BENNES NETTOIEMENT, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ESTOR Yves**  
JURISTE, 3 SUISSSES INTERNATIONAL, CROIX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame EVESQUE Valérie née VALLS**  
HOTESSE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SUSSARGUES
  
- **Monsieur FABRE Laurent**  
RESPONSABLE DE PRODUCTION, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
MONTPELLIER .  
demeurant à LES PLANS
  
- **Mademoiselle FABRE Sylvie**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE  
DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame FAJARDO Nathalie née KARPOWICZ**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à VALRAS PLAGE
  
- **Monsieur FALERNE Jean-Pierre**  
DIRECTEUR D'AGENCE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame FAURE Dominique née TUROSTOWSKI**  
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame FAVIER Delphine née JOUBERT**  
ASSISTANTE COMPTABLE CONFIRMEE, S.C.E.C. BEGOUT-CALIMAR, SAINT  
GILLES.  
demeurant à PEROLS
  
- **Madame FERMIN Patricia née CERQUEDA**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, GALERIES LAFAYETTE, BEZIERS.  
demeurant à VALROS
  
- **Madame FINANCE Chantal née JACQUEMIN**  
TECHNICIENNE DE SURFACE, CENTRE MEDICAL ET EDUCATIF DE L'ENFANCE  
FONTCAUDE, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur FIOL Frédéric**  
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame FISCHER Nathalie**  
RESPONSABLE DE MISSION DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE , MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Madame FLAMANT Marie-Françoise née DUMON**  
AMP, ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE, MONTBLANC.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Monsieur FLINOIS Lilian**  
ASSISTANT DE DIRECTION, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES,  
SAINT-GELY-DU-FESC.  
demeurant à ASPIRAN
  
- **Monsieur FONT Christophe**  
TECHNICO COMMERCIAL SEDENTAIRE, REXEL FRANCE SAS, NIMES.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
  
- **Monsieur FONTA Pascal**  
CONDUCTEUR DE LIGNE AUTOMATISEE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame FOURES Magali née CAUVY**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, GIE AG2R, PARIS.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame FRUTOS Claudie née DELWARDE**  
SECRETAIRE ADMINISTRATIVE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE  
DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
  
- **Monsieur FUENTES Michel**  
CADRE AIR FRANCE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MARSEILLAN
  
- **Monsieur FULCRAND Bruno**  
CONDUCTEUR/RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER



- **Monsieur GABET Olivier**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE CHAUFFAGE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET  
CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame GABOURIN Nadine**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à PAULHAN
- **Monsieur GALAS Michel**  
AGENT PORTUAIRE , REGIE AUTONOME DU PORT DE PLAISANCE DE PORT  
CAMARGUE, LE GRAU DU ROI.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur GALINIE Michaël**  
CHEF D'EXPLOITATION, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à Cournonterral
- **Monsieur GALLAND Olivier**  
INFORMATICIEN, POLE EMPLOI - DGA SI, GRADIGNAN.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
- **Monsieur GANDILLON Pierre**  
COURSIER, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame GARDE Dominique**  
CHARGE D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES, AMETRA, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur GARENC Stéphane**  
CHEF D'EXPLOITATION, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VERARGUES
- **Madame GASQUEZ Isabelle**  
SECRETAIRE, CENTRE DE GESTION AGREE DU LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur GAUTRAND Fabien**  
CHEF D'EQUIPE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à AIGNE
- **Monsieur GAY Christophe**  
INGENIEUR PROTECTION, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION & CONTROLE  
SAS, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GAZAGNE Michèle**  
TECHNICIEN LOGISTIQUE, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION & CONTROLE  
SAS, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur GENEAU Joël**  
ENCADRANT POLE EMPLOI LOGISTIQUE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Madame GENICQ Laurence**  
AIDE-SOIGNANTE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à SAINT JUST

- **Monsieur GENIN Jean-Charles**  
CLERC DE NOTAIRE, SCP JEAN ET GILLES GONDARD , CAZOULS LES BEZIERS.  
demeurant à PUISSESGUIER
  
- **Monsieur GENOCHIO Sylvain**  
CADRE DE BANQUE/DIRECTEUR D'AGENCE, BNP PARIBAS LEASE GROUP,  
MARSEILLE.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur GENTHIAL Stéphane**  
PATISSIER-BOULANGER, EURL AU MOULIN A PAIN, JUNAS.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur GERBAL Rémi**  
DIRECTEUR DE TRAVAUX, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Mademoiselle GHANMI Saliha**  
TECHNICIENNE SYSTEMES, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE,  
LATTES CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle GIANNITRAPANI Françoise**  
SECRETAIRE, MAITRE LUC MARION, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle GILLET Nathalie**  
SECRETAIRE POLYVALENTE LOGISTIQUE MATERIEL, AUTOROUTES DU SUD DE  
LA FRANCE, NARBONNE.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur GINEL Jean-Yves**  
EMPLOYE D'ENTRETIEN, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GINER Gilles**  
PREPARATEUR INDUSTRIEL EN CHIMIE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Mademoiselle GIORDANA Caroline**  
CADRE RESPONSABLE DE COMMUNICATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Monsieur GIORDANO Christian**  
RECEPTIONNAIRE, DISTRISUD, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur GIRARD André**  
BOULANGER, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
  
- **Madame GIRARD Geneviève née PUCHE**  
EMPLOYEE LIBRE SERVICE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à PAILHES
  
- **Madame GODOY Patricia née PARDAILHE**  
EMPLOYEE SERVICE CLIENTS, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS

- **Mademoiselle GOMEZ Catherine**  
INFOGRAPHISTE, CAF DU GARD, NIMES.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur GOMEZ Emmanuel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame GONDARD Mary-José née AUTHIE**  
COMPTABLE, SCP JEAN ET GILLES GONDARD , CAZOULS LES BEZIERS.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Madame GOSSEREZ Carole née MOLINA**  
HOTESSE DE CAISSE ET ACCUEIL, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Madame GOUDARD Danièle**  
TECHNICIEN PEAGE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.  
demeurant à BASSAN
- **Monsieur GOURNAY Arnaud**  
CARISTE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à CANDILLARGUES
- **Madame GOUT Aline née PISTRE**  
AIDE COMPTABLE, SAS MONTAGNE NOIRE, MURAT SUR VEBRE.  
demeurant à CAMBON ET SALVERGUES
- **Mademoiselle GRAFF Valérie**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Mademoiselle GRAILLE Valérie**  
CAISSIERE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Madame GRANDJEAN Isabelle née LOECHNER**  
TECHNICIEN GED, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur GRANDJEAN Philippe**  
AGENT DE DISTRIBUTION, RLD 1 - SITE DE VENDARGUES, VENDARGUES.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur GRAVOULET Jean-Marc**  
GESTIONNAIRE TECHNIQUE, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE,  
LATTES CEDEX.  
demeurant à LE CRES
- **Madame GRENIER Corinne née CALAMUSA**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Mademoiselle GRENIER Sandrine**  
CONSEILLER FINANCIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur GUAGLIANO Michel**  
GESTIONNAIRE BDD PATRIMOINE, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SETE

- **Monsieur GUELIN Philippe**  
VENDEUR, SAINT MACLOU, WATTRELOS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur GUENET Fabrice**  
CADRE du BTP, GFC CONSTRUCTION, CALUIRE ET CUIRE.  
demeurant à JACOU
  
- **Monsieur GUEREMY Franck**  
SECRETAIRE GENERAL 1ERE CLASSE DE DELEGATION, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.  
demeurant à CEYRAS
  
- **Madame GUERZIZ Fatima Djazira**  
HOTESSE D'ACCUEIL, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GUIBAL Jean-François**  
CLERC-SIGNIFICATEUR, SCP ELDIN BAUDIA GUILLEMAIN, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GUIBERT Thierry**  
CHAUFFEUR LIVREUR ENCAISSEUR, SOCIÉTÉ SOGEP, BOISSY SAINT LEGER.  
demeurant à MEZE
  
- **Mademoiselle GUILLEN Cristel**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à PORTIRAGNES
  
- **Monsieur GUILLON Serge**  
RESPONSABLE LOGISTIQUE, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION & CONTROLE SAS, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Monsieur GUIRAUD Régis**  
TECHNICIEN ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à TEYRAN
  
- **Madame HANOTEAU Francine**  
CHEF DE SERVICE CLIENTS, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Madame HAQUET Laure née BOUSQUET**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur HENRY Patrick**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, MAUGUIO.  
demeurant à LATTES
  
- **Madame HENRY-MURE Laurence**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME, LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur HERRERO DE LA HUERTA Jorge**  
CORRESPONDANT EN INFORMATIQUE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur HISPA Stéphane**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Madame HOFFMANN Joëlle née TOUBA**  
ADJOINTE, HEYRAUD, PARIS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Monsieur HOULES Jean-Luc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle HUGON Séverine**  
PREPARATRICE EN PHARMACIE, PHARMACIE OLIVIER-TURQUAY, SAINT JUST.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Madame ILLESCA Brigitte née BARTHELEMY**  
SECRETAIRE, KPMG SA, MARSEILLE.  
demeurant à Cournonterral
  
- **Monsieur INAREJOS Jean**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, UNISOURCE S.A.S., NISSAN-LEZ-ENSERUNE.  
demeurant à AUTIGNAC
  
- **Madame INGLESE Laurence née LOUIS**  
CADRE DE SANTE ADJOINT, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR.  
J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à CAZEVIEILLE
  
- **Monsieur INIESTA Gilbert**  
DIRECTEUR D'ENSEIGNE REGIONAL, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE SUD EST,  
VALENCE.  
demeurant à LES MATELLES
  
- **Monsieur JACQUEMIN Sylvain**  
INGENIEUR, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
  
- **Monsieur JACQUIN Joël**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur JIMENEZ Grégoire**  
DIRECTEUR COMMERCIAL SDSU, SCHNEIDER-ELECTRIC PROTECTION &  
CONTROLE, LATTES.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur JOLY Laurent**  
RESPONSABLE CONTROLE D'ENTREES, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur JOSSO Patrick**  
CONSEILLER DE VENTE, CASTORAMA CC TRIFONTAINE, SAINT CLEMENT DE  
RIVIERE.  
demeurant à LE POUGET
  
- **Monsieur JOURDAN Stéphane**  
RESPONSABLE DE SERVICE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC

- **Monsieur JOUVE Eric**  
INGENIEUR, SCHNEIDER-ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE, LATTES.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Monsieur JUBLANC Marc**  
RESPONSABLE VENTES FRANCE, SCHNEIDER-ELECTRIC PROTECTION &  
CONTROLE, LATTES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur JULIAN Alfred**  
MECANICIEN, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur KASBACH Hugues**  
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, C.E.R.P. RHIN RHONE MEDITERRANEE,  
BELFORT.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle KEPFER Carinne**  
SECRETAIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur KHALIFI Mohamed**  
MONTEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame KUHN Isabelle née NORMAND**  
TECHNICIEN DE LA BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, PARIS.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur LABOURGUIGNE Arnaud**  
COMMANDANT DE BORD, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à BEAULIEU
  
- **Madame LACOSTE Isabelle née LEONARD**  
TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIE ACCEUIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTBAZIN
  
- **Monsieur LACOSTE Philippe**  
CHEF DE CHANTIER - NIVEAU F, AXIMA SEITHA, NANTES .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LADUREAU Annie (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame LAGGOUN Nadine née RUL**  
OPERATEUR DE CONDITIONNEMENT, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE,  
AVENE.  
demeurant à LE BOUSQUET D'ORB
  
- **Madame LAGNEL Valérie née LALANE**  
EMPLOYEE BANCAIRE, BNP PARIBAS, MONTPELLIER.  
demeurant à PUECHABON
  
- **Madame LANCO Magdeleine née CONSTANT**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE  
DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS

- **Monsieur LANDES Olivier**  
CHEF CAISSIER, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.  
demeurant à VIAS
  
- **Monsieur LANGE Alain**  
CONSEILLER DE VENTE, CARREFOUR NIMES VILLE ACTIVE, NIMES .  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame LANTHEAUME Patricia née COTET**  
EMPLOYEE CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON, CAISSE D'EPARGNE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LASTELLA Philomène**  
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.  
demeurant à AGDE
  
- **Mademoiselle LE GALL Carole**  
CADRE ADMINISTRATIF, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Madame LE JEUNE Catherine**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame LE ROHELLEC Nathalie née GERARDIN**  
INGENIEUR R&D DEVELOPPEMENT LOGICIEL, SCHNEIDER ELECTRIC  
PROTECTION & CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur LE TENDRE Jean-Charles**  
DIRECTEUR FINANCIER, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
  
- **Monsieur LECLER Mickaël**  
MONTEUR VENDEUR EN OPTIQUE, REALISATIONS MUTUALISTES DE  
MEDITERRANEE, BEZIERS CEDEX.  
demeurant à CAZEDARNES
  
- **Madame LECLERC Marie-Claude**  
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Mademoiselle LEFEBVRE Sylvie**  
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame LEGIER Joséphine née RUSSO**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CREISSAN
  
- **Monsieur LEMAIRE Patrice**  
CHAUFFEUR, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Mademoiselle LEMERAY Annie**  
CHARGE DE GESTION CLIENT, ACM / OPAC, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES

- **Monsieur LEMERCIER Jean-Marc**  
TECHNICIEN MONTEUR CABLEUR, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION &  
CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle LEMOINE Sandra**  
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LENGAGNE Valérie née BARBIER**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL  
COMMERCIAL, NANTERRE.  
demeurant à ASSAS
  
- **Monsieur LENOIR Fabien**  
CHEF DE PARTIE DES JEUX DE TABLES, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP  
D'AGDE.  
demeurant à BESSAN
  
- **Madame LEONARDI Laurence née SEIGNON**  
HOTESSE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à LANSARGUES
  
- **Madame LEOTIER Martine**  
CHEF DE PUBLICITE, MIDIMEDIA PUBLICITE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur LEROY Jean-Pierre**  
DIRECTEUR JURIDIQUE CADRE DE DIRECTION, SEGECE GROUPE BNP PARIBAS,  
PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LIMON Marie-Christine**  
ADMINISTRATEUR CONTRAT AU PERSONNEL, SCHNEIDER ELECTRIC  
PROTECTION & CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
  
- **Madame LITZENBOURGER Sophie née BESNARD**  
CONTROLEUR TECHNIQUE EXPERT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
  
- **Madame LLOP Céline née AITELLI**  
MANAGER OF EXTERNAT LOGISTIC PROCESS AND TOOLS, SCHNEIDER  
ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE, LATTES.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Monsieur LOISEAU Jean-Claude**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur LOMBARD Robert**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX PRINCIPAL, DTP TERRASSEMENT, GUYANCOURT.  
demeurant à MIREVAL
  
- **Monsieur LONGIN Dominique**  
ASSISTANT COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME MUTUEL,  
SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur LOPEZ Bruno**  
TECHNICIEN D'ATELIER, PROTEOR, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BAUZILLE DE MONTMEL



- **Monsieur LOZANO Jean-François**  
CARISTE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Monsieur LOZANO Jean-Pierre**  
OPERATEUR TRANSFORMATION VIANDE, SAS MONTAGNE NOIRE, MURAT SUR  
VEBRE.  
demeurant à GRAISSESSAC
  
- **Madame LUCAS Maryse née ROVIRA**  
TECHNICIENNE DE SURFACE, CENTRE MEDICAL ET EDUCATIF DE L'ENFANCE  
FONTCAUDE, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur LUGAND Denis**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame LUIS Marie-Thérèse née VILARROCHA**  
ASSISTANTE DENTAIRE, REALISATIONS MUTUALISTES DE MEDITERRANEE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à CORNEILHAN
  
- **Madame MACCAGNAN Sylvie née BOUSSUGUE**  
AGENT D'EXPLOITATION, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
  
- **Madame MACIA Catherine**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER DE NUIT, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame MACZKA Sandrine née BEDNAREK**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur MAILLARD Eric**  
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.  
demeurant à POMEROLS
  
- **Monsieur MANEZ Alexis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTAGNAC
  
- **Madame MARC Jacqueline née DELLA-PIETA**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-  
SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Monsieur MARCESSE Max**  
CADRE DIRIGEANT, RENAULT RETAIL GROUP MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MARCOS Mathéa née NICOLSI**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MARIN Lydie née BARCIET**  
ASSISTANT COMPTABLE, FIDUCIAL EXPERTISE, SETE.  
demeurant à MEZE

- **Monsieur MARROU Serge**  
TECHNICIEN - CHEF D'AGENCE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame MARTIAL Catherine**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE  
DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur MARTIN Christophe**  
CHARGE D'AFFAIRES SENIOR, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Mademoiselle MARTIN Dominique**  
ANALYSTE CREDITS, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MARTIN Marie-Noëlle née FABRE**  
SECRETAIRE COMPTABLE, SOMEDI, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à SAUSSAN
  
- **Monsieur MARTINEZ Claude**  
AGENT / EMPLOYE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à PRADES LE LEZ
  
- **Monsieur MARTINEZ Jean**  
SOUDEUR MONTEUR, SARL ALSA, LA BOISSIERE.  
demeurant à LA BOISSIERE
  
- **Monsieur MARTINEZ Manuel**  
AGENT POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Madame MARTINEZ-CORTEZ Nathalie**  
SECRETAIRE COMPTABLE, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- **Monsieur MARTY Robert**  
PLOMBIER, ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame MARTY Véronique**  
ASSISTANTE D'EXPLOITATION, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur MASELLI Guy**  
MANAGER SERVICE TECHNIQUE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à POUSSAN
  
- **Madame MASSEBIAU Josyane**  
ASSISTANTE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, POLE EMPLOI  
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Madame MASSON Anne-Marie née FROMAGE**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MATEO Yves**  
PRODUCTEUR D'ASSURANCES, ALLIANZ VIE, PARIS.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS

- **Monsieur MAURAT Xavier**  
DELEGUE DIETETIQUE, LACTALIS NUTRITION SANTE, TORCE.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
  
- **Madame MAURICE Sandrine**  
AGENT D'EXPLOITATION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Monsieur MAZE Frédéric**  
AGENT S.A.V., PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS, LEVALLOIS PERRET.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MAZET Christophe**  
OUVRIER, JCDECAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à LESPIGNAN
  
- **Monsieur MAZZEI Frédéric**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF QUALIFIE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Madame MEAN Florence**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.  
demeurant à MEZE
  
- **Madame MELLADO Nathalie née SAVISKY**  
AGENT DE SERVICE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
  
- **Mademoiselle MENDOUZE Isabelle**  
MAGASINIERE RECEPTIONNAIRE, OCP REPARTITION, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
  
- **Madame MENIVALE Céline**  
TECHNICIEN, CPAM - BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à CAPESTANG
  
- **Madame MESCHINET DE RICHEMOND Nadine née PAGES**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur MEYRONNEINC Eric**  
MONTEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS
  
- **Monsieur MIALHE Gérard**  
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MICHEL Vérane**  
EXPERT TECHNIQUE , CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Madame MILHAU Françoise**  
AIDE SOIGNANTE, MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à JACOU
  
- **Monsieur MILHAU Jean-Christophe**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur MILIAN Philippe**  
CHEF DE PRODUIT MARKETING, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur MOCELLIN Serge**  
CONDUCTEUR D'ENGIN, SOGEA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur MOISE Max (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Monsieur MOLIERES Jean-Luc**  
MAGASINIER CHAUFFEUR-LIVREUR PL, FRANS BONHOMME, JOUE LES TOURS.  
demeurant à GIGEAN
- **Madame MOLINES Agnès née GEA**  
JURISTE AUDIENCIER, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur MONJON Laurent**  
EMPLOYE DE MAGASIN, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à SAINT CHRISTOL
- **Madame MONTE Monique**  
ERGOTHERAPEUTE , CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J.  
STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Monsieur MONTEILLER-MACULLO Frédéric**  
NAVIGANT COMMERCIAL, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur MORANI Fabrizio**  
COMPTABLE, RTE-DRH-AGENCE NORMANDIE PARIS, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Monsieur MORENO Serge**  
GESTIONNAIRE D'IMMEUBLES, ERILIA, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MORNET Huguette née SANS**  
CHARGE DE PROJET, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MORNICO Yvan**  
CARISTE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur MOUKHTARI Hamou**  
FACONNIER, SA PURE IMPRESSION, MAUGUIO.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MOUROT Christine née MOLINA**  
DELEGUEE MEDICALE, DAIICHI SANKYO FRANCE SAS, RUEIL-MALMAISON  
CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame MOUTIER Liliane née FARDOUX**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, SAS SODISCA, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à PEROLS

- **Monsieur MUR Claude**  
OUVRIER D'ENTRETIEN SPECIALISE, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur NAVARRO Christian**  
COMPTABLE , FONCIA DOMITIA , MONTPELLIER .  
demeurant à JACOU
- **Madame NAVARRO Rose-Marie**  
GOUVERNANTE, ASSOCIATION LES CHENES VERTS, MONTFERRIER SUR LEZ.  
demeurant à LE TRIADOU
- **Madame NAVARRO Sandrine**  
CHARGEЕ CLIENTELE PARTICULIERS, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur NEGRE Jean-Louis**  
ORTHODONTISTE, UGOSMUT CENTRE DENTAIRE, BAGNOLS SUR CEZE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle NEHAL Myriam**  
DIRECTEUR D'AGENCE, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur NIEDZIELSKI Mariusz**  
ENSEIGNANT , BTP CFA LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONSEC
- **Monsieur NOBLEAUX Jean-Marc**  
TITULAIRE DE CAISSE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .  
demeurant à CERS
- **Madame NOGARET Christine**  
SECRETAIRE COMPTABLE, FIDUCIAL CONSULTING, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Monsieur NOGUET Daniel**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Monsieur NUSBAUM Robert**  
OFFICIER DE PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur OGER Raphaël**  
CHAUFFEUR , SMN GROUPE NICOLLIN , LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur OLIVA Patrick**  
CHEF DE TABLE AUX JEUX DE TABLE, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP  
D'AGDE.  
demeurant à CAUX
- **Monsieur OLIVARI Marc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur OLIVE Frédéric**  
SUPERVISEUR PEAGE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.  
demeurant à PUIMISSON

- **Madame OLIVIER Christine née MONTJAUX**  
REFERENT TECHNIQUE ACCUEIL, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à Cournonterral
- **Monsieur ORTEGA Daniel**  
TECHNICIEN METHODES, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à Grabels
- **Mademoiselle ORTIZ Marlène**  
CONDUCTRICE DE MACHINE, UNISOURCE S.A.S., NISSAN-LEZ-ENSERUNE.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame OSMAN Isabelle née BOURRET**  
SECRETAIRE DE DELEGATION, AREAS DOMMAGES, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame OTALORA Blandine**  
RESPONSABLE COMPTABILITE ET PERSONNEL, OFFICE MUNICIPAL DE  
TOURISME, LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur PAGES Fabrice**  
TECHNICIEN PEAGE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur PANCRAZI Marc**  
EMPLOYE LIBRE SERVICE, CARREFOUR MARKET , SALON DE PROVENCE  
CEDEX.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame PARENT Habiba née BEN AKKA**  
CORRESPONDANT RECLAMATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CANDILLARGUES
- **Monsieur PASQUETTO Pierre**  
CARISTE PARC, BONNA SABLA SNC VENDARGUES, VENDARGUES.  
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur PASTOR Patrick**  
ELECTROMECHANICIEN FONDEUR, O.I MANUFACTURING, BEZIERS.  
demeurant à VALRAS PLAGE
- **Monsieur PAVELIC Robert**  
RESPONSABLE DE PRODUCTION, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION &  
CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à MUDAISSON
- **Madame PECH Nathalie**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PECQUEUR Didier**  
TECHNICIEN DE CHANTIER, SPIE FOUNDATIONS - GROUPE SPIE BATIGNOLLES,  
CERGY PONTOISE CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PECQUEUR Fabrice**  
SECRETAIRE GENERAL 2EME CLASSE DE DELEGATION, SACEM, NEUILLY SUR  
SEINE.  
demeurant à VALERGUES

- **Madame PEIFFER BEAUGER Brigitte née PEIFFER**  
CONDUCTEUR RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PELLIGOT Frédéric**  
CONDUCTEUR POIDS LOURDS, STEF TRANSPORTS LANGUEDOC ROUSSILLON,  
VENDARGUES.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Madame PELLIGOT Lysiane née BOYER**  
AGENT SERVICE HOSPITALIER, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur PELO Frédéric**  
MECANICIEN, SARL ETS POUR L'AUTO, SETE.  
demeurant à LA PEYRADE
  
- **Mademoiselle PERIE Catherine**  
CHEF DE SERVICE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à CORNEILHAN
  
- **Monsieur PERIE Gérard**  
CHAUFFEUR-LIVREUR, ETS IGUAL, VILLENEUVE LES MAGUELONNE.  
demeurant à MONTARNAUD
  
- **Monsieur PERRIER Jacques (A titre posthume)**  
CADRE SUPERIEUR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à GRABELS
  
- **Madame PERU Christine née BONTE**  
SECRETAIRE MEDICALE, AMETRA, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Monsieur PINASSEAU Grégoire**  
DIRECTEUR FINANCIER, EUROVIA MANAGEMENT, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur PIT Jean-François**  
ELECTRICIEN, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Monsieur PIZZONERO Philippe**  
ASSISTANT A LA DIRECTION , CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME  
MUTUEL LA MEDITERRANEE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur PLACE Pascal**  
RESPONSABLE BUREAU D'EXPLOITATION, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame PLANCHE Corinne**  
ENCADRANT POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC
  
- **Monsieur PLATET Pascal**  
TECHNICIEN , ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à LAURENS
  
- **Monsieur PLUSQUELLEC Alain**  
INGENIEUR, SARETEC, CRETEIL.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur POIRSON Laurent**  
RESPONSABLE DES VENTES, ROCKWOOL FRANCE SAS, PARIS.  
demeurant à GRABELS
- **Madame POIS Elisabeth née LEMOINE**  
COMPTABLE, LES MAISONS VERTES DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PONS-LUCAS Patrice**  
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.  
demeurant à LESPIGNAN
- **Madame POUGET Gabrielle née MAURI**  
ANIMATRICE QUALITE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle POUJOL Anne-Marie**  
COMPTABLE, AGA PL LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame POUJOL Muriel**  
RESPONSABLE SERVICE CLIENTS, ELIOR ENSEIGNEMENT -ELRES, PERPIGNAN.  
demeurant à MONTBAZIN
- **Madame POURPOINT Martine née MUNOZ**  
PROCUREMENT, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION & CONTROLE SAS,  
CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame PRIGENT Florence née BERGOGNE**  
DELEGUEE MEDICALE, ASTRAZENEC, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur PRIGENT Yves**  
DELEGUE HOSPITALIER, NOVARTIS PHARMA S.A., RUEIL MALMAISON.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame PRIORE Anne**  
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame QUEAU Nathalie née THIRMON**  
AGENT DES SERVICES LOGISTIQUES, MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU  
ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur QUEMERAIS Cyrille**  
INFORMATICIEN, POLE EMPLOI - DGA SI, GRADIGNAN.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur RADIN Francesco**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE MAGASINS, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RAJAU Frédéric**  
CHEF DE CABINE PRINCIPAL, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MAGALAS



- **Madame RAMBIER Dominique**  
AGENT ADMINISTRATIF , ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Monsieur RAMPLOU François**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur RASCOL André**  
GESTIONNAIRE DOUTEUX, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME MUTUEL  
LA MEDITERRANEE, SETE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur RAUNIER Patrice**  
AGENT POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Madame RECHER Marie-Agnès**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur RECORD Michel**  
FORMATEUR, AFT IFTIM, MARSEILLE CEDEX 16.  
demeurant à POUSSAN
  
- **Monsieur RENARD Denis**  
RESPONSABLE DE RAYON, SNC JARDILAND, LATTES.  
demeurant à LAROQUE
  
- **Monsieur REYNE Jean-François**  
RESPONSABLE DE SECTEUR, NESTLE WATERS MARKETING & DISTRIBUTION,  
ISSY LES MOULINEAUX.  
demeurant à Cournonterral
  
- **Monsieur RIAC Franck**  
CHAUFFEUR LIVREUR ENCAISSEUR, SOCIÉTÉ SOGEP, BOISSY SAINT LEGER.  
demeurant à MARAUSSAN
  
- **Monsieur RIBES Francis**  
GESTIONNAIRE CLIENT PARTICULIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur RICARD Alain**  
AGENT D'ENTRETIEN ESPACE NATUREL, SYNDICAT MIXTE DE LA GARDIOLE,  
GIGEAN.  
demeurant à SETE
  
- **Mademoiselle RICHARD Chrystell**  
SECRETAIRE ASSISTANTE, TALCO LANGUEDOC SARL, MONTPELLIER.  
demeurant à MAURIN LATTES
  
- **Monsieur RICHARD DIT MAUGIRON François (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur RICO Stéphane**  
CHEF D'EQUIPE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à GIGEAN

- **Monsieur RIGAL Christophe**  
CARISTE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RIGOLLE Bruno**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame RIVIERE Monique née ANDRIVOT**  
AGENT DES SERVICES LOGISTIQUES, MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU  
ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame RIVIERE Thérèse**  
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.  
demeurant à GRAU D'AGDE
- **Mademoiselle RIVIERE Valérie**  
CADRE BANCAIRE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à LATTES
- **Madame ROBERT Hélène née PUECH**  
HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Monsieur ROBIN Thierry**  
PREPARATEUR, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur RODRIGUEZ José**  
AGENT EMPLOYE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur RODRIGUEZ Michel**  
INSPECTEUR COMMERCIAL, GAN PREVOYANCE, BORDEAUX.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur ROMAIN Jean-Marie**  
CONVOYEUR DE FONDS, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ROMMELAERE Fabrice**  
INFIRMIER CHARGE DE FORMATION, LABORATOIRE FRESenius MEDICAL CARE,  
FRESNES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle ROQUE Chantal**  
MEDECIN DU TRAVAIL, AMETRA, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame ROQUE Sylvie**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROTY Eric**  
GESTIONNAIRE FORMATION, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur ROUBEAU Daniel**  
TECHNICIEN RESEAUX, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Monsieur ROUGER Alain**  
EMPLOYE MAGASIN, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à MONTBAZIN
- **Madame ROUQUETTE-PUECH Ariane**  
PREPARATRICE EN PHARMACIE, PHARMACIE DES ARENES, BEZIERS.  
demeurant à VALRAS PLAGE
- **Monsieur ROUSSENQUE Pierre**  
INGENIEUR DES PETROLES, TOTAL SA, PAU CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROUTABOUL Eric**  
DIRECTEUR D'AGENCE, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur ROUVIERE Claude**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur ROUX David**  
TECHNICO-COMMERCIAL SEDENTAIRE, LA ROBINETTERIE INDUSTRIELLE,  
MONTREUIL CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur ROUX Laurent**  
ANIMATEUR EXPLOITATION RESEAU, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur RUIZ Jacques**  
TECHNICIEN DE LA BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur RUIZ Jean-Michel**  
OPERATEUR DEGAZAGE LAVAGE, SAS CLAUDE, COLOMBIERS.  
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS
- **Madame RUNEL Graziella née LECOCQ**  
EMPLOYEE COMMERCIALE , SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Madame RUSSO Michèle née HENAU**  
SECRETAIRE, SCP ELDIN BAUDIA GUILLEMAIN, MONTPELLIER.  
demeurant à LAVERUNE
- **Madame RUZAF Jeanne**  
CHARGEE VALIDATION RECETTE, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE  
DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SABAT Jean-Marc**  
CONTREMAITRE BRANCHEMENT, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE  
LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur SABATIE Alain**  
ANALYSTE SYSTEME, COGITIS, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur SABUCO Eric**  
TECHNICIEN CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VALRAS PLAGE

- **Monsieur SAINT-PIERRE Bernard**  
CHAUFFEUR-LIVREUR, COMPASS GROUPE ESSH, JACOU.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur SAKALIS Joël**  
CONDUCTEUR-RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Mademoiselle SALA Michelle**  
AGENT DES SERVICES LOGISTIQUES, MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU  
ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SALAZARD Gisèle née OLIVARES**  
AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur SALEHZADA Zia Homayun**  
MONTEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SALSOU Marie-Pierre**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, CONGES INTEMPERIES BTP CAISSE DE LA  
REGION L.R., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SANCHEZ Thierry**  
TECHNICIEN DE RAFFINAGE, SAIPOL , SETE.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur SAND Frédéric**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE, LATTES CEDEX.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
- **Madame SANS Catherine née CLASTRES**  
AGENT DE LABORATOIRE, SELAS LABOSUD BIOSYNERGIE, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur SANTORO Thierry**  
BOULANGER, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SETE
- **Madame SASSOLAS Nicole née JULLIEN**  
INFIRMIERE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SAUTEL Marc**  
AGENT DE SURVEILLANCE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, POUSSAN.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Monsieur SAVIGNAC Joël**  
DIRECTEUR D'AGENCE, FIDUCIAL EXPERTISE, LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à AUTIGNAC
- **Monsieur SAYSSET Guilhem**  
ANIMATEUR EXPLOITATION GAZ SENIOR, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur SCANNAPIECO Guy**  
DOCKER, SETE MANUTENTION, SETE.  
demeurant à SETE

- **Madame SCHEROMM Sandrine née BONHOUVRIER**  
TECHNICIEN CREDITS, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur SCOTTO D'AMILLO Eric**  
TECHNICIEN VALIDATION, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE,  
LATTES CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SEGUIER Fabienne née CHEVALLIER**  
ANIMATEUR D'EQUIPE, U.R.S.S.A.F. DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAUVIAN
- **Madame SEGUY Fabienne née FERNANDEZ**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Mademoiselle SEVAJOL Nadine**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, MIDI LIBRE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur SGANGA Pierre**  
TECHNICO COMMERCIAL ITINERANT, REXEL FRANCE SAS, NIMES.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur SICARD Thierry**  
ASSISTANT RECEPTION, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à POMEROLS
- **Monsieur SIERRA Franck**  
CONSEILLER DE VENTES, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Madame SINEGRE Isabelle née BESSON**  
ASSISTANTE DE CAISSE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Madame SIRVENT Christine**  
CONDUCTEUR-RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI, LUNEL.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Madame SMERANI Christine**  
TELEPHONISTE, OCP REPARTITION, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SOLER Christophe**  
CHEF D'EQUIPE, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à POUSSAN
- **Madame SOLIVERES Brigitte née MASSONNAT**  
RESPONSABLE DE GESTION ECONOMIQUE, ACM / OPAC, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur SORIA Jacques**  
CHAUFFEUR LIVREUR, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SORIANO Nathalie**  
ASSISTANTE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à PAULHAN

- **Monsieur SORO Bruno**  
CADRE RESPONSABLE LOGISTIQUE, CRIP - GROUPE UGECAMP LR-MP,  
CASTELNAU LE LEZ CEDEX.  
demeurant à COMBAILLAUX
  
- **Monsieur SORTON Gil**  
CONDUCTEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
  
- **Monsieur SOUILAH Alain**  
LANCIER, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SOULLIER Guy**  
ASSISTANT FONCTIONNEL, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur SPOSITO Bernard**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur STACHEWSKY Philippe**  
RESPONSABLE REPARATION, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE,  
LATTES CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame SUGIER Blandine née GUIRAUD**  
GESTIONNAIRE CLIENT PARTICULIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur SZYMANIAK Thierry**  
DIRECTEUR INTER REGIONAL, GLAXOSMITHKLINE, MARLY LE ROI.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Monsieur TAIEB Gamel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
  
- **Madame TARBOURIECH Hélène née PLANAGUMA**  
CONSEILLERE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MARAUSSAN
  
- **Monsieur TAVERNIER Thierry**  
CHEF DE SECTEUR, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
  
- **Monsieur TAWDI Mustapha**  
DIRECTEUR DU GROUPE REGION SUD ET CORSE, SA ATTJARIWABA BANK  
EUROPE, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle THEBEAULT Florence**  
CONSEILLER, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame THELY Cendrine née FONTUGNE**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, SARL SUPER DISTRIBUTION GANGEIOISE, GANGES.  
demeurant à CAZILHAC

- **Madame THOUMAZET Mireille née FORESTIER**  
CADRE ADMINISTRATIF, ACTIONS JEUNES, PIGNAN.  
demeurant à CURNONTERRAL
- **Monsieur TIERS Philippe**  
ANIMATEUR EXPLOITATION GAZ, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur TITAUD Pierre-Yves**  
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur TIVOLI Christophe**  
AGENT TECHNIQUE COMMERCIAL, BWT FRANCE S.A., SAINT DENIS.  
demeurant à LES MATELLES
- **Madame TOFFOLI Pascale**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, REALISATIONS MUTUALISTES DE  
MEDITERRANEE, BEZIERS CEDEX.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur TOLEDO Claude**  
CHEF DE CHANTIER, ENTREPRISE VIGUIER, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur TOMAS Eric**  
ELECTRO-TECHNICIEN, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur TOMAS Jean-Marc**  
RESPONSABLE LOGISTIQUE INTEGRATION, SOCIÉTÉ ALSTOM GRID PROTECTION &  
CONTROLE SAS, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES
- **Madame TORRES Céline née CLAVEL**  
AGENT COMPTABLE ET FINANCIER, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Monsieur TORRES François**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Monsieur TORSIN Lionel**  
CHEF DE SOUS RAYON, CASTORAMA, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame TRAMHEL Annie**  
CADRE RESSOURCES HUMAINES, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur TREPS Christophe**  
STEWART, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur TRETON Thierry**  
CONDUCTEUR NR, TATEX, TOURS.  
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur TRINQUIER Philippe**  
GESTIONNAIRE DE CLIENTELE PARTICULIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CABRIERES

- **Mademoiselle TROISVILLE Nathalie**  
AGENT TECHNIQUE SDA, APRIA RSA, MONTREUIL .  
demeurant à LATTES
- **Mademoiselle TROPEE Sabine**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame TUFFERY Carole née BUCHET**  
ASSISTANTE DENTAIRE, REALISATIONS MUTUALISTES DE MEDITERRANEE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame VALLA Sandrine**  
DELEGUEE HOSPITALIERE SPECIALISTE, PFIZER, PARIS.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur VALLEIX Pascal**  
CHEF D'EQUIPE PRODUCTION, SA LES BRASERADES, LE CRES.  
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur VAN DER KOOLJ René**  
FINANCE SYSTEME MANAGER, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à SAUSSINES
- **Monsieur VARLET Patrick**  
INGENIEUR, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VEDRINES Franck**  
COMMERCIAL, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame VEDRINES Nicole née BAILLE**  
INFIRMIERE D.E., CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VELAY Sandra née PELISSIER**  
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE EN RH, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame VERDEIL Jeannine née DEROcq**  
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Monsieur VERGELY Luc**  
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VERNAT Michel**  
ATTACHE REGIONAL HOSPITALIER, PHARDEX, GENTILLY.  
demeurant à SAINT SERIES
- **Monsieur VERNIER Jean-Pierre**  
CHEF D'EQUIPAGE, MAJENCIA, SAINT CLOUD.  
demeurant à GRABELS
- **Madame VIDAL Michèle née CRISTINI**  
TECHNICIENNE QUALITE, SA ESTEBAN, LAVERUNE.  
demeurant à PIGNAN



- **Madame VIDAL Valérie née GARCIA**  
ASSISTANTE DENTAIRE, REALISATIONS MUTUALISTES DE MEDITERRANEE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame VIE Martine née MOURGUES**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SOCIÉTÉ SOGEP, BOISSY SAINT LEGER.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame VIEULES Joëlle née MARY**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à GRAU D'AGDE
- **Madame VIGUIE Geneviève née DELPORT**  
TECHNICIENNE LABORATOIRE, SELAS LABOSUD BIOSYNERGIE, FRONTIGNAN.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur VITALI Laurent**  
MECANICIEN, SAIPOL , SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur VIVET Jean-Marc**  
RESPONSABLE INFORMATIQUE, CENTRE DE GESTION AGREE DU LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur VUILLEMIN Michel**  
TECHNICIEN PEAGE, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, NARBONNE.  
demeurant à VIAS
- **Madame ZOCCOLA Esther née HADDAD**  
TECHNICIENNE, SCHNEIDER ELECTRIC PROTECTION & CONTRÔLE, LATTES  
CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :**

- **Monsieur AFFRE Jean-Denis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Monsieur AGRET Bernard**  
AGENT ERDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur ALANDE Patrice**  
CORRESPONDANT INFORMATIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur ALDERIGI Thierry**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame ALLERON Christine née PELTIER (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Mademoiselle ALRIC Caroline**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à MUDAISON

- **Madame AMOROS Andrée**  
TECHNICIENNE ENVIRONNEMENT, COMURHEX, NARBONNE.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Madame AMRI Zohra**  
TECHNICIEN DOSSIERS, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle ANDRES Patricia**  
RESPONSABLE DE POLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ANDRIEU FOURNIER Catherine**  
RESPONSABLE ESPACE, 3 SUISSES FRANCE, CROIX CEDEX.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame ANDRIEUX Roseline née LESPÉR**  
CAISSIERE , SNC JARDILAND, LATTES.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur ANGLADE Patrick**  
TECHNICIEN CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à CARNON
  
- **Monsieur ANGLES Jean-François**  
CHAUFFEUR, ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE DU TRAVAIL,  
BEZIERS.  
demeurant à LESPIGNAN
  
- **Monsieur ANGOSTO Philippe**  
TECHNICIEN METROLOGIE ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle ANGUILLE Maryse**  
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VALERGUES
  
- **Monsieur ANNE Jean-Luc**  
AGENT DE CUISINE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ARNAUD Incarnation née CAYUELAS**  
RESPONSABLE D'ANTENNE, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE , MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE CUCULLES
  
- **Monsieur AROLES Laurent**  
MANAGER, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ARSON Didier**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Madame ASTUGUE Florence née SOULIER**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL VIEL

- **Madame ATTARD Martine née AUBERT**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, MIDI LIBRE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à MAURIN LATTES
  
- **Monsieur AUDIGUIER Alain**  
ANIMATEUR EXPLOITATION RESEAU ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à CAUX
  
- **Mademoiselle AUTRET Aline**  
GESTIONNAIRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur AVERSENG Jean-Luc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame AYRINHAC Christiane née MANTE**  
INFORMATICIENNE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur BADAROUX Jean-Louis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT AUNES
  
- **Monsieur BALLESTEROS Luis**  
CONDUCTEUR DE MATERIEL DE NETTOIEMENT, SOCIETE MEDITERRANEENNE  
DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame BALP Christine née GOMEZ**  
COMPTABLE-SECRETAIRE DE DIRECTION, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE,  
AVENE.  
demeurant à BEDARIEUX
  
- **Monsieur BARADEL Hervé**  
APPROVISIONNEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Monsieur BARREYRE Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à ASSAS
  
- **Madame BARTHEL Sophie**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BNP PARIBAS, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BARTHES Rémi**  
RESPONSABLE DE DOSSIER SCIENTIFIQUE, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Madame BASSAS Roseline née SABUCO**  
RESPONSABLE DE SECTEUR, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur BATS Hervé**  
RESPONSABLE D'AGENCES, HERTZ FRANCE SAS, MONTIGNY LE BRETONNEUX.  
demeurant à PRADES LE LEZ

- **Madame BAURENS Marie-Agnès née EUZET**  
RESPONSABLE REGIONAL ACTION SOCIALE, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Monsieur BAURIN Bruno**  
CHEF D'AGENCE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LA PEYRADE
  
- **Monsieur BELENGRI Gilbert**  
CHEF DE PARTIE CAT A1, SAS CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Monsieur BELKACEM Driss**  
MACON, RAZEL-BEC S.A., SAINT GEORGES D'ORQUES.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BELL Patrick**  
AGENT DE MAITRISE, SAS SILO DE LA MEDITERRANEE, SETE.  
demeurant à POUSSAN
  
- **Monsieur BELTRAN Pierre**  
CHEF DE QUART LABORATOIRE, MELOX SA, BAGNOLS SUR CEZE CEDEX.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Mademoiselle BENEZECH Joëlle**  
RESPONSABLE EQUIPE DE PRODUCTION, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur BENEZETH Marc**  
ANIMATEUR TECHNIQUE CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à Cournonterral
  
- **Monsieur BENGUEREL Laurent**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à AGDE
  
- **Monsieur BENOIST Pascal**  
DIRECTEUR D'AGENCE, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle BENOIT Brigitte**  
AIDE COMPTABLE, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
  
- **Monsieur BENOIT Jean-Marc**  
CADRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur BENOIT Patrick**  
CADRE REEDUCATEUR, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARGA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Monsieur BERENGUER Alain**  
RESPONSABLE D'EQUIPE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BERETTI Philippe**  
ENSEIGNANT CFA-CCI, CCI BEZIERS SAINT - PONS, BEZIERS.  
demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur BERGERON Jean-Louis**  
CHEF DE PROJET, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SETE
- **Madame BERNARD Isabel née LOBO**  
AIDE-SOIGNANTE D.E., CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à CAMPAGNAN
- **Monsieur BERQUET Erick**  
CONDUCTEUR CHEF DE QUART, SETOM, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur BERTHEREAU Dominique**  
DIRECTEUR REGIONAL, CSF FRANCE CARREFOUR MARKET, SALON DE  
PROVENCE CEDEX.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur BETOLIERE Jean-Pierre**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à CLAPIERS
- **Monsieur BEUSNARD Mario**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à Cournonterral
- **Madame BEZIAT Christine**  
RESPONSABLE DE SECTEUR, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à QUARANTE
- **Madame BEZOMBES Lydia née ANDRE**  
SECRETAIRE, CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LR,  
MONTPELLIER CEDEX 2.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur BILLARD Philippe**  
AGENT ERDF GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur BILLIERES Pierre**  
DELEGUE RISQUES ET CONDITIONNEMENT CLIENTS, BANQUE POPULAIRE DU  
SUD, NIMES.  
demeurant à GRAU D'AGDE
- **Monsieur BLANC Dominique**  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur BLANC Jean-Luc**  
AGENT TECHNIQUE EXPERT ETUDES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Monsieur BLANCA Serge**  
CHEF DE CHANTIER, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLETELLE
- **Monsieur BLANPAIN Didier**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DES SERVICES TEHCNIQUES, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN

- **Monsieur BOGI Richard**  
TECHNICIEN CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Madame BOISSET Marie-Françoise**  
REFERENT TECHNIQUE PRODUCTION, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur BOLLO Christian**  
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, PROXITHERM , LEVALLOIS-PERET CEDEX.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur BONNAL Christophe**  
RESPONSABLE DU SYSTEME MANAGEMENT INTEGRE, AREVA-SOCIETE  
D'ENRICHISSEMENT DU TRICASTIN, BOLLENE CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BONNAL Régis (En retraite)**  
BOULANGER, SARL LA GLORINETTE ST FRUCTUEUX, LUNEL.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame BONNAY Evelyne**  
CONSEILLER EN PATRIMOINE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BONNET Marie-José née ANDREUCETTI**  
CONTROLEUR RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur BONTEMPS Daniel**  
CONDUCTEUR LIVREUR, TRANSPORTS AUTO BRUNIER ST THIBERY, ST  
THIBERY.  
demeurant à VIAS
- **Monsieur BORRAS Jacques**  
DIRECTEUR D'AGENCE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BOURDIOL Alain**  
CADRE D'INFRASTRUCTURES, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur BOURICHE Patrice**  
DIRECTEUR DE RESTAURANT, FRANCE QUICK SAS, LA PLAINE SAINT DENIS  
CEDEX.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame BOUSQUET Dominique née SERS**  
ASSISTANT TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PORTIRAGNES
- **Monsieur BOUSQUET Maurice**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Madame BOUSQUET Monique née BAZALGETTE**  
AGENT D'ACCUEIL POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur BRENGUES Roland**  
TECHNICIEN EN BIOLOGIE, LANGUEDOC MUTUALITE-LABORATOIRE REGIONAL  
DE BIOLOGIE MEDICALE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle BRIGARDIS Brigitte**  
CADRE D'ASSURANCES, COFACE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur BRIOLE Michel**  
CHEF DE PUBLICITE, MIDIMEDIA PUBLICITE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur BROS Pierre**  
AGENT DE MAITRISE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BROUSSE Patrick**  
INGENIEUR D'AFFAIRES, SPIE COMMUNICATIONS, BRON CEDEX.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Madame BRUN Joselyne née FERNANDEZ**  
TECHNICIEN DU SERVICE MEDICAL, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE  
MEDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Madame BRUN Mireille née MEYER**  
MEDECIN PHYSIQUE DE REEDUCATION, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN  
DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Monsieur BRUN Thierry**  
OPERATEUR FORMAGE, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Madame BRUSEGAN Lydia**  
EMPLOYEE D'ASSURANCES, COFACE, PUTEAUX.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur BURGOS Thierry**  
TECHNICIEN RESEAUX, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT DREZERY
  
- **Madame CABO Christine**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, EMINENCE S.A.S., AIMARGUES.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Madame CABROL Florence née RIBOT**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Monsieur CABROL Jean-Paul**  
CHEF D'ATELIER, MECANIC-SUD INDUSTRIE, BEZIERS.  
demeurant à COLOMBIERS
  
- **Monsieur CAIZERGUES Roland**  
CONSEILLER ECONOMIQUE, C.C.I. DE BEZIERS SAINT-PONS, BEZIERS.  
demeurant à AGDE

- **Monsieur CAMBON Bernard (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur CAMMAN Eric**  
RESPONSABLE LOGISTIQUE, PLACOPLATRE SA, BEZIERS.  
demeurant à MONTADY
  
- **Madame CANILHAC Jocelyne née MILLAN**  
CHARGE DE GESTION CLIENT, ACM / OPAC, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Monsieur CARDONNA Marc**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DES SERVICES TECHNIQUES, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAUSSAN
  
- **Monsieur CARIELLO Daniel**  
CONTROLEUR EXPERT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à GIGNAC
  
- **Monsieur CARLES Tristan**  
CHARGE D'ACCUEIL COMMERCIAL, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,  
MARSEILLE.  
demeurant à AGDE
  
- **Madame CARMINATI Martine**  
SECRETAIRE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame CARMONA Josseline née BARRIOZ**  
EMPLOYEE DES SERVICES HOSPITALIERS, POLYCLINIQUE SAINTE-THERESE,  
SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
  
- **Monsieur CARPENTIER Christian**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LODEVE
  
- **Monsieur CARRARA Lucien**  
TECHNICIEN CHAUFFAGE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame CARRION Chantal née NOURRIGAT**  
SECRETAIRE MEDICALE, SELAS LABOSUD BIOSYNERGIE, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur CASELLES Angel**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur CASELLI Joseph**  
CHAUFFEUR D'ENGINS, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur CASELLI Michel**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Madame CASTAN Edith**  
AGENT SOCIAL, EHPAD L'ENSOLELHADA, SERVIAN.  
demeurant à SERVIAN



- **Monsieur CASTAN Jean-Michel**  
CHEF DE SECTEUR, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE .  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur CASTELLANO Patrick**  
CONTREMAITRE ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à JACOU
- **Monsieur CASTEX Claude**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame CATALAN Inès**  
RESPONSABLE DU SERVICE ACTION SOCIALE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS
- **Monsieur CEDER Philippe**  
VENDEUR MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CELLIE Christian**  
MAGASINIER GESTION DE STOCK, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à CANET
- **Monsieur CERIONI Denis**  
INGENIEUR SYSTEME, POLE EMPLOI DGA SI, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame CHAMPETIER Ana née PALOMINO**  
ANALYSTE PROGRAMMEUR, U.G.A.P., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CHANAL René**  
VENDEUR MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame CHARBONNEL Michèle née FOUGERE**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur CHASLES Patrice**  
TECHNICIEN, SCHNEIDER-ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE, LATTES.  
demeurant à VALFLAUNES
- **Madame CHEDMAIL Laurence née BALBOA**  
COMPTABLE, SOCAH, CLERMONT L'HERAULT.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Madame CHEVE Linda née MARTINEZ**  
CONSEILLERE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur COEURVEILLE Gilles**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Monsieur COMBET Ghislain**  
ENSEIGNANT, BTP CFA LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU

- **Monsieur COMPAN Jean Claude**  
CONDUCTEUR DE MATERIEL DE NETTOIEMENT, STE MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à ASSAS
  
- **Madame CONNAC Françoise**  
EMPLOYEE CPAM, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur COQ Didier**  
INGENIEUR SUPPORT PRODUITS, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CORBIERE Evelyne née DUCERF**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à COMBAILLAUX
  
- **Madame CORTES Elisabeth née RUSAF**  
AGENT SERVICE HOSPITALIER, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur COSENTINO Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame COSTE Chantal née PICOT**  
COMPTABLE, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE ,  
MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Madame COT Martine née MOULS**  
COMPTABLE, URSSAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
  
- **Madame COURNON Corinne née DINNAT**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-  
ETIENNE.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame COUZINET-CHATELLIER Denise née BOULIGNAT**  
SECRETAIRE, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTAUD
  
- **Monsieur CRASSOUS Bruno**  
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Monsieur CRASSOUS Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Madame CREDIDIO Mauricette**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PAULHAN
  
- **Madame CREGUT Annie**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur CRESPIY Philippe**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur CROS Faustin**  
EMPLOYE D'IMMEUBLE, CITYA COGESIM, MONTPELLIER.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur CROUZET Alain**  
MONTEUR EN PNEUMATIQUES, MULTI SERVICES AUTO PUECH PNEUS,  
BEDARIEUX.  
demeurant à TOURBES
- **Mademoiselle CUER Brigitte**  
TITULAIRE ENCADREMENT, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DEBEER Françoise**  
RESPONSABLE GESTION DES CARRIERES, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CAZILHAC
- **Monsieur DEBRU Alain (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à CLAPIERS
- **Monsieur DEDUYTSCHAEVER Patrick**  
DIRECTEUR, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame DELLONG Dominique née YVARIS**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur DELON Valère**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DELPLACE-VALLAS Didier**  
GESTIONNAIRE DE STOCK, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à LANSARGUES
- **Monsieur DERLY Luther**  
ASSISTANT CHEF DE CHANTIER, SOGEA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DEVOS Hervé**  
MAGASINIER VENDEUR PR, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à COMBAILLAUX
- **Madame DIAZ Brigitte née HERTAULT**  
ERGOTHERAPEUTE D.E., CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J.  
STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERIS
- **Monsieur DIOMEDE Patrick**  
PREPARATEUR FORMES ET CLICHE, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE  
MONTUEUX.  
demeurant à LUNEL

- **Madame DJELILATE Hadjira**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-  
SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
  
- **Mademoiselle DO Danielle**  
AGENT ADMINISTRATIF, CAISSE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS  
LES MINES DU SUD EST, ALES CEDEX.  
demeurant à BEDARIEUX
  
- **Madame DOMINGUEZ Monique**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DOUCET Jean-Paul**  
CONDUCTEUR-RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
  
- **Monsieur DOUILLET Patrice**  
INGENIEUR COMPTES, SYNGENTA AGRO, GUYANCOURT.  
demeurant à VILLETELLE
  
- **Monsieur DUCHEIN Jean-Louis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Madame DUFFOUR Margaret**  
AGENT TECHNIQUE, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LAVERUNE
  
- **Monsieur DUJET Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT THIBERY
  
- **Monsieur DUMAY Régis**  
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHRISTOL
  
- **Monsieur DUMONT Vivian (En retraite)**  
MONTEUR ELECTRICIEN-CHEF D'EQUIPE ET CONSEILLER TECHNIQUE, ERDF-  
GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame DUMONTIER Patricia née BUCHER**  
GESTIONNAIRE, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur DUPLAY Bernard**  
REFERENT TECHNIQUE BIENS SERVICES, CPAM DU PUY DE DOME, CLERMONT  
FERRAND.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DURAND Hervé**  
EQUIPIER COMMERCIAL, SARL JFL DISTRIBUTION, VILLENEUVE LES BEZIERS.  
demeurant à MARAUSSAN
  
- **Madame DUTAU Sylvie née BOUSQUET**  
CADRE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CLAPIERS

- **Monsieur ESTIMBRE Fabien**  
CONDUCTEUR MINI BENNES NETTOIEMENT, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ESTOUDRE Françoise**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, S.E.CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
- **Monsieur EXPOSITO Jean-Pierre**  
SUPPORT TECHNIQUE NATIONAL, GE MEDICAL SYSTEMS S.A., BUC.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur EYSSERIC Jean**  
EMPLOYE DE BANQUE, BNP PARIBAS, MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Monsieur FABRE Philippe**  
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
- **Madame FAUCHE Sylvie**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Madame FAUDOT Caroline**  
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BESSAN
- **Madame FAURE Cathy née ASTRUC**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, UNION-MATERIAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame FERRANDIS Josiane née GIGNAC**  
RESPONSABLE DE GESTION, CENTRE DE GESTION AGREE DU LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FOLL Joël**  
RESPONSABLE DES VENTES REGIONALES, CHANEL SAS, NEUILLY SUR SEINE CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FONTA Pascal**  
CONDUCTEUR DE LIGNE AUTOMATISEE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur FORT Philippe**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur FOUILLEN Yannick**  
DIRECTEUR D'USINE SUR LE SITE DE PUY-GUILLAUME, O-I MANUFACTURING FRANCE, PUY-GUILLAUME CEDEX.  
demeurant à MAUREILHAN
- **Monsieur FUENTES Benoît**  
RESPONSABLE ENTRETIEN MAINTENANCE, UGECAM CENTRE MEDICO EDUCATIF DE L'ENFANCE FONTCAUDE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES

- **Monsieur FUENTES Michel**  
CADRE AIR FRANCE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MARSEILLAN
  
- **Madame FUENTES Véronique née PASSET**  
ASSISTANTE D'AGENCE, OPPBTP, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame GABOURIN Nadine**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à PAULHAN
  
- **Monsieur GACHES Michel**  
AGENT RELEVÉ, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CANDILLARGUES
  
- **Monsieur GAIOR Etienne**  
CADRE ADMINISTRATIF, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Madame GARCIA Dominique née CUINAT**  
INFORMATICIENNE, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame GARCIA Nadine**  
SECRETAIRE SPECIALISEE, CRIP - GROUPE UGECAMP LR-MP, CASTELNAU LE  
LEZ CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GARCIA Patrick**  
AIDE SOIGNANT, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Monsieur GARCIA Sylvain**  
RESPONSABLE INFORMATIQUE, SOCAH, CLERMONT L'HERAULT.  
demeurant à CANDILLARGUES
  
- **Monsieur GARY Yves**  
INGENIEUR CONSEIL, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GAVANON Didier**  
EMPLOYE SERVICE CLIENT, STEF TRANSPORTS LANGUEDOC ROUSSILLON,  
VENDARGUES.  
demeurant à VERARGUES
  
- **Monsieur GAYRAUD Thierry**  
MAGASINIER GESTIONNAIRE DE STOCK, GEODIS LOGISTICS SUD,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GENDRON Thierry**  
GESTIONNAIRE SPECIALISE EN MOYENS GENERAUX, CAISSE D'EPARGNE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
  
- **Monsieur GENEAU Joël**  
ENCADRANT POLE EMPLOI LOGISTIQUE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE

- **Madame GENIES Annie née NICOL**  
DELEGUEE DE L'ASSURANCE MALADIE, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à NEBIAN
  
- **Madame GERMA Florence née BOUSQUET**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Mademoiselle GIANNITRAPANI Françoise**  
SECRETAIRE, MAITRE LUC MARION, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GIL René**  
AGENT DE MAGASIN, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN
  
- **Monsieur GILABERT Henri Paul**  
RESPONSABLE DES RESSOURCES TECHNIQUES, CAP MEDITERRANEE  
MUTUALISTE, BEZIERS CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame GILBERT Christine née CHEVALIER**  
REDACTEUR, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARGA, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
  
- **Monsieur GIMENEZ Philippe**  
RESPONSABLE ADV, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GINISTY Eric**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame GIRARD Geneviève née PUCHE**  
EMPLOYEE LIBRE SERVICE, AUCHAN, BEZIERS.  
demeurant à PAILHES
  
- **Monsieur GOMEZ Eduardo**  
EMPLOYE D'USINE, PIERRE FABRE DERMOCOSMETIQUE, AVENUE.  
demeurant à LE BOUSQUET D'ORB
  
- **Monsieur GOMEZ Emmanuel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Madame GOMEZ Françoise née ARRIBAT**  
ASSISTANTE DE CAISSES, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à MEZE
  
- **Monsieur GOUILLOUX Thierry**  
INGENIEUR OUTILS ET METHODES, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX  
02.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Madame GOUT Aline née PISTRE**  
AIDE COMPTABLE, SAS MONTAGNE NOIRE, MURAT SUR VEBRE.  
demeurant à CAMBON ET SALVERGUES
  
- **Monsieur GUAGLIANO Michel**  
GESTIONNAIRE BDD PATRIMOINE, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SETE

- **Monsieur GUILLEMEAU Stéphane**  
RESPONSABLE TECHNIQUE, SCHNEIDER-ELECTRIC PROTECTION & CONTROLE,  
LATTES.  
demeurant à MUDAISSON
  
- **Monsieur GUIRAUD Régis**  
TECHNICIEN ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à TEYRAN
  
- **Monsieur GUIVARCH Serge**  
AGENT CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GUY Bernard**  
CHARGE DE PROXIMITE, ACM / OPAC, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT FELIX DE LODEZ
  
- **Madame HABERER Marie-George**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame HALBWACHS Claudette née TIMONEDA**  
ASSISTANTE PEDAGOGIQUE, CCI BEZIERS SAINT - PONS, BEZIERS.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
  
- **Monsieur HELE Ronan**  
CHEF DE SERVICE PRODUCTION/TRAITEMENT, SAUR, NIMES.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Monsieur HERNANDEZ Luc**  
MAGASINIER GESTION DE STOCK QUALIFIE, GEODIS LOGISTICS SUD,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LAVERUNE
  
- **Madame HIBON DE FROHEN Agnès née CHRISTOL**  
ASSISTANTE III, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE ,  
MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame HILAIRE Martine née DUPUIS**  
VENDEUSE CONSEIL, UNION-MATERIAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Monsieur HOLLARD Philippe**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame HUCEK Eva née VINKLAR**  
DIRECTRICE D'AGENCE , ONET PROPRETE, LATTES.  
demeurant à POMEROLS
  
- **Monsieur HUCK Philippe**  
CONTROLEUR TECHNIQUE EXPERT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur HUGONENC Yannick**  
AGENT TECHNIQUE 1ER DEGRE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES,  
SAINT-GELY-DU-FESC.  
demeurant à MONTPELLIER



- **Monsieur HULOT Bernard**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur HUYNH-BACH-SAC Alain**  
CHARGE CLIENTELE PROFESSIONNELS, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame IFRAH Elisabeth née RIEUNAUD**  
SECRETAIRE MEDICALE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ILLESCA Brigitte née BARTHELEMY**  
SECRETAIRE, KPMG SA, MARSEILLE.  
demeurant à Cournon Terral
  
- **Monsieur IMBERT Jean-Luc**  
AGENT DE MAITRISE ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à Clermont l'Hérault
  
- **Monsieur IVANES Alain**  
AGENT ADMINISTRATIF D'EXPLOITATION, EASYDIS, ST ETIENNE.  
demeurant à LESPIGNAN
  
- **Monsieur IZAURE Claude**  
CONSEILLER BANCAIRE, LE CREDIT LYONNAIS, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur JACONO Thierry**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame JACQUIER Brigitte née TREMBLY**  
RESPONSABLE DE GROUPE GESTION, AGME-GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
  
- **Monsieur JACQUIN Joël**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Madame JANTOU Agnès née TALON (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
  
- **Madame JENTGEN Josiane née GROSSI**  
GESTIONNAIRE EPC, AGME, PARIS.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Mademoiselle JOULIE Jeanine**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-  
SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à JONQUIERES
  
- **Madame JOUVE Danielle**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, NEOPARTS FIA LITTORAL, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame JUAREZ Marie Hélène née VIVES**  
RESPONSABLE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE,  
SAINT-ETIENNE.  
demeurant à VALERGUES

- **Monsieur JUBLANC Marc**  
RESPONSABLE VENTES FRANCE, SCHNEIDER-ELECTRIC PROTECTION &  
CONTROLE, LATTES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur JULIAN Alfred**  
MECANICIEN, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur JUVENETON Marc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur KASBACH Hugues**  
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, C.E.R.P. RHIN RHONE MEDITERRANEE,  
BELFORT.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LABOUYRIE Monique née CAMBEROU**  
REFERENT TECHNIQUE EN ACTION SOCIALE, CAF DU GARD, NIMES.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur LACOMBE Philippe**  
OPERATEUR ZONE SENSIBLE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur LACOSTE Philippe**  
CHEF DE CHANTIER - NIVEAU F, AXIMA SEITHA, NANTES .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LACROIX Roselyne**  
AGENT D'ACCUEIL, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LADUREAU Annie (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Monsieur LAFRAGETTE Jean-Luc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur LAGUERRE Serge**  
AEL EXPERT, EASYDIS, ST ETIENNE.  
demeurant à CORNEILHAN
  
- **Madame LANGONIER Danièle née TOMIO**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à SAUSSINES
  
- **Madame LANTHEAUME Patricia née COTET**  
EMPLOYEE CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON, CAISSE D'EPARGNE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LARIO Béatrice**  
EMPLOYEE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE STELLA, VERARGUES.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame LARRIEU Anny née AMOROS**  
EMPLOYEE COMMERCIALE LIBRE SERVICE, MONOPRIX, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS

- **Madame LAURENS Nadine**  
TECHNICIEN DECLARANTS, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à PIGNAN
  
- **Monsieur LEMAIRE Patrice**  
CHAUFFEUR, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Mademoiselle LEMERAY Annie**  
CHARGE DE GESTION CLIENT, ACM / OPAC, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Monsieur LIGNON Roland (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à RIOLS
  
- **Monsieur LIGUORI Bernard**  
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, DALKIA FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à PUISSESGUIER
  
- **Monsieur LINDECKER Rolf**  
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHRISTOL
  
- **Monsieur LOISEAU Jean-Claude**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur LOISY Bernard**  
INGENIEUR COMPTES, SYNGENTA AGRO, GUYANCOURT.  
demeurant à LANSARGUES
  
- **Monsieur LONGIN Dominique**  
ASSISTANT COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME MUTUEL,  
SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Madame LOPEZ Brigitte née MARTIAL**  
SECRETAIRE MEDICALE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J.  
STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
  
- **Monsieur LOPEZ Gérard**  
COORDONATEUR PILOTAGE INTERVENTION CLIENTELE, ERDF-GRDF,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur LOUIS Richard**  
CHARGE CLIENTELE PROFESSIONNELS, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à SAINT BRES
  
- **Madame LOUVET Brigitte née BELIEN**  
RESPONSABLE SUIVI DU MODELE , CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER
  
- **Monsieur LUCAS Rémi**  
AGENT , COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à GRABELS
  
- **Madame MAINDRON Dominique**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, ETS IGUAL, VILLENEUVE LES MAGUELONNE.  
demeurant à GIGEAN

- **Monsieur MANEZ Alexis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTAGNAC
- **Monsieur MANGEOLLE Francis**  
OPERATEUR DE PRODUCTION, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
MONTPELLIER .  
demeurant à LATTES
- **Monsieur MARCESSE Max**  
CADRE DIRIGEANT, RENAULT RETAIL GROUP MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MARGE Myriam**  
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à Cournonterral
- **Madame MARKARIAN Nadine née DALMON**  
CAISSIERE ACCUEIL, MONOPRIX, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur MARROU Serge**  
TECHNICIEN - CHEF D'AGENCE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame MARSETTI Silvana née ARCHETTI**  
CONSEILLER EN CLIENTELE, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
demeurant à SAUVIAN
- **Mademoiselle MARTIN Dominique**  
ANALYSTE CREDITS, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MARTIN Marie-Noëlle née FABRE**  
SECRETAIRE COMPTABLE, SOMEDI, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à SAUSSAN
- **Monsieur MARTINEZ Alphonse**  
DIRECTEUR D'AGENCE MULTIMARCHES, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CAUX
- **Madame MARTIRE Josiane née CARMASSI**  
CHARGEES DE RAYONS ALIMENTATION, MONOPRIX SETE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame MARTY Viviane née FABRE**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Madame MARTY-GAILLARD Lydie née MARTY**  
DIRECTEUR DE REGION, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à CLAPIERS
- **Madame MARY Pascale née LAURES**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Madame MASSEBIAU Josyane**  
ASSISTANTE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, POLE EMPLOI  
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS

- **Madame MASSON Anne-Marie née FROMAGE**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MAUREL Guy**  
RESPONSABLE RESEAU PKD, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SA.,  
BRETIGNY SUR ORGE.  
demeurant à SAINT BRES
  
- **Madame MAURIN Christine née JAUDIN**  
ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE  
PROPARGA, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Madame MAZOLLIER Elisabeth née FESQUET**  
CHARGEES DE GESTION RH, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Madame MEDAN Jocelyne née CARRIER**  
ASSISTANTE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL, MALAKOFF MEDERIC, PARIS  
CEDEX 9.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur MELERO Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Madame MENDEZ Marie-Claude**  
RESPONSABLE EQUIPE PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur MENDOZA Luc**  
TECHNICIEN DE RECONDITIONNEMENT, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur MESTRE René**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur MEYER Pascal**  
CONDUCTEUR-RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
  
- **Madame MIALET Maryse**  
AGENT COORDINATEUR EN ACTION SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MICELI Huguette née JEANTET**  
RESPONSABLE PAIE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à LES MATELLES
  
- **Madame MILESI Antoinette**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, ASM FRANCE, CASTRIES.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
  
- **Monsieur MILIAN Philippe**  
CHEF DE PRODUIT MARKETING, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Mademoiselle MILLAN Marie-Lise**  
CONSEILLER CLIENTELE PARTICULIER, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à PEZENAS
- **Monsieur MILLET Bernard**  
CHARGE D'AFFAIRES GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MIR Danièle**  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER,  
SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MOINET Christine née BOUCHARD**  
GESTIONNAIRE FORMATION, OPPBTP, MONTPELIER.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur MOISE Max (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Monsieur MOÏSE Daniel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame MONTEIL Jacqueline née LIGNON**  
CHARGE DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES, CAISSE D'EPARGNE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Madame MONTELS-BROSSARD Françoise**  
GESTIONNAIRE NEGOCIATEUR, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MOREL Sylvie née BARBIER**  
COMPTABLE, MIDI LIBRE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à MONTAUD
- **Madame MORENO Béatrix**  
SECRETAIRE ADMINISTRATIVE, POLYCLINIQUE SAINTE-THERESE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur MORI André**  
GESTIONNAIRE TECHNIQUE PRESTATIONS SANTE, MUTUALITE FONCTION  
PUBLIQUE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à LAVERUNE
- **Madame MORNET Huguette née SANS**  
CHARGE DE PROJET, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MOUKHTARI Hamou**  
FACONNIER, SA PURE IMPRESSION, MAUGUIO.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MOUREY Fabienne née LAMIGE**  
RESPONSABLE AUDIT , CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
- **Monsieur MUNOZ Etienne**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN

- **Monsieur MUR Claude**  
OUVRIER D'ENTRETIEN SPECIALISE, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à AGDE
- **Madame NIORT Elyane**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NOGUET Daniel**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Monsieur NOSSENTY Serge**  
TECHNICIEN INTERVENTION RESEAU, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame NUGUES Françoise née GENDRON**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à ANIANE
- **Madame OLIVARES Marie Hélène née MUNOZ**  
REFERENT TECHNIQUE ASFR, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à ROUJAN
- **Monsieur OLIVET Jacky**  
MECANICIEN, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame OLLIER Anne née DIAZ**  
RESPONSABLE PLATEAU, SOCAH, CLERMONT L'HERAULT.  
demeurant à BRIGNAC
- **Monsieur OLLIVIER Eric**  
AGENT DE CONDUITE, TFE LANGUEDOC ROUSSILLON, VENDARGUES.  
demeurant à CANET
- **Mademoiselle ORGAER Marie-Christine**  
HOTESSE CAISSE ACCUEIL, MONOPRIX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ORTEGA Anselme**  
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur ORTEGA Daniel**  
TECHNICIEN METHODES, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur OZIL Thierry**  
RESPONSABLE DU SERVICE PRODUCTION, SYNGENTA PRODUCTION FRANCE  
S.A.S., AIGUES VIVES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur PALAIS Christian**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame PALOC Myriam née ACCARIES**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à NOTRE DAME DE LONDRES

- **Monsieur PARRINELLO Denis**  
MONTEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur PASTOR Jacques**  
RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur PATTUS Eric**  
TITULAIRE ENCADREMENT, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PEDRA Patrick**  
MAGASINIER CARISTE, UNION-MATERIAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à BESSAN
- **Monsieur PELISSA Daniel**  
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame PELLACUER Martine**  
TECHNICIEN VERIFICATEUR EXPERT, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PENA Jean**  
OUVRIER DE SERVICE LOGISTIQUE , CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE  
PROPARGA, MONTPELLIER.  
demeurant à CAZOULS D'HERAULT
- **Monsieur PERIE Gérard**  
CHAUFFEUR-LIVREUR, ETS IGUAL, VILLENEUVE LES MAGUELONNE.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Monsieur PETIOT Serge**  
AGENT DE MAITRISE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLETELLE
- **Madame PETTINOTTI Christine**  
ASSISTANT TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur PEVERELLY Jean-Claude**  
AGENT TECHNIQUE, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame PEZIERES Florence née GENIEZ**  
CONSEILLERE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, CARREFOUR BALARUC,  
BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame PHILIPPEAU PEAQUIN Sonia**  
SECRETAIRE, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à GRABELS
- **Madame PLANES Suzanne née CALVEL**  
AGENT DE MAITRISE, CPAM - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur PLUSQUELLEC Alain**  
INGENIEUR, SARETEC, CRETEIL.  
demeurant à MONTPELLIER



- **Monsieur PONS Michel**  
REFERENT TECHNIQUE PRODUCTION, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur POUJOL Maurice**  
CONDUCTEUR RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Madame PRIGENT Florence née BERGOGNE**  
DELEGUEE MEDICALE, ASTRAZENECA, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Madame QUARTIER Francine née VILLARET**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, DUCROS EXPRESS, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur RADIN Francesco**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE MAGASINS, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur RAFFAELLI Thierry**  
TECHNICO COMMERCIAL, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à TOURBES
  
- **Monsieur RAJAU Frédéric**  
CHEF DE CABINE PRINCIPAL, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MAGALAS
  
- **Monsieur RAMPLOU François**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur RASCOL André**  
GESTIONNAIRE DOUTEUX, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME MUTUEL  
LA MEDITERRANEE, SETE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Mademoiselle RAYSEGUIE Anne-Marie**  
CONSEILLER GESTION DE PATRIMOINE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur REBOUL Dominique**  
HOTE D'ACCUEIL, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE ,  
MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur RECORD Michel**  
FORMATEUR, AFT IFTIM, MARSEILLE CEDEX 16.  
demeurant à POUSSAN
  
- **Monsieur REDOLAT Roland**  
COORDONATEUR PILOTAGE RACCORDEMENT, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur REYNAUD Daniel**  
MEDECIN, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur RIBES Francis**  
GESTIONNAIRE CLIENT PARTICULIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur RICHARD André**  
CHEF DE GROUPE TRAVAUX, ETDE RESEAUX, SAINT PRIEST CEDEX.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur RICHARD DIT MAUGIRON François (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur RICO Jean-Pierre**  
INGENIEUR GRANDS PROJETS, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur RIGOLLE Bruno**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame RITTER Martine née MANEIRO**  
AIDE COMMERCIALE, MONOPRIX, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame RODRIGUEZ Catherine née SIMON**  
AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT, REALISATIONS MUTUALISTES DE MEDITERRANEE, BEZIERS CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur RODRIGUEZ Emile**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
- **Monsieur RODRIGUEZ Michel**  
INSPECTEUR COMMERCIAL, GAN PREVOYANCE, BORDEAUX.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur ROMERA Michel**  
INFIRMIER DIPLOMEE D'ETAT, S.E.CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à SUSSARGUES
- **Mademoiselle RONGIER Isabelle**  
CADRE CPAM HERAULT, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle ROQUE Chantal**  
MEDECIN DU TRAVAIL, AMETRA, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur ROQUES Didier**  
AGENT DE GESTION ADMINISTRATIF, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à SUSSARGUES
- **Madame ROUAIX Christine née THEAUD**  
CADRE D'ASSURANCES, COFACE, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur ROUBEAU Daniel**  
TECHNICIEN RESEAUX, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Mademoiselle ROUQUAYROL Brigitte**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ROUSSEL Eric**  
RESPONSABLE DE CLIENTELE, ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION,  
PERPIGNAN CEDEX.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
  
- **Monsieur ROUSSENQUE Pierre**  
INGENIEUR DES PETROLES, TOTAL SA, PAU CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ROUVIERE Claude**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur ROUX Laurent**  
ANIMATEUR EXPLOITATION RESEAU, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur RUBIO Gilbert**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTARNAUD
  
- **Monsieur RUGGIERO Lucien**  
MAGASINIER, SPS, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Madame RUIZ Joëlle née ISQUIERDO**  
REFERENT TECHNIQUE CONSEIL, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à PRADES LE LEZ
  
- **Madame SABATIER Ginette née DUMAZERT**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, UNION-MATERIAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Monsieur SABUCO Eric**  
TECHNICIEN CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VALRAS PLAGE
  
- **Monsieur SAHUC Jean-Claude**  
CADRE DE ZOOTECHNIE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur SAINT-PIERRE Bernard**  
CHAUFFEUR-LIVREUR, COMPASS GROUPE ESSH, JACOU.  
demeurant à JACOU
  
- **Monsieur SALTEL Serge**  
COMPTABLE, URSSAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SANCHEZ André**  
TECHNICIEN ADMINISTRATION DU PERSONNEL, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
  
- **Monsieur SANDERE Gérard**  
CADRE INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à NEFFIES

- **Madame SAUVAGNAC Martine née HERRERO**  
RESPONSABLE SERVICE ORDO-LOGISTIQUE, SOCIETE RICARD, BESSAN.  
demeurant à BESSAN
  
- **Madame SAVIGNAC Jacqueline née NIGON**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à AUTIGNAC
  
- **Monsieur SAVIGNAC Joël**  
DIRECTEUR D'AGENCE, FIDUCIAL EXPERTISE, LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à AUTIGNAC
  
- **Monsieur SCANNAPIECO Guy**  
DOCKER, SETE MANUTENTION, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur SCOTTO DI CESARE Jean**  
RESPONSABLE DE VENTE MASTERS, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur SEGARRA Michel**  
EMPLOYE ASSURANCES CADRE, AREAS DOMMAGES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame SEGURA Josiane**  
COMPTABLE, NEOPARTS FIA LITTORAL, MONTPELLIER .  
demeurant à CARNON
  
- **Madame SEGUY Fabienne née FERNANDEZ**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à MAUREILHAN
  
- **Monsieur SERVAIS Patrick**  
DIRECTEUR D'AGENCE, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Mademoiselle SEVAJOL Nadine**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, MIDI LIBRE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur SIEGEL Robert**  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION ECONOMIQUE, CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE TERRITORIALE , MAUGUIO CEDEX.  
demeurant à SAINT GUILHEM LE DESERT
  
- **Madame SILHOL Suzel**  
EMPLOYEE PRINCIPALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-  
ETIENNE.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur SOLA Francis**  
PRODUCTEUR D'ASSURANCES, ALLIANZ VIE, PARIS.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame SOLIVERES Brigitte née MASSONNAT**  
RESPONSABLE DE GESTION ECONOMIQUE, ACM / OPAC, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame SONZOGNI Francine née GARCIA**  
COMPTABLE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à PRADES LE LEZ

- **Madame SORO Chantal née VALETTE**  
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame SOULIES Françoise née ROUMIGUIERES**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE, AGA PL LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SOULLIER Guy**  
ASSISTANT FONCTIONNEL, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur SPINA Nicolas**  
CONTREMAITRE DE COURS, UNION-MATERIAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Monsieur SPOSITO Bernard**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur STEFANOWSKI Jean-Pierre**  
EMPLOYE CPAM, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT
  
- **Madame SUGIER Blandine née GUIRAUD**  
GESTIONNAIRE CLIENT PARTICULIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Madame SUREL Anne née PALAT**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur TAIEB Gamel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
  
- **Monsieur TALAFRE Bernard**  
COORESPONDANT INFORMATIQUE, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur TEIX Michel**  
CONDUCTEUR/RECEVEUR DE CAR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur TETTERO Michel**  
DIRECTEUR DES VENTES, ALSTOM GRID SAS, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Mademoiselle THEBEAULT Florence**  
CONSEILLER, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur THEROND Marc**  
TECHNICIEN, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT

- **Monsieur THIRMON Pascal**  
TECHNICIEN MAINTENANCE CHAUFFAGE CLIMATISATION, COFELY GDF SUEZ,  
MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à VILLEVEYRAC
  
- **Monsieur TITAUD Pierre-Yves**  
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LES MATELLES
  
- **Madame TODIERE Magali née PEREZ**  
EMPLOYEE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à AGDE
  
- **Monsieur TOLINOS Andrés**  
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur TOTH Joseph**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Mademoiselle TREBOSC-CHARLES Elisabeth**  
SECRETAIRE MEDICALE, AMETRA, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur TREILLE Daniel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur TRESSE Thierry**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
  
- **Madame TRIAL Gloria née SERRA**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISSON
  
- **Monsieur VALENTE Gérard**  
CHAUFFEUR, STE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame VALENTIN Gisèle**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
  
- **Monsieur VALETTE Laurent**  
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,  
VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur VALLON Daniel**  
AGENT DE MAITRISE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à TOURBES
  
- **Madame VANESSE Muriel née ROMON**  
GESTIONNAIRE GUICHET ACM, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à MEZE

- **Madame VAUCELLE Valérie née ARDOIN**  
REFERENTE TECHNIQUE, AGME GROUPE MORNAY, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VEDRINES Nicole née BAILLE**  
INFIRMIERE D.E., CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VERDIER Régine née CAMPLO**  
ACHETEUR, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur VERGER Jérôme**  
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .  
demeurant à LATTES
- **Monsieur VERNIER Jean-Pierre**  
CHEF D'EQUIPAGE, MAJENCIA, SAINT CLOUD.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur VICENTE Jean-Michel**  
ELECTRICIEN AUTO, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT- PEUGEOT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Mademoiselle VIDAL Véronique**  
AGENT D'EXPLOITATION, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Madame VIEULES Jacqueline née PEREZ**  
CONSEILLERE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame VIGROUX Sylvie**  
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur VILELLA Pierre**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS
- **Monsieur VITALI Bernard**  
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE PALATINE, PARIS.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur VOILLOT Christian**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à POUSSAN
- **Mademoiselle VRINAT Isabelle**  
AGENT TECHNIQUE ACCUEIL, U.R.S.S.A.F. DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame WALLON Martine née LAVAL**  
CHARGEЕ DE L'ACTION SOCIALE, MALAKOFF MEDERIC, PARIS CEDEX 9.  
demeurant à VAILHAUQUES

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Monsieur AFFRE Christian**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à AVENE
- **Monsieur AFFRE Jean-Denis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Monsieur ALDERIGI Thierry**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame ALLERON Christine née PELTIER (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur AMADOR Jean-Marie**  
EMPLOYE COMMERCIAL, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS.  
demeurant à ANIANE
- **Monsieur AMIEL Bernard**  
RESPONSABLE BOUCHER, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Madame ANDRIEU FOURNIER Catherine**  
RESPONSABLE ESPACE, 3 SUISSSES FRANCE, CROIX CEDEX.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur ANGLADE Patrick**  
TECHNICIEN CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à CARNON
- **Mademoiselle ANGUILE Maryse**  
PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur ARSON Didier**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
- **Madame ATTARD Viviane née TRAWINSKI**  
DIRECTRICE D'AGENCE AU GMF CONSEIL, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur AUBERT Jacques**  
CARISTE, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur AVERSENG Jean-Luc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur BACQUET Alain**  
TECHNICIEN EXPLOITATION RESEAUX, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BADAROUX Jean-Louis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT AUNES



- **Monsieur BALLESTEROS Luis**  
CONDUCTEUR DE MATERIEL DE NETTOIEMENT, SOCIETE MEDITERRANEENNE  
DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame BARBE Claude**  
RESPONSABLE DU SERVICE MIDI SHOPPING, MIDI LIBRE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BARCELO Patrice**  
OPERATEUR ZONE SENSIBLE, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur BARREYRE Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à ASSAS
  
- **Monsieur BAURIN Bruno**  
CHEF D'AGENCE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LA PEYRADE
  
- **Monsieur BEC Bernard**  
AGENT D'ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES, STE MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur BELENGRI Gilbert**  
CHEF DE PARTIE CAT A1, SAS CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Monsieur BELLUGOU Bernard**  
DIRECTEUR DU CMEE FONTCAUDE, CENTRE MEDICAL ET EDUCATIF DE  
L'ENFANCE FONTCAUDE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur BENDINE Max**  
MAGASINIER-VENDEUR, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à POMEROLS
  
- **Mademoiselle BENEZECH Joëlle**  
RESPONSABLE EQUIPE DE PRODUCTION, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur BENEZETH Marc**  
ANIMATEUR TECHNIQUE CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à CURNONTERRAL
  
- **Monsieur BENGUEREL Laurent**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à AGDE
  
- **Madame BERARD Michèle née BORGHESI**  
ASSISTANT TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Madame BERNARD Isabel née LOBO**  
AIDE-SOIGNANTE D.E., CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à CAMPAGNAN

- **Monsieur BERTHEREAU Dominique**  
DIRECTEUR REGIONAL, CSF FRANCE CARREFOUR MARKET, SALON DE  
PROVENCE CEDEX.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Monsieur BETOLIERE Jean-Pierre**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Madame BLANES Monique née LACAS**  
AGENT ADMINISTRATIF, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC
  
- **Madame BLONS Patricia**  
CHARGE D'ACCUEIL COMMERCIAL, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,  
MARSEILLE.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur BOGI Richard**  
TECHNICIEN CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
  
- **Madame BOIFFILS Marie-Annick née BLANC**  
TECHNICIENNE SUPERIEURE TECHNICO-ADMINISTRATIVE, SANOFI - AVENTIS R  
& D, MONTPELLIER.  
demeurant à SAUSSAN
  
- **Monsieur BONHOMME Guy**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Monsieur BONNAFOUS Alain**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à PEZENAS
  
- **Monsieur BONNAL Régis (En retraite)**  
BOULANGER, SARL LA GLORINETTE ST FRUCTUEUX, LUNEL.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame BORDEL Françoise**  
TECHNICIENNE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BOUCHE Philippe**  
INSPECTEUR ASSURANCES, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL  
COMMERCIAL, NANTERRE.  
demeurant à FAUGERES
  
- **Monsieur BOUDOU Etienne**  
INSPECTEUR PRINCIPAL SERVICE SYSTEMES, XEROX, LA PLAINE SAINT DENIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame BOULADE Christine née REYNARD**  
GESTIONNAIRE BASE IMAGE, AGME, PARIS.  
demeurant à SAINT AUNES
  
- **Monsieur BOULANGER Michel**  
ANIMATEUR TECHNIQUE CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- **Monsieur BOUSQUET Maurice**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
  
- **Monsieur BRENGUES Roland**  
TECHNICIEN EN BIOLOGIE, LANGUEDOC MUTUALITE-LABORATOIRE REGIONAL  
DE BIOLOGIE MEDICALE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur BRET Bernard**  
RESPONSABLE INTEGRATION POSTE DE TRAVAIL, PAGES JAUNES, SEVRES  
CEDEX.  
demeurant à MEZE
  
- **Monsieur BRISCIANO Georges**  
CONDUCTEUR-RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Madame BRUN Mireille née MEYER**  
MEDECIN PHYSIQUE DE REEDUCATION, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN  
DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Monsieur CABROL Jean-Paul**  
CHEF D'ATELIER, MECANIC-SUD INDUSTRIE, BEZIERS.  
demeurant à COLOMBIERS
  
- **Monsieur CAILLARD Daniel**  
CHEF DES SERVICES TECHNIQUES, RENAULT RETAIL GROUP MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL VIEL
  
- **Monsieur CAIZERGUES Roland**  
CONSEILLER ECONOMIQUE, C.C.I. DE BEZIERS SAINT-PONS, BEZIERS.  
demeurant à AGDE
  
- **Monsieur CAMBON Bernard (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur CANDELA Yves**  
INSPECTEUR DU RECOUVREMENT, URSSAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BESSAN
  
- **Madame CARMONA Josseline née BARRIOZ**  
EMPLOYEE DES SERVICES HOSPITALIERS, POLYCLINIQUE SAINTE-THERESE,  
SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
  
- **Monsieur CARRARA Lucien**  
TECHNICIEN CHAUFFAGE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur CASELLES Angel**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame CASTAN Eliane née PEREZ**  
RESPONSABLE D'UNITES, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS

- **Monsieur CASTELLANO Patrick**  
CONTREMAITRE ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à JACOU
- **Monsieur CASTEX Claude**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame CAUMIL Marie-Anne née MILLAN**  
CHARGEÉE D'ACCUEIL, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU DE GUERS
- **Madame CAVAILLES Marie-Renée née CALCEL**  
HOTESSE DE CAISSE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur CHAMPETIER Michel**  
ENCADRANT, RESPONSABLE DE SERVICE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur CHANAL René**  
VENDEUR MAGASIN, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame CHEDMAIL Laurence née BALBOA**  
COMPTABLE, SOCAH, CLERMONT L'HERAULT.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Madame CHEVALIER RIFFARD Lucette née LOMBARD**  
TECHNICIEN VERIFICATEUR EXPERT, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COEURVEILLE Gilles**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Madame COEURVEILLE Nadine**  
EMPLOYEE URSSAF, URSSAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BESSAN
- **Monsieur COMBES Michel**  
AGENT ADMINISTRATIF, CAISSE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS  
LES MINES DU SUD EST, ALES CEDEX.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Madame COMBES Patricia née LORMAND**  
PHARMALIEN SERVICE CLIENTS, OCP REPARTITION, MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame COMBETTES Evelyne**  
TECHNICIEN DES MÉTIERS DE LA BANQUE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, MONTPELLIER  
CEDEX 2.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame COMPAN Nicole**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JUST
- **Madame CONNAC Françoise**  
EMPLOYEE CPAM, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur COSENTINO Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur CRASSOUS Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur CRESPIY Philippe**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur DALARD Michel**  
CHEF DE PROJET MOA CONFIRME, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur DEBRU Alain (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à CLAPIERS
- **Monsieur DEIXONNE Francis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame DELACROIX Jocelyne née GALLOT**  
SECRETAIRE COMMERCIALE, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à NEZIGNAN L'EVEQUE
- **Monsieur DELON Valère**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DELPLACE-VALLAS Didier**  
GESTIONNAIRE DE STOCK, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à LANSARGUES
- **Madame DESFOURS Martine née MOLLA**  
AGENT COMPTABLE, LANGUEDOC MUTUALITE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DIACONO Cyrille**  
TECHNICIEN ETUDES ET PROJETS TECHNIQUES, VEOLIA EAU-COMPAGNIE  
GENERALE DES EAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Mademoiselle DO Danielle**  
AGENT ADMINISTRATIF, CAISSE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS  
LES MINES DU SUD EST, ALES CEDEX.  
demeurant à BEDARIEUX
- **Monsieur DOMENECH Alain**  
SPECIALISTE SUPPLY CHAIN, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
- **Madame DORE Brigitte née DEMULLIER**  
DIRECTRICE POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MARGON
- **Monsieur DUJET Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT THIBERY

- **Madame DUMAS Christine née PINOS**  
AGENT DE CUISINE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur DUMAY Régis**  
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHRISTOL
  
- **Monsieur DUMONT Vivian (En retraite)**  
MONTEUR ELECTRICIEN-CHEF D'EQUIPE ET CONSEILLER TECHNIQUE, ERDF-  
GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame DUMONTIER Patricia née BUCHER**  
GESTIONNAIRE, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur DUMOULIN Gérard**  
MAITRE COMPAGNON, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
  
- **Madame DUVERNEY Christine**  
AGENT TECHNIQUE, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur EL BAKKALI ARRAKI M'Faddel**  
MACON-COFFREUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à MARAUSSAN
  
- **Monsieur ERGOUAI Larbi**  
MONTEUR, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ERILL Isabelle née GOMEZ**  
AGENT ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FABREGUES
  
- **Monsieur ESTIMBRE Fabien**  
CONDUCTEUR MINI BENNES NETTOIEMENT, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame FERRARA Brigitte née FICHTER**  
ASSISTANTE R.H., CENTRE MEDICAL ET EDUCATIF DE L'ENFANCE FONTCAUDE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Madame FERRIERES Régine née MONTAGNE**  
DIRECTRICE DE GROUPE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur FIMA Marcel**  
INSPECTEUR COMMERCIAL, AVIVA ASSURANCES, BOIS COLOMBES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur FORT Philippe**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERIGNAN

- **Madame FRANCO Agnès née ALDIE**  
SECRETAIRE MEDICALE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur FUENTES Michel**  
CADRE AIR FRANCE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MARSEILLAN
  
- **Monsieur FUHRMANN Pascal**  
BANCHEUR-COFFREUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL VIEL
  
- **Mademoiselle FUXA Ghislaine**  
DELEGUEE DENTAIRE, LABORATOIRES EXPANSCIENCE, COURBEVOIE.  
demeurant à LE CRES
  
- **Monsieur GARY Yves**  
INGENIEUR CONSEIL, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GAUTIER Eric**  
TECHNICIEN COMPTABLE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
  
- **Monsieur GENEAU Joël**  
ENCADRANT POLE EMPLOI LOGISTIQUE, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
  
- **Mademoiselle GIANNITRAPANI Françoise**  
SECRETAIRE, MAITRE LUC MARION, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame GINER Michèle née LAFFON**  
GESTIONNAIRE NEGOCIATEUR, SMABTP, PARIS.  
demeurant à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES
  
- **Madame GIROUSSENS Eveline née BOUDET**  
ASSISTANT ADMINISTRATIF COMPTABLE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à PEROLS
  
- **Madame GOUT Aline née PISTRE**  
AIDE COMPTABLE, SAS MONTAGNE NOIRE, MURAT SUR VEBRE.  
demeurant à CAMBON ET SALVERGUES
  
- **Monsieur GRANDON Jean-Luc**  
MECANICIEN AUTO-COTECH, RENAULT RETAIL GROUP MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Madame GRAVAILLAC Béatrice**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur GRECH Gérard**  
CONDUCTEUR LIVREUR, SAS HENRI DUCROS, VILLENEUVE LES MAGUELONE.  
demeurant à PAULHAN
  
- **Monsieur GUAGLIANO Michel**  
GESTIONNAIRE BDD PATRIMOINE, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SETE

- **Monsieur GUIBERTEAU Philippe**  
RESPONSABLE SANTE-SECURITE AGENCE, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER  
CEDEX 02.  
demeurant à PORTIRAGNES
- **Monsieur GUICHARD Hervé**  
SPECIALISTE METIER, AGME, PARIS.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame GUILLEMASSY-CAZABONNE Florence**  
CHARGEЕ CLIENTELE PROFESSIONNELS, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à LE CRES
- **Madame GUINVAR'CH Marlène née SANTANACH**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIF COMPTABLE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur GUIVARCH Serge**  
AGENT CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame HUGOUNENC Annick née BOUISSAC**  
AGENT ADMINISTRATIF, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à POUJOLS
- **Monsieur HULOT Bernard**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Madame ILLESCA Brigitte née BARTHELEMY**  
SECRETAIRE, KPMG SA, MARSEILLE.  
demeurant à Cournonterral
- **Monsieur IMBERT Jean-Luc**  
AGENT DE MAITRISE ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Monsieur IMPAGLIAZZO Pierre-André**  
ASSISTANT COMMERCIAL ENTREPRISE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,  
MARSEILLE.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame ISOLA Brigitte née GIMENEZ**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur JACONO Thierry**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur JACQUES Christian**  
TECHNICIEN PPS AERONAUTIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à FAUGERES
- **Madame JANTOU Agnès née TALON (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Monsieur JEANJEAN Daniel**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CAMPAGNE



- **Monsieur JOURDAN Bernard**  
TECHNICIEN ALLOCATAIRE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Monsieur JOYEUX-BOUILLON Bernard**  
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE,  
MONTPELLIER .  
demeurant à ASSAS
  
- **Monsieur JUBLANC Marc**  
RESPONSABLE VENTES FRANCE, SCHNEIDER-ELECTRIC PROTECTION &  
CONTROLE, LATTES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur JULIAN Alfred**  
MECANICIEN, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur JULIEN Claude**  
RESPONSABLE COMPTABLE, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
  
- **Monsieur JUVENETON Marc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur KERKRI Mohamed**  
AGENT DE FABRICATION, VALEO VISION, SENS CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur KERSALE Pierre**  
CHARGE DE CLIENTELE ASSURANCE, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame LADUREAU Annie (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Monsieur LAFRAGETTE Jean-Luc**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur LAIRIS Yvan**  
EMPLOYE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LAPORTE Jeanny née RECOLIN**  
ASSISTANT ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
  
- **Madame LAUZIARD Brigitte née ROUCAIROL**  
CADRE A LA CPAM DE L'HERAULT, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Madame LAYDET Maryvonne née SOLAS-BEAUMONT**  
AGENT DE MAITRISE, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LE ROY Nelly**  
COMPTABLE, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur LEBEAU Carles**  
CONSEILLER CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à CLAPIERS
- **Monsieur LEYRITZ Alain**  
RESPONSABLE DE GROUPE PRESTATIONS, CAF DE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
- **Madame LIGNAC Nadine née FEUILLET**  
AGENT POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur LIGNON Roland (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à RIOLS
- **Monsieur LOISEAU Jean-Claude**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur LONGIN Dominique**  
ASSISTANT COMMERCIAL, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME MUTUEL,  
SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur LOPEZ Gérard**  
COORDONATEUR PILOTAGE INTERVENTION CLIENTELE, ERDF-GRDF,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur LOUIS Richard**  
CHARGE CLIENTELE PROFESSIONNELS, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à SAINT BRES
- **Madame LUGARDON Eliane**  
CONSEILLERE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur MANEZ Alexis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTAGNAC
- **Monsieur MARCESSE Max**  
CADRE DIRIGEANT, RENAULT RETAIL GROUP MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MARCHAIS Jackie**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur MARQUIER Dominique**  
REFERENT GESTION BUDGETAIRE, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur MARROU Serge**  
TECHNICIEN - CHEF D'AGENCE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame MARTIN Monique née LHEBRARD**  
CONSEILLER PRIVE BANQUE, CREDIT LYONNAIS SA, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MARTINEZ Alphonse**  
DIRECTEUR D'AGENCE MULTIMARCHES, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CAUX
  
- **Monsieur MARTINEZ Jean-François**  
RESPONSABLE UNITE DE SERVICES TECHNIQUES, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à MEZE
  
- **Madame MARTINS Sylvie née DAUTHERIVES**  
TECHNICIEN EXPERT CARRIERE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MASCARO Brigitte née CHAUVET**  
AGENT D'EXPLOITATION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MASSEBIAU Josyane**  
ASSISTANTE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur MATAS Eusébio**  
CHEF D'EQUIPE, PLACOPLATRE SA, BEZIERS.  
demeurant à PUISSALICON
  
- **Monsieur MATEO Richard**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur MAURY Daniel**  
COORDINATEUR LOGISTIQUE, FUJITSU SERVICES, ASNIERES SUR SEINE.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame MAYEUR Noëlle née CUZINIER**  
REFERENT METHODE ET ORGANISATION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MAZUR Eric**  
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS, MONTPELLIER.  
demeurant à LA BOISSIERE
  
- **Monsieur MELERO Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Madame MERCADIER Elisabeth**  
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, UGECAM CENTRE MEDICO EDUCATIF DE L'ENFANCE FONTCAUDE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MESTRE René**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur MICHEL Pierre**  
ANALYSTE DE PRODUCTION, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Monsieur MILIAN Philippe**  
CHEF DE PRODUIT MARKETING, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur MILLET Bernard**  
CHARGE D'AFFAIRES GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MOINET Christine née BOUCHARD**  
GESTIONNAIRE FORMATION, OPPBTP, MONTPELIER.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur MOISE Max (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Monsieur MOÏSE Daniel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame MORALES Colette née BOURCHET**  
TECHNICIEN, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MOURIER Chantal**  
GESTIONNAIRE FICHIERS TARIFS, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MUNOZ Etienne**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Mademoiselle MUNOZ Maryse**  
FEMME DE MENAGE, CAISSE RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES  
MINES DU SUD EST, ALES CEDEX.  
demeurant à GRAISSESSAC
- **Monsieur NADAL Paul**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MEZE
- **Monsieur NATALIZIO Mario**  
AGENT DE TRANSIT, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame NEGRE Marie-Laure née ALBERO**  
AGENT TECHNIQUE , APRIA RSA, MONTREUIL .  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur NOGUET Daniel**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Madame NOSSENTY Gabrielle née JOURDAN**  
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur NOSSENTY Serge**  
TECHNICIEN INTERVENTION RESEAU, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame OLIVE Elisabeth née MOSTACCI**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LE TRIADOU
  
- **Monsieur OLIVET Jacky**  
MECANICIEN, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur ORLIAC Philippe**  
TECHNICIEN EN METROLOGIE, DEXTRAN METROLOGIE, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ORTEGA Daniel**  
TECHNICIEN METHODES, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur PALAIS Christian**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Monsieur PALOC Michel**  
EMPLOYE DE BUREAU, U.R.S.S.A.F. DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
  
- **Madame PALUMBO Maryse née CAMP**  
AIDE SOIGNANTE, MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Monsieur PAPA Jean-Louis**  
EMPLOYE D'IMMEUBLE, ACM / OPAC, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur PAREDES Daniel**  
CADRE A LA CPAM, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame PELFORT Françoise**  
INFIRMIERE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PELIZZA Sylvie née BAECKEROOT**  
RESPONSABLE EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Madame PESCATORE Ghislaine née QUERALT**  
EMPLOYEE QUALIFIEE RESERVE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR
  
- **Monsieur PETIOT Serge**  
AGENT DE MAITRISE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLETELLE
  
- **Madame PIAZZA Béatrice**  
CONSEILLER EN CLIENTELE, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
demeurant à CORNEILHAN
  
- **Monsieur PINAR Cadi**  
CADRE COMMERCIAL, GEORGIA-PACIFIC FRANCE, BOIS-COLOMBES.  
demeurant à GRABELS

- **Monsieur PIOCH Bernard**  
AGENT/EMPLOYE PPS, AIR FRANCE, MAUGUIO.  
demeurant à ANIANE
  
- **Monsieur PLA Gérard**  
ENCADRANT EXPERIMENTE INFORMATIQUE, POLE EMPLOI DGA SI, CASTELNAU  
LE LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PLUSQUELLEC Alain**  
INGENIEUR, SARETEC, CRETEIL.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur POINT Denis**  
INFORMATICIEN, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Madame QUARTIER Francine née VILLARET**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, DUCROS EXPRESS, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur REDOLAT Roland**  
COORDONATEUR PILOTAGE RACCORDEMENT, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur REUZEAU Jean-Claude**  
DIRECTEUR, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur RIBES Francis**  
GESTIONNAIRE CLIENT PARTICULIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur RICHARD Bernard**  
MECANICIEN, S.M.N., LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à MUDAISSON
  
- **Monsieur RICHARD DIT MAUGIRON François (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur RIERA Jean-Claude**  
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame RIPOLL Michèle née RIGAL**  
SECRETAIRE MEDICALE, CLINIQUE MEDICO-CHIRURGICALE BEAU-SOLEIL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Madame RISSO Rosa Maria née GONZALBEZ GONZALEZ**  
TECHNICIENNE SUPERIEURE COORD. D'ETUDES CLINIQUES, SANOFI - AVENTIS R  
& D, MONTPELLIER.  
demeurant à SAUSSAN
  
- **Monsieur RIVET Lucien**  
EMPLOYE D'ENTRETIEN, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES

- **Madame RIVIERE Véronique née DUMAS**  
AGENT ADMINISTRATIF, CONGES INTEMPERIES BTP CAISSE DE LA REGION L.R.,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur ROBERT JEAN MICHEL**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GERVAIS SUR MARE
  
- **Monsieur RODIER Yves**  
CADRE BANCAIRE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
  
- **Madame ROIG Brigitte née DARBOUSSET**  
LINGERE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur ROUGE Georges**  
CADRE BANCAIRE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.  
demeurant à ASSAS
  
- **Madame ROUGEOT Catherine née CROS**  
DIRECTRICE SERVICES ECONOMIQUES, CCI BEZIERS SAINT - PONS, BEZIERS.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- **Madame ROUQUETTE Maryse née BERNARD**  
CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LA PEYRADE
  
- **Madame ROUS Catherine**  
CADRE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS , SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Madame ROUSSE Marie Claudette née LAMAUD**  
OUVRIERE DES SERVICES LOGISTIQUES, MAISON DE RETRAITE "LE FOYER DU  
ROMARIN", CLAPIERS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ROUSSEL Marc**  
MECANICIEN, RENAULT RETAIL GROUP MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur ROUSSENQUE Pierre**  
INGENIEUR DES PETROLES, TOTAL SA, PAU CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ROUVIERE Claude**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur ROUX Laurent**  
ANIMATEUR EXPLOITATION RESEAU, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur RUIZ Guy**  
SECRETAIRE MEDICAL, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame SABATER Jacqueline née BOUSQUET**  
CAISSIERE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à MONTBAZIN

- **Monsieur SABATIER Michel**  
EMPLOYE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Monsieur SABUCO Eric**  
TECHNICIEN CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VALRAS PLAGE
  
- **Madame SAINT-MARTIN Josette**  
CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTBAZIN
  
- **Madame SALOMON-PROLHAC Monique née AMOROS**  
AGENT ADMINISTRATIF, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur SALTEL Gérard**  
EMPLOYE, COMURHEX, PIERRELATTE CEDEX.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur SALZE Christian**  
SPECIALISTE FONCTION SUPPORT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur SANCHEZ André**  
TECHNICIEN ADMINISTRATION DU PERSONNEL, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
  
- **Monsieur SANCHEZ Serge**  
RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.  
demeurant à SAINT BRES
  
- **Madame SANZ Nicole née HERNANDEZ**  
AGENT ADMINISTRATIF, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BRES
  
- **Monsieur SAVIGNAC Joël**  
DIRECTEUR D'AGENCE, FIDUCIAL EXPERTISE, LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à AUTIGNAC
  
- **Madame SEGUIN Eliane née DUTERTRE**  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER,  
SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame SEGUY Fabienne née FERNANDEZ**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à MAUREILHAN
  
- **Madame SIMON Patricia**  
AGENT ERDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SORMAIL Bruno**  
CADRE, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à SAINT BAUZILLE DE PUTOIS
  
- **Monsieur SOULLIER Guy**  
ASSISTANT FONCTIONNEL, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL



- **Monsieur SUIGNARD Laurent**  
TECHNICIEN ETUDE, SOGEA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SUIGNARD Philippe**  
CHARGE DE PRODUCTION/TRAITEMENT, SAUR FRANCE, NIMES.  
demeurant à MUDAISSON
- **Monsieur TAIEB Gamel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Madame TARI Geneviève**  
GESTIONNAIRE DE COMPTE ET RECOUVREMENT AMIABLE, RSI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur TERRASSE Serge**  
CHEF DE PROJET, COFELY GDF SUEZ, MONTPELLIER CEDEX 02.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur TITAUD Pierre-Yves**  
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LES MATELLES
- **Mademoiselle TORRES Evelyse**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, UNION-MATERIAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur TOTH Joseph**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame TOURNAIRE Mireille**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur TREILLE Daniel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur TRESSE Thierry**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
- **Madame VAISSIERE Monique née FAGES**  
MEDECIN DU TRAVAIL, ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE DU  
TRAVAIL, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur VALDIVIESO Jean-Luc**  
DIRECTEUR COMMERCIAL, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur VALLON Daniel**  
AGENT DE MAITRISE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à TOURBES
- **Monsieur VIALA Alain**  
CHARGE PLANIFICATION/ORDONNANCEMENT, SANOFI CHIMIE, ARAMON.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE

- **Monsieur VIGOUROUX Patrick**  
CHAUFFEUR, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur VIGUIER Renaud**  
INGENIEUR, INEOS CHEMICALS LAVERA SAS, LAVERA.  
demeurant à SETE
- **Monsieur VILELLA Pierre**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS
- **Monsieur VILLEY Laurent**  
BANCHEUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VOILLOT Christian**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur YALAOUI Abdelkhalek**  
EMPLOYE DE MAGASIN, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à VENDARGUES

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Monsieur AFFRE Jean-Denis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Monsieur AMIEL Bernard**  
RESPONSABLE BOUCHER, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur ANDRE Bernard (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ARNAL Antoinette née MALAVER**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ARTIAGA Jean-Michel**  
REFERENT TECHNIQUE EN VERIFICATION, CAF DE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur BADAROUX Jean-Louis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur BAILLY Gérard**  
TITULAIRE SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE  
CEDEX .  
demeurant à MONTADY
- **Madame BARRET Catherine**  
GUICHETIERE PRINCIPALE, MIDIMEDIA PUBLICITE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à LUNEL

- **Monsieur BARREYRE Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à ASSAS
- **Monsieur BELLVER Raphaël**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDRES
- **Monsieur BENEZETH Marc**  
ANIMATEUR TECHNIQUE CLIENTELE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame BERGEROT Bernadette née AMET**  
JOURNALISTE SECRETAIRE DE REDACTION, MIDI LIBRE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur BERGUA Roger**  
MANAGER, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BERNARD Isabel née LOBO**  
AIDE-SOIGNANTE D.E., CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à CAMPAGNAN
- **Monsieur BONNAFOUS Alain**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à PEZENAS
- **Madame BONNAL Martine née PAGES**  
AGENT TECHNIQUE SDA, APRIA RSA, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur BONNAL Régis (En retraite)**  
BOULANGER, SARL LA GLORINETTE ST FRUCTUEUX, LUNEL.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur BORRELLY Jack**  
RESPONSABLE D'ACTIVITES COMMERCIALES, SYSTEME U CENTRALE  
REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Monsieur BOUSQUET Maurice**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Madame BRUN Mireille née MEYER**  
MEDECIN PHYSIQUE DE REEDUCATION, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN  
DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à CLAPIERS
- **Monsieur CALMEL Didier**  
TOURNEUR-AJUSTEUR, MECANIC-SUD INDUSTRIE, BEZIERS.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur CANERIE Bernard**  
DIRECTEUR D'AGENCE, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur CARRARA Lucien**  
TECHNICIEN CHAUFFAGE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur CASELLES Angel**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur CASTEX Claude**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur CAVAILHES Daniel**  
TITULAIRE ENCADREMENT, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur COSENTINO Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur CRESPIY Philippe**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Madame CUBIZOLLES Evelyne**  
SECRETAIRE, BRGM, ORLEANS.  
demeurant à SAUTEYRARGUES
  
- **Monsieur DEIXONNE Francis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur DERONZIER Patrick**  
REFERENT RECOUVREMENT AMIABLE, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN PLAGE
  
- **Monsieur DI-GIACOMO Christian**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF, UNION-MATERIAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur DIAGO Dominique**  
AGENT DE MAITRISE, AREVA NC, BESSINES-SUR-GARTEMPE.  
demeurant à LE BOUSQUET D'ORB
  
- **Monsieur DUCROS Robert**  
OPERATEUR, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur DUMAY Régis**  
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHRISTOL
  
- **Monsieur DUMONT Vivian (En retraite)**  
MONTEUR ELECTRICIEN-CHEF D'EQUIPE ET CONSEILLER TECHNIQUE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame DUVERNEY Christine**  
AGENT TECHNIQUE, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ESPINOZA Christian**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MIREVAL

- **Monsieur ESTIMBRE Fabien**  
CONDUCTEUR MINI BENNES NETTOIEMENT, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur FABRE Didier**  
CONSEILLER EN ASSURANCE ET EPARGNE, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur FARRET Daniel**  
EMPLOYE COMMERCIAL CONFIRME, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE,  
SAINT-ETIENNE.  
demeurant à LE CRES
  
- **Monsieur FERRIERES Elian**  
DIRECTEUR DE GROUPE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur FONTANILLE Georges**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER  
CEDEX 2.  
demeurant à LAVERUNE
  
- **Monsieur GALANT Yves**  
COMPTABLE, NESTLE WATERS SERVICES, GARONS.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur GALLINARO Gérard**  
CADRE DE DIRECTION, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur GARCIA Michel**  
CADRE BANCAIRE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame GARNIER Régine née SAHUGUET**  
CONSEILLERE DE VENTE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Mademoiselle GAYRAL Elisabeth**  
SECRETAIRE, SOCAH, CLERMONT L'HERAULT.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
  
- **Monsieur GELY Alain**  
RESPONSABLE COMPTABILITE CREANCES, CAF DE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
  
- **Mademoiselle GIANNITRAPANI Françoise**  
SECRETAIRE, MAITRE LUC MARION, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur GINOT Elian**  
GESTIONNAIRE CLIENT PARTICULIER, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à VIAS
  
- **Monsieur GIRARD Alain**  
CADRE BANCAIRE, CREDIT MUTUEL MIDI-ATLANTIQUE, BALMA.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC

- **Madame GLANCLAUDE-GALLIZIA Micheline**  
CONSEILLER COMMERCIAL, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.  
demeurant à LOUPIAN
- **Madame GODARD Patricia**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GONDAL Bernard**  
CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Madame GRATIA Anne-Marie**  
TECHNICIEN METIERS DE LA BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur GRECH Gérard**  
CONDUCTEUR LIVREUR, SAS HENRI DUCROS, VILLENEUVE LES MAGUELONE.  
demeurant à PAULHAN
- **Monsieur GRZES Daniel**  
CHAUFFEUR D'ENGINS, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame GUILLET Michèle née PUJOL**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur HELLARD Joël**  
AGENT DE CONDUITE, STEF TRANSPORTS LANGUEDOC ROUSSILLON,  
VENDARGUES.  
demeurant à CANET
- **Madame HERRERO Remedios née LOPEZ**  
AIDE-SOIGNANTE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à CLAPIERS
- **Madame HOBOYAN DIT HOUBOUYAN Annie née THEVENOT**  
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame HOUOT Joëlle née PASTRE**  
EMPLOYEE CPAM, CPAM DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur HULOT Bernard**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur IMBERT Jean-Luc**  
AGENT DE MAITRISE ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Monsieur JACONO Thierry**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur JAMAIN Didier**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur JOURDAN Jean-Paul**  
TECHNICIEN TRAVAUX, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur JOUYNES Bernard**  
ACHETEUR, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur KAFALGI Francis**  
RESPONSABLE DOUANE, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Madame KEBDANI Anne-Marie née TARTAGLIA**  
ASSISTANTE SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur KERMOUM Claude**  
VENDEUR, ANDRE S.A., PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LADUREAU Annie (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur LAFONT Bernard**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISSON
- **Monsieur LAHMAR Driss**  
GRUTIER, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LEMARIE Claude**  
INGENIEUR SYSTEME, POLE EMPLOI - DGA SI, GRADIGNAN.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER
- **Monsieur LEONARD Donald**  
PILOTE DE PROJET, O.I MANUFACTURING, BEZIERS.  
demeurant à MARAUSSAN
- **Madame LESTOQUOY Bernadette née MANCINI**  
COMPTABLE, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur LIGNON Roland (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à RIOLS
- **Madame LOUBET Chantal née FRANSINO**  
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DU DR. J. STER,  
SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur LOUBET Jean-François**  
CHARGE DU SERVICE RESTAURATION, CENTRE DE REEDUCATION  
FONCTIONNELLE DU DR. J. STER, SAINT CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame MALABRERA Josiane née CAPODANNO**  
DIRECTRICE D'AGENCE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MANEZ Alexis**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTAGNAC
- **Monsieur MARROU Serge**  
TECHNICIEN - CHEF D'AGENCE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur MASERAS Jordi**  
COMPTABLE, FIDUCIAIRE PARISIENNE D'EXPERTISE ET ORGANISATION  
COMPTABLE, PEROLS CEDEX.  
demeurant à BOIRARGUES
- **Monsieur MAURICE Gérard**  
DIRECTEUR REGIONAL, SOCIETE VINCI CONSTRUCTION FRANCE, NANTERRE  
CEDEX.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur MELERO Jean-Michel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERVIAN
- **Madame MESSEAU Christiane née DE BACKER**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE CORNIES
- **Mademoiselle MEZOUL Elisabeth**  
LINGERE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET, CASTELNAU-LE-LEZ.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Monsieur MILLET Bernard**  
CHARGE D'AFFAIRES GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MILLET Pierre**  
TECHNICIEN RESEAUX, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LA BOISSIERE
- **Monsieur MOÏSE Daniel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur MOLY Bernard**  
CADRE COMMERCIAL, KRAFT FOODS EUROPE SERVICES GMBH, VELIZY  
VILLACOUBLAY.  
demeurant à LES MATELLES
- **Madame MOUCHE Cécile née CROSNIER**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur MUNOZ Etienne**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur NONIS Bruno**  
OUVRIER BOULANGER, BOULANGERIE-PÂTISSERIE LA GLORIETTE, SAINT JUST.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur NOSSENTY Serge**  
TECHNICIEN INTERVENTION RESEAU, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à MONTPELLIER



- **Monsieur PAGES Jacques**  
ASSISTANT CREDIT GROUPE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur PAILHES Christian**  
CAVISTE, MONOPRIX, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur PALAIS Christian**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur PARRON Guy**  
TECHNICIEN TELEPHONE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Mademoiselle PETTINOTTI Marie**  
ADJOINT RESPONSABLE PRODUITS, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur PICHETTO Pierre**  
FORMATEUR, AFPA, SAINT HERBLAIN.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame PILLON Brigitte née PERILLIER**  
TECHNICIEN, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Madame PLATET Ginette née BRONDEAU**  
SECRETAIRE-STANDARDISTE, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur POINT Denis**  
INFORMATICIEN, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur PY Bernard**  
CONTREMAITRE D'ATELIER, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur RAMON Jacques**  
OPERATEUR DE FABRICATION CONTROLE FINAL, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur ROUSSENQUE Pierre**  
INGENIEUR DES PETROLES, TOTAL SA, PAU CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ROUX Laurent**  
ANIMATEUR EXPLOITATION RESEAU, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur SANCHEZ André**  
TECHNICIEN ADMINISTRATION DU PERSONNEL, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Monsieur SANCHEZ Pierre**  
TECHNICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.  
demeurant à LE PUECH
- **Monsieur SARRAN Gérard**  
AGENT ADMINISTRATIF, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur SCHMITT Jacques**  
CADRE , POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTBAZIN
  
- **Madame SEBILLE Monique née KUJAWA**  
LIQUIDATRICE RETRAITE, AGME, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame SEGUY Fabienne née FERNANDEZ**  
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABORATOIRE NOUGARET-GAILLARD,  
BEZIERS.  
demeurant à MAUREILHAN
  
- **Monsieur SEROUR Alain**  
AGENT AU SERVICE MAINTENANCE, SOCIETE RICARD, BESSAN.  
demeurant à TOURBES
  
- **Monsieur SOCQUET Yoland**  
RESPONSABLE D'AGENCE, PROTEOR, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur TABOGA Michel**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SUSSARGUES
  
- **Monsieur TAIEB Gamel**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
  
- **Monsieur TALIERCIO Paul (En retraite)**  
EXPERT EXPLOITATION ELECTRICITE ERDF, ERDF-GRDF, MARSEILLE .  
demeurant à LE CRES
  
- **Monsieur THIBAUD Christian (En retraite)**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LA LIVINIERE
  
- **Monsieur TOTH Joseph**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur TRESSE Thierry**  
AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
  
- **Monsieur VALERY Jean Michel**  
RESPONSABLE USINE, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Monsieur VALLON Daniel**  
AGENT DE MAITRISE, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à TOURBES
  
- **Monsieur VIGNE Bernard**  
EMPLOYE, GEODIS LOGISTICS SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Madame VIGNEAU Josiane**  
INFIRMIERE, ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE DU TRAVAIL,  
BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS

**- Monsieur VILELLA Pierre**

AGENT ERDF-GRDF, ERDF-GRDF, MONTPELLIER.  
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS

**- Madame WAGENHEIM Adrienne née GIGLIO**

RESPONSABLE COMMERCIALE CONFIRMEE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO  
FRANCE, SAINT-ETIENNE.  
demeurant à MONTARNAUD5

**Article 5:**

Madame la Responsable de l'Unité Territoriale de l'Hérault est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 12 juin 2012

Le Secrétaire Général chargé de l'administration  
de l'Etat dans le département,

Alain ROUSSEAU



PRÉFET DE L'HERAULT

**DIRECCTE du Languedoc-Roussillon - Unité territoriale de l'Hérault**

**Arrêté portant agrément  
d'un organisme de services à la personne  
numéro : 12-XVIII-219**

**AGREMENT  
N° SAP/537681678**

Le Préfet de l'Hérault

Vu le code du travail et notamment les articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1,

Vu le cahier des charges de l'agrément fixé par l'arrêté du 26 décembre 2011,

Vu les articles L 4121-1 et suivants du code du travail.

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Hérault du 8 décembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon.

Vu la demande d'agrément reçue le 30 novembre 2011 et complétée le 30 janvier 2012 par Mademoiselle Géraldine MOULIN, Gérante de la SARL GMG Services dénommée JUNIOR SENIOR.

Vu l'avis émis le 27 février 2012 par le président du conseil général de l'Hérault.

Vu la demande de recours gracieux en date du 13 avril 2012.

Vu les pièces complémentaires transmises le 18 mai 2012, permettant de revoir la décision de rejet du 21 mars 2012.

Sur proposition de la Directrice Régionale Adjointe de l'Unité Territoriale de l'Hérault de la DIRECCTE Languedoc Roussillon.

**Arrête :**

**Article 1 :** L'agrément de la SARL GMG Services dénommée JUNIOR SENIOR dont le siège social est situé 185 rue de Coulondres – 34980 SAINT GELY DU FESC est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 15 juin 2012.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

**Article 2 :** Cet agrément couvre les activités suivantes :

- garde d'enfants de moins de 3 ans,
- accompagnement d'enfants de moins de 3 ans lors de leurs déplacements à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,
- assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,

DIRECCTE Languedoc-Roussillon

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
U.T. HERAULT 615, boulevard d'Antigone CS n°19002 – 34964 MONTPELLIER cedex 2 – Standard :04.67.22 88 88  
[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr) – [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Arrêté N°2012167-0005 - 21/06/2012

- aide et accompagnement aux familles fragilisées,
- assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes de techniciens de l'écrit et de codeurs en langage parlé complété,
- garde-malade à l'exclusion des soins,
- aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance de vie,
- prestation de conduite d'un véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,
- accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, acte de la vie courante) à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

**Article 3 :** Les activités mentionnées à l'article 2 seront effectuées en qualité de :

- prestataire

**Article 4 :** Conformément à l'article R 7232-5 du code du travail, cet agrément est valable dans le Département de l'Hérault.

**Article 5 :** Sous peine de retrait de cet agrément, si l'organisme envisage de fournir des services ou de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux pour lesquels il est agréé ou de déployer ses activités sur un territoire autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément. La demande devra préciser les modifications envisagées et les moyens nouveaux correspondants dans les conditions fixées par la réglementation.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'un signalement préalable.

**Article 5bis :**

L'organisme agréé devra informer le service instructeur de son agrément de tout changement (gérance, présidence, changement de siège social, adresse).

**Article 6 :** Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-10 du code du travail,
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités ou sur d'autres territoires que ceux déclarés dans la demande d'agrément,
- ne transmet pas au préfet compétent avant la fin du premier semestre de l'année, le bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée.

**Article 7 :** Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les

activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

**Article 8 :**

La Directrice Régionale Adjointe de l'Unité Territoriale de l'Hérault de la DIRECCTE Languedoc Roussillon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 15 juin 2012

Pour le préfet et par délégation  
Pour le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi  
du Languedoc - Roussillon  
Pour la Directrice Régionale Adjointe,  
Responsable de l'Unité Territoriale empêchée,  
La directrice Adjointe,

Dominique CROS

PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Régionale  
des Entreprises, de la Concurrence,  
de la consommation, du travail  
et de l'emploi

Unité Territoriale de l'Hérault

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne enregistrée  
sous le N° SAP/537681678  
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail  
N° 12-XVIII-22**

Affaire suivie par V. BANSARD

Téléphone : 04.67.22.88.93

Télécopie : 04.67.22.88.49

**Références :**

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Hérault du 8 décembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon,

Le Préfet de la région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault et par délégation, la Directrice Régionale Adjointe de l'Unité Territoriale de l'Hérault de la DIRECCTE Languedoc Roussillon,

CONSTATE,

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité territoriale de l'Hérault de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon, le 10/01/2012 par Mademoiselle MOULIN GERALDINE, représentant(e) légal(e) de la Société à Responsabilité Limitée (SARL) GMG SERVICES JUNIOR SENIOR, sise 185 RUE DE COULONDRES - 34980 ST GELY DU FESC.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la Société à Responsabilité Limitée (SARL) GMG SERVICES JUNIOR SENIOR, sous le n° SAP 537681678.

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale de l'Hérault de la DIRECCTE Languedoc-Roussillon qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire à compter du 10/01/2012.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- livraison des courses à domicile,  
à condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile
- préparation de repas à domicile y compris le temps passé en commissions,
- petits travaux de jardinage y compris travaux de débroussaillage (travaux d'entretien courant des jardins de particuliers à leur domicile à l'exclusion de travaux forestiers) sachant que le montant des prestations susceptible d'être pris en compte pour l'exonération fiscale est plafonné à 3 000 euros par an et par foyer fiscal,
- entretien de la maison et travaux ménagers,

- prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains » sachant que le montant des prestations susceptible d'être pris en compte pour l'exonération fiscale est plafonné à 500 euros par an et par foyer fiscal,
- maintenance, entretien et vigilance temporaire à domicile de la résidence principale et secondaire,
- garde d'enfants de plus de trois ans,
- accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 10/01/2012

Pour le Préfet de la Région Languedoc Roussillon,  
Préfet e l'Hérault  
Et par subdélégation du DIRECCTE LR,  
Pour la Directrice Régionale Adjointe,  
Responsable de l'Unité Territoriale empêchée,  
La directrice Adjointe,

**Dominique CROS**





## **Préfecture de l'Hérault**

### **Arrêté n° 2012- D - 005**

**portant subdélégation de signature de M. Jean-Luc MASSON  
directeur interdépartemental des routes Massif Central à certains de ses collaborateurs  
(routes – circulation routière)**

**le secrétaire général  
charge de l'administration de l'État  
dans le département ,**

**Alain ROUSSEAU**

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code du domaine de l'Etat;

VU le code de la route;

VU le code de la voirie routière;

VU le code de justice administrative;

VU le code général de la propriété des personnes publiques;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;

VU le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes;

VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 modifié portant constitution des directions interdépartementales des routes;

VU l'arrêté 30 août 2010 du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer nommant M. Jean-Luc MASSON directeur Interdépartemental des routes Massif Central ;

VU l'arrêté n°2009-78 du 11 juin 2009 du préfet coordonnateur des itinéraires routiers massif central portant organisation de la direction interdépartementale des routes Massif Central ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2012-I-1256 du 4 juin 2012 portant délégation de signature à M. Jean-Luc MASSON, directeur interdépartemental des routes ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc MASSON, directeur interdépartemental des routes Massif Central, et en application des articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, les subdélégations de signature suivantes sont données à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances documents dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives, à :

M. Philippe CHANARD, directeur adjoint, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1 à A11

Exploitation des routes : B1 à B7

Contentieux : C1

M. Louis ROUGE, chef du Département de la politique de l'entretien et de l'exploitation, pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1 à A11

Exploitation des routes : B1 à B7

M. Marie-Céline ARNAULT, chef du Département Méthodes et Qualité pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Contentieux : C1

Mme Ludivine VANDUICK, chef du bureau des affaires juridiques pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Contentieux : C1

M. Claude BERRY, chef du district Sud, pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1 à A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

Mme Sylvie UHMANN, adjoint au chef du district Sud, chargée du pôle exploitation, pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

M Daniel PARAMO, adjoint au chef du district Sud, chargé du pôle ingénierie, pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes:

B2 et B4 à B6

## **Article 2 : Exécution et ampliation**

M. le directeur interdépartemental adjoint, M le Secrétaire Général, MM. les chefs de District, de département et de SIR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et notifié à tous les subdélégués. Une copie du présent arrêté sera adressée pour information à M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Hérault.

**Article 3 :** L'arrêté 2009-D-025 du 23 septembre 2010 est abrogé.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Pour Le secrétaire général et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des Routes  
Massif Central

Jean-Luc MASSON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc Roussillon

Montpellier, le 20 juin 2012

Service Biodiversité Eau Paysage

Unité Qualité des Eaux Littorales

**Le secrétaire général chargé de  
l'administration de l'État dans le  
département de l'Hérault**

**ARRETE N° 2012172-0005**

**Conseil Régional Languedoc-Roussillon – Renouvellement de l'autorisation des  
dragages d'entretien du port de Sète et de l'immersion en mer des sédiments extraits**

**Arrêté d'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement**

- VU** la convention de Londres du 29 décembre 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets ;
- VU** la convention de Barcelone du 16 février 1976 pour la protection de la Méditerranée et ses protocoles ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de l'Environnement, notamment ses articles L214-1 à 6 ainsi que les articles L.218-42 à L.218-56, R.214-1 à R.214-56 et R.218-3 ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin, Préfet de la région Rhône Alpes, le 20 novembre 2009 ;
- VU** le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du bassin de Thau approuvé par décret du 20 avril 1995 ;
- VU** l'arrêté ministériel NOR: DEVO0650505A du 9 août 2006 complété par l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 4.1.3.0 et 4.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement ;

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30  
Tél. : 04 34 46 64 00 – fax : 04 67 15 68 00  
520, allée Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier CS 69007 - cedex 02

- VU** la circulaire interministérielle n°2000-62 du 14 juin 2000 relative aux conditions d'utilisation du référentiel de qualité des sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2006-01-3084 du 20 décembre 2006 autorisant pour une durée de 5 ans les travaux de dragages d'entretien du port de Sète et l'immersion en mer des sédiments extraits ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2011-350-0007 du 16 décembre 2011 portant prorogation de l'arrêté n°2006-01-3084 jusqu'au 21 juin 2012 ;
- VU** la demande de renouvellement de l'autorisation de réaliser les dragages d'entretien du port de Sète et l'immersion en mer des sédiments extraits déposée par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon en date du 11 avril 2011 et enregistrée à la Mission Inter-Services de l'Eau de l'Hérault sous le numéro n° 34-2011-00058 ;
- VU** l'avis en date du 11 juin 2011 de l'Agence Régionale de Santé de la Région Languedoc-Roussillon ;
- VU** l'avis en date du 28 juin 2011 du Préfet Maritime de la Méditerranée ;
- VU** l'avis en date du 4 août 2011 de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de Thau ;
- VU** le rapport rédigé par le service instructeur en charge de la police des eaux littorales de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon ;
- VU** l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Hérault du 31 mai 2012 ;
- VU** l'avis formulé par la Région Languedoc-Roussillon en date du 15 juin 2012 sur le projet d'arrêté qui lui a été transmis le 7 juin 2012.

CONSIDERANT que l'entretien des fonds du port de Sète doit intervenir de manière récurrente afin de maintenir des profondeurs nécessaires au bon fonctionnement de cet espace économique.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2011-350-0007 du 16 décembre 2011 portant prorogation de l'arrêté n°2006-01-3084 jusqu'au 21 juin 2012.

### **ARTICLE 2 - OBJET DE L'AUTORISATION**

Le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, ci-après dénommé "bénéficiaire", est autorisé à procéder aux travaux de dragages d'entretien du port de Sète et à l'immersion en mer des sédiments extraits.

La présente autorisation est octroyée au titre de la rubrique suivante de la nomenclature visée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement :

| N° de la rubrique | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Régime       |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 4.1.3.0           | <p>Dragage et / ou rejet y afférent en milieu marin :</p> <p>2° Dont la teneur des sédiments extraits est comprise entre les niveaux de référence N1 et N2 pour l'un des éléments qui y figurent :</p> <p>b) Et, sur les autres façades autres que celle de l'Atlantique, Manche et Mer du Nord :</p> <p>I. – Dont le volume maximal in situ dragué au cours de 12 mois consécutifs est supérieur ou égal à 5 000 m3</p> | Autorisation |

L'ensemble des travaux sont menés conformément aux éléments du dossier de demande d'autorisation, dans la mesure où ils ne sont pas contraires aux prescriptions fixées par le présent arrêté.

### **ARTICLE 3 – NATURE ET CONSISTANCE DES TRAVAUX**

#### **3.1 - Dragage**

Les travaux concernent les dragages d'entretien récurrents ou occasionnels du port de Sète. Les secteurs portuaires objet de la présente autorisation et leur tirant d'eau de référence respectif (par rapport au Zéro Hydrographique) sont les suivants :

- **Le port de pêche de Sète :**
  - Chenal Criée entre le bassin de plaisance et le quai Richelieu : - 7,00 m ZH.
- **La partie commerciale du port de Sète, avec d'Est en Ouest :**
  - Passe d'entrée Est : -14,5 m ZH.
  - La darse 2 : -14,50 m ZH
  - Chenal d'accès au quai J, en darse 2, - 11,00 m ZH ;
  - Le chenal et bassin Colbert : -12,70 m ZH
  - Le Bassin Au Pétrole (BAP) et la zone d'évitage : -12,00 m ZH
  - Le Môle Masselin : - 11,00 m ZH
  - Le nouveau bassin et le bassin Orsetti : - 9,00 m ZH
  - le Canal Maritime : -7,50 m ZH
  - le poste d'avitaillement et la passe Ouest : - 5,50 m ZH
- **Le port de pêche de Frontignan**
  - Le bassin de Frontignan : - 4,00 m ZH
  - L'avant-Port de Frontignan : - 6,00 m ZH
  - La passe d'entrée du port : -6,50 m ZH
- **Le chenal fluvio-maritime (ou chenal Zifmar) : - 5,50 m ZH**

L'autorisation porte également sur les matériaux qui pourraient être issus de l'entretien des secteurs d'aménagements futurs :

- ~~Chenal d'accès au futur Quai H en Darse 2, y compris la passe Est : 15,50 m ZH ;~~
- Nouvelle aire de carénage de Frontignan pêche impliquant l'extension de la zone de dragage actuelle.

En raison des conditions météorologiques, les quantités à draguer peuvent évoluer.

Les volumes annuels maximum dragués et immergés, au titre de l'entretien, ne devront pas excéder 175 000 m<sup>3</sup> avec un volume moyen annuel sur la période totale d'autorisation de 50 000 m<sup>3</sup>.

### **3.2 - Immersion**

Les zones de dépôt doivent répondre en matière de sécurité aux réglementations maritimes en vigueur.

L'immersion des produits de dragage est autorisée sur les sites suivants :

#### **Site d'immersion principal**

Le site d'immersion principal se localise au droit du port de Sète sur une zone de 78 ha symbolisée par un cercle de 1 000 m de diamètre. Son centre se situe à 1,3 mille nautique au Sud de l'Epi Dellon à une profondeur d'environ 20 à 25 mètres et aux coordonnées suivantes (système géodésique mondial WGS 84) : X: 3°43,765' Est ; Y: 43°22,671' Nord

Ce site d'immersion sera partagé avec Voies Navigables de France (VNF) dans le cadre de l'immersion des produits de dragages d'entretien du Canal du Rhône à Sète.

Pour une meilleure maîtrise des opérations d'immersion sur ce site, le bénéficiaire et VNF disposeront d'une zone préférentielle de clapage. Pour cela, la zone d'immersion sera scindée en 2 cadrans :

- un cadran « Nord-Ouest » pour les clapages du Port de Sète ;
- un cadran « Sud-Est » pour les dépôts de VNF.

#### **Site d'immersion secondaire**

Une seconde zone d'immersion est localisée au Nord-Est de la zone d'immersion principale. Il s'agit d'un disque d'un diamètre de 500 m centré sur le point dont les coordonnées (système géodésique mondial WGS 84) sont les suivantes: X:3°45,084' Est ; Y:43°23,063' Nord  
Cette zone d'immersion est utilisée exclusivement en cas de mauvais temps.

## **ARTICLE 4 – CAMPAGNES D'ANALYSES ET DE MESURES DES SEDIMENTS A DRAGUER**

Avant chaque opération de dragage, le bénéficiaire procédera au prélèvement et à l'analyse des échantillons prélevés dans les secteurs portuaires concernés par la présente autorisation conformément aux prescriptions de la circulaire interministérielle n°2000-62 du 14 juin 2000 relative :

- aux conditions d'utilisation du référentiel de qualité des sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire,
- aux instructions techniques portant sur le prélèvement et à l'analyse des déblais de dragage prises pour l'application de l'arrêté du 9 août 2006 complété par l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de sédiments marins ou estuariens présents en milieu naturel ou portuaire.

### **4.1 - Échantillonnage**

Le bénéficiaire respecte le plan d'échantillonnage proposé dans le dossier d'autorisation.

Ce plan sera complété sur le secteur du canal maritime par l'ajout des deux points suivants :

- un point prélèvement entre le Pont de la Victoire et le pont de Tivoli ;
- un point entre le pont de Tivoli et le bassin du Midi.

Les prélèvements seront réalisés au niveau de trois points par bassin (échantillon élémentaire). Sur chaque point, le sédiment sera échantillonné sur une surface d'environ 1 m<sup>2</sup> et sur une profondeur de 30 cm.

Les échantillons élémentaires seront mélangés afin d'obtenir un échantillon homogène.

#### **4.2 - Fréquences de réalisation**

- Pour les zones draguées en continu (fréquence inférieure à un an) et dont les résultats d'analyse sont inférieurs au seuil N2 depuis au moins 5 ans, il est admis que les dragages soient poursuivis avant obtention des nouveaux résultats.
- Pour les secteurs dont les résultats d'analyse présentent sur les 5 dernières années une valeur au moins qui dépasse le niveau N2, l'obtention des résultats est un préalable indispensable à toute opération de dragage de la zone.
- Pour les zones draguées avec une fréquence supérieure à un an, les travaux de dragages doivent être postérieurs à l'obtention des résultats.

#### **4.3 - Analyses, interprétation et transmission des résultats**

Pour chaque échantillon homogène prélevé, le programme d'analyse physico-chimique suivant est réalisé :

- Granulométrie, matière sèche, densité, teneur en Aluminium, teneur en matière organique (% de COT),
- Teneurs en micropolluants métalliques (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn),
- Teneurs en PCB (7 congénères) et PCB totaux,
- Teneurs en TBT et produits de dégradation (MBT, DBT),
- Teneurs en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAP).

La liste des éléments et composés traces recherchés pourra être complétée.

Les résultats des analyses doivent être comparés aux niveaux de référence N1 et N2 fixés dans l'arrêté du 9 août 2006 complété par l'arrêté du 23 décembre 2009 pour les éléments qui y figurent.

Les niveaux de référence N1 et N2 pourront être actualisés ou complétés à tout moment, en fonction de l'évolution de la réglementation.

Les valeurs concernant les teneurs en HAP sont comparées aux valeurs guides proposées par IFREMER.

A tout échantillon homogène prélevé et analysé dont un ou plusieurs paramètres sont supérieurs au seuil de référence N1, il sera associé le calcul du score de risque correspondant établi selon la démarche GEODRISK

Tous les résultats sont, dès réception, transmis au Service en charge de la Police des eaux littorales.

### **ARTICLE 5 – EXECUTION DES TRAVAUX DE DRAGAGE**

Les travaux de dragage seront effectués préférentiellement par voie hydraulique avec aspiration des sédiments.



Les épaves diverses, les filins et déchets les plus gros trouvés lors du dragage sont mis à terre et évacués conformément à la législation relative aux déchets.

Le bénéficiaire consigne journallement dans un registre de bord des dragues les informations nécessaires à justifier la bonne exécution des prescriptions relatives aux dragages :

- dates et heures de début et fin des opérations ;
- origine, nature et volumes des matériaux extraits, déchets éventuellement retirés ;
- les conditions météorologiques et hydrodynamiques, notamment lorsque celles-ci sont susceptibles de nécessiter des interruptions de chantier ;
- l'état d'avancement du chantier ;
- tout incident susceptible d'affecter le déroulement du chantier.

Ce registre sera tenu en permanence à la disposition du Service chargé de la Police des eaux littorales. Il pourra être disponible sous format informatique.

L'ensemble de ces informations seront compilées dans le cadre des bilans annuels de dragage et communiquées au service en charge de la Police des eaux littorales.

## **ARTICLE 6 – EXECUTION DES OPERATIONS D'IMMERSION**

### **6.1 Prescriptions techniques**

L'ensemble des paramètres nécessaires à la justification de la bonne exécution des prescriptions relatives aux immersions sera consigné, chaque jour de chantier, dans un registre de bord.

Devront y figurer notamment :

- les dates, heures de départ, lieux des rejets dans la zone d'immersion (grille de clapage) ;
- le volume ou tonnage immergé à chaque clapage ;
- les coordonnées précises des points de clapage ;
- les données météorologiques (direction et force des vents) ;
- l'état de la mer ;
- tout événement susceptible de modifier le bon déroulement des travaux ;
- des observations utiles et diverses.

Le registre sera tenu en permanence à la disposition du service chargé de la Police de l'Eau.

L'ensemble de ces informations seront compilées dans le cadre des bilans annuels de dragage et communiquées au service en charge de la Police des eaux littorales.

### **6.2 Qualité des sédiments à immerger**

Les sédiments dont les concentrations en métaux, PCB et TBT sont inférieures aux niveaux de référence N1 peuvent être immergés sans étude complémentaire.

Les sédiments dont les concentrations en métaux, PCB et TBT sont supérieures aux niveaux de référence N1 pour un ou plusieurs paramètres mais inférieures aux niveaux N2 et dont le score de risque est supérieur à 1,5 peuvent être immergés après avoir fait l'objet d'une évaluation de leur toxicité globale garantissant un impact faible à nul sur l'écosystème marin.

Les zones dont les sédiments présentent des niveaux de contamination supérieurs ou égaux à N2 ou présentant un score de risque supérieur à 2 feront l'objet, avant dragage, des compléments d'analyse nécessaires à leur caractérisation exacte :

- cartographie précise de la pollution (en surface mais également en profondeur) ;
- identification des sources de pollution le cas échéant ;
- une évaluation des risques écotoxicologiques.

L'immersion de ces sédiments n'est retenue qu'à condition qu'elle constitue la solution la moins préjudiciable pour l'environnement. Pour cela, le bénéficiaire présentera un rapport justificatif au service en charge de la police des eaux littorales. L'immersion ne pourra être effectuée qu'après accord du Préfet.

## **ARTICLE 7 – MESURES DE PROTECTION DU MILIEU LORS DES OPERATIONS DE DRAGAGE**

### ***7.1 Mesures de limitation des incidences lors de l'aménagement du chantier***

Les opérations de dragage s'effectuent sans occasionner de gêne à la navigation de la zone draguée, où le cas échéant en signalant les travaux par un avis à la navigation sur le secteur concerné.

### ***7.2 Mesures de limitation des incidences lors des extractions***

Les navires de transport et d'immersion des matériaux disposeront de puits étanches.

Les transferts des sédiments vers les chalands s'effectuent à partir de moyens mécaniques ou hydrauliques jusqu'à un niveau de remplissage garantissant l'absence de surverse durant le transport.

Lors des opérations de dragage et d'utilisation du puits, le remplissage des dragues se fait sans surverse. Cette prescription ne s'applique pas à la passe d'entrée Est, à la darse 2, au chenal fluvio-maritime et à la passe d'entrée de Frontignan.

La drague est équipée des marques et feux réglementaires permettant de prévenir les unités de passage, alertées préalablement par la diffusion d'un avis aux navigateurs. L'usage du dragage hydraulique est privilégié pour l'extraction dans les secteurs les plus proches de l'étang de Thau.

Les engins d'extraction posséderont l'ensemble des garanties de sécurité nécessaires à leur bon fonctionnement et seront à jour au regard des obligations réglementaires.

L'avitaillement en carburant des engins de chantier se fait directement sur le site de travaux, au lieu d'amarrage, les réservoirs sont remplis à l'aide de pompes à arrêt automatique. Les huiles usées des vidanges et les liquides hydrauliques (généralement tous les fluides susceptibles d'être utilisés pendant les opérations de dragages et d'immersion) sont récupérés, stockés dans des réservoirs étanches et évacués par un professionnel agréé.

Les macro-déchets sont stockés à terre dans des bennes adaptées avant d'être transférés dans un Centre de Stockage Déchet destiné à cet effet.

Un responsable de l'opération de dragage, ainsi qu'un représentant de la Région Languedoc-Roussillon, seront présents afin de veiller au bon déroulement des travaux et au suivi de la totalité du chantier.

Les opérations de dragages des bassins suivants sont réalisées uniquement en situation de courant sortant de l'étang de Thau :

- Bassin à Pétrole ;
- Zone d'évitage ;
- Nouveau bassin;
- Bassin Orsetti;
- Canal maritime;
- Chenal de la criée

## **ARTICLE 8 – MESURES DE PROTECTION DU MILIEU LORS DES OPERATIONS D'IMMERSION**

### ***8.1 Prescriptions générales***

Les matériaux immergés sont constitués de sédiments meubles (sables, vases) à l'exclusion de tous matériaux de type blocs, ferrailles, macro déchets. Un tri des macro-déchets > 0,25 m sera réalisé impérativement avant le remplissage des chalands.

Le navire chargé de l'immersion des sédiments est muni d'un GPS afin de s'assurer de sa localisation vis à vis de la zone de rejet.

Les points de clapage font l'objet d'une géolocalisation (point GPS) et permettront de garantir la bonne traçabilité des matériaux immergés : date et localisation d'immersion, provenance des sédiments.

### ***8.2 Gestion concertée de la zone principale d'immersion***

L'utilisation de la zone principale d'immersion entre le bénéficiaire et VNF respecte préférentiellement les conditions fixées à l'article 3.2 du présent arrêté.

L'utilisation de la zone de clapage entre les deux opérateurs pourra être révisée avant chaque nouvelle campagne de dragage en informant préalablement le service en charge de la police des eaux littorales. Il s'agira de garantir une répartition la plus homogène possible afin de favoriser la dispersion des matériaux et minimiser l'épaisseur de chaque dépôt.

## **ARTICLE 9 – MESURES DE PROTECTION DU MILIEU COMMUNES AUX OPERATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION**

### ***9.1 Période de travaux***

Les travaux de dragages et d'immersion sont proscrits aux mois de juillet et août.

### ***9.2 Déclaration d'incidents***

En cas d'incident ou de situation pouvant modifier le bon déroulement des dragages d'entretien tel que prévu dans le présent arrêté et le dossier de demande d'autorisation, le bénéficiaire devra immédiatement interrompre les opérations et prendre les dispositions nécessaires afin de limiter les effets sur le milieu et éviter qu'ils ne se reproduisent. Il informera immédiatement de l'incident le service chargé de la police des eaux littorales et des mesures prises pour y faire face.

## **ARTICLE 10 - MOYENS DE SUIVI DES TRAVAUX**

Le bénéficiaire poursuit le suivi environnemental des sites de dragages et des sites d'immersion afin d'évaluer les impacts sur le milieu marin, notamment ceux d'ordre physique, chimique, biologique.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés en application de la réglementation en vigueur.

Les résultats sont transmis au service en charge de la police des eaux littorales.

### **10.1 Suivis du périmètre de dragage**

#### **Suivi bathymétrique des zones à draguer**

Le bénéficiaire effectue annuellement des levés bathymétriques des zones à draguer. Ainsi, toute opération de dragage sera précédée de l'établissement d'un état d'origine des hauteurs de sédiments à extraire.

#### **Suivi qualitatif**

Pour chaque secteur dragué et avant chaque opération, les sédiments à extraire font l'objet d'une caractérisation physico-chimique systématique dans les conditions fixées à l'article 4 du présent arrêté.

#### **Suivi de la turbidité**

Le bénéficiaire mènera d'ici 2014 un nouveau suivi de la turbidité en phase de dragage afin d'évaluer l'impact des dragages sur l'étang de Thau. Des mesures seront faites au niveau de la passe d'entrée dans l'étang en continu pendant une période complète de courant entrant et ce, par conditions météorologiques favorables et défavorables.

### **10.2 Suivis de la zone d'immersion**

Le bénéficiaire met en place sur la durée de la présente autorisation un programme de suivi de la zone d'immersion. L'organisation des suivis pourra être mutualisée d'une année sur l'autre entre le bénéficiaire et Voies Navigables de France.

Un programme prévisionnel de suivi des incidences est transmis dans les 6 mois suivant la notification de la présente autorisation pour validation par le Service chargé de la Police de l'Eau.

La localisation des 4 stations respecte le plan d'échantillonnage proposé dans le dossier d'autorisation.

#### **Un suivi quantitatif**

Le suivi bathymétrique des fonds de la zone d'immersion aura lieu en routine tous les 2 ans et systématiquement lors des campagnes de vidage de la fosse de Frontignan correspondant à un volume annuel plus important de clapage.

#### **Suivi de la qualité des peuplements benthiques**

Une étude du peuplement benthique de la zone d'immersion sera réalisée en 2013, en 2016, 2019 et 2022.

Les analyses porteront sur :

- l'identification des différentes espèces,
- le dénombrement des individus de chaque espèce,
- la détermination des groupes faunistiques,
- pour chacune des stations échantillonnées : la détermination de la richesse spécifique, densité, biomasse des espèces dominantes et des groupes faunistiques.

Les résultats sont comparés à ceux obtenus sur une zone témoin non impactée par l'immersion.

#### **Suivi de la qualité des sédiments**

Des analyses des sédiments de la zone d'immersion seront effectuées en plusieurs stations en 2013, 2016, 2019 et 2022.

Sur chaque point de prélèvement, le programme d'analyse physico-chimique suivant est réalisé :

- Granulométrie, matière sèche, densité, teneur en Aluminium, teneur en matière organique (% de COT),
- Teneurs en micropolluants métalliques (As, Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn),
- Teneurs en PCB (7 congénères) et PCB totaux,
- Teneurs en TBT et produits de dégradation (MBT, DBT),
- Teneurs en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (16 HAP).

Les résultats d'analyse sont comparés aux valeurs de référence pour les paramètres définis par les arrêtés du 9 août 2006 et du 23 décembre 2009.

## **ARTICLE 11 – PLANIFICATION DES OPERATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION**

### ***11.1 Information du service en charge de la police des eaux littorales***

Le bénéficiaire informera le Service de la Police de l'Eau, au moins quinze jours avant, de son intention d'engager la campagne annuelle et lui fournit dans ce cadre :

- le planning qu'il aura établi ;
- la description des secteurs du port à draguer ;
- les éléments de qualité physico-chimique des zones à draguer issue des dernières analyses ;
- une estimation des volumes .

### ***11.2 Procédure de déclaration préalable***

Les travaux seront engagés dans le respect des prescriptions de l'arrêté n° 4-98 du 2 février 1998 du préfet maritime de la Méditerranée.

## **ARTICLE 12 : BILAN ANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE ET D'IMMERSION**

A la fin de la campagne annuelle, le bénéficiaire adresse au Préfet et au service en charge de la police des eaux littorales un bilan de synthèse comprenant l'ensemble des informations précitées, notamment :

- les relevés bathymétriques de la zone d'immersion ;
- les volumes et la qualité des sédiments des zones draguées, y compris les scores de risques associés ;
- le résultat de l'ensemble des suivis et analyses réalisés ;
- une note de synthèse sur le déroulement des opérations de dragage et d'immersion.

## **ARTICLE 13 – COMMUNICATION DES INFORMATIONS**

Les résultats des suivis et la planification annuelle des opérations de dragage, seront transmis au service en charge de la police des eaux littorales.

Ils seront également communiqués à titre d'information par le bénéficiaire :

- à la Commission Locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de Thau
- aux Comités de Pilotage (COPIL) des sites Natura 2000 concernés
- aux instances professionnelles de la pêche.

## **ARTICLE 14 – DISPOSITIONS GENERALES**

### **14.1 Durée de l'autorisation**

La présente autorisation est accordée pour une durée de 10 ans à compter de la date de la signature du présent arrêté.

### **14.2 Infractions**

En cas d'infraction aux prescriptions de présent arrêté, il peut être fait application des sanctions prévues par les dispositions des articles L.216-1, L.218-48 à 50 et R216-12 du code de l'environnement, sans préjudice des condamnations qui pourraient être prononcées par les tribunaux compétents.

En outre, le service chargé de la police des eaux littorales peut demander au bénéficiaire d'interrompre les travaux de dragage.

### **14.3 caractère de l'autorisation**

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable conformément à l'article L.214-4 du code de l'environnement, sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police. Faute par le bénéficiaire de se conformer aux prescriptions énumérées aux articles du présent arrêté dans le délai fixé, l'administration peut prononcer le retrait ou la suspension de la présente autorisation et prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître, aux frais du bénéficiaire, tout dommage provenant de son fait ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique, sans préjudice de l'application des dispositions pénales relatives aux contraventions au code de l'environnement.

### **14.4 Modification de l'autorisation**

Toute modification apportée aux ouvrages et installations, à la réalisation des travaux entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet et avec tous les éléments d'appréciation, conformément à l'article R.214-18 du Code de l'Environnement.

Le présent arrêté peut être modifié, suspendu ou retiré sans indemnité de la part de l'État exerçant ses pouvoirs de police, notamment en matière de police de l'eau, si des inconvénients graves apparaissent ainsi qu'en cas de non exécution des prescriptions du présent arrêté, dans les conditions prévues aux articles R.214-17, R.214-18 et R.214-26 du code de l'environnement.

Le Préfet peut fixer toutes prescriptions utiles par voie d'arrêté complémentaire conformément à l'article R.214-17 du code de l'environnement.

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à venir.

## **ARTICLE 15 – CONTRÔLE DES PRESCRIPTIONS**

Le contrôle du dispositif d'autosurveillance et l'application des prescriptions du présent arrêté sera assuré par le service en charge de la police des eaux littorales. Des contrôles inopinés pourront être réalisés et l'accès au chantier sera libre dans le respect des règles de sécurité.

Le titulaire sera tenu de laisser libre accès aux engins en activité, aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues à l'article L.216-4 du code de l'environnement dans le respect des règles de sécurité. Il devra leur permettre de procéder à toutes mesures de vérification et expériences utiles pour constater l'application des prescriptions de présent arrêté.

~~Il devra notamment mettre à leur disposition les moyens nautiques permettant d'accéder aux engins de dragage et à la zone de rejet.~~

Les frais d'analyses et de prélèvements inhérents aux contrôles inopinés seront à la charge du titulaire.

#### **ARTICLE 16 – RENOUELEMENT**

L'arrêté pourra être renouvelé dans les conditions prévues à l'article R.214-20 relatif aux procédures d'autorisation.

Le bénéficiaire devra déposer dans un délai de un an au plus et six mois au moins avant l'échéance de la présente autorisation une demande conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cas contraire, ou si les dispositions réglementaires venaient à évoluer, il devra être procédé à une nouvelle autorisation.

L'autorisation cesse de plein droit dès que sera atteinte la période de 10 ans à compter de la signature du présent arrêté.

#### **ARTICLE 17 – DROITS DES TIERS, DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

En application de l'article L 214-10 du Code de l'Environnement, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues à l'article L 514-6 du même code:

- par le bénéficiaire de l'autorisation, dans un délai de deux mois à compter de la notification,
- par les tiers, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision, ce délai étant, le cas échéant prolongé de 6 mois si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue dans les 6 mois.

Dans le même délai de 2 mois, le bénéficiaire peut présenter un recours gracieux auprès du Préfet. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

La présente décision est délivrée sans préjudice des droits des tiers qui sont et demeurent réservés.

Le bénéficiaire est responsable, de façon générale, de tous les dommages causés aux propriétés du fait de ces travaux et pourra, en aucun cas, invoquer la présente autorisation pour diminuer sa responsabilité qui demeure pleine et entière, tant en ce qui concerne les dispositions techniques des ouvrages et installations que leur mode d'exécution et leur entretien ultérieur.

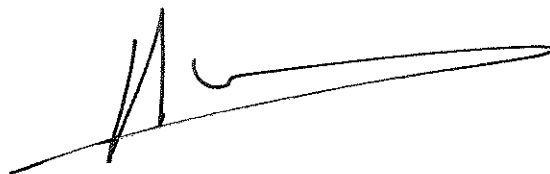
#### **ARTICLE 18 – EXECUTION ET PUBLICATION**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, la Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc Roussillon, le Président de la Région Languedoc-Roussillon et les Maires de Sète et de Frontignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Hérault ;
- inséré, sous forme d'avis, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Hérault, aux frais du bénéficiaire de l'autorisation ;

- adressé aux services intéressés ;
- notifié au bénéficiaire ;
- adressé aux Maires de Sète et de Frontignan en vue de l'accomplissement des formalités prévues à l'article R.214-19 du Code de l'Environnement.

Le secrétaire Général  
chargé de l'administration de l'État  
dans le département de l'Hérault

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line that curves upwards at the end.

**Alain ROUSSEAU**





## Convention de délégation

La présente délégation est conclue en application du décret 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 6 décembre 2011.

Entre la **direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc Roussillon**, représentée par le directeur régional, désigné sous le terme de "**délégant**", d'une part,

Et

La **direction régionale des finances publiques de l'Hérault**, représentée par le directeur du pôle pilotage ressources, désigné sous le terme de "**délégataire**", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1er : Objet de la délégation**

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes 102, 103, 111, 134, 155, 223, 309 et 333, le compte d'affectation spécial 788 et le Fonds social européen – programmation 2000/2006 et 2007/2013.

Le délégant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes précisés dans les articles ci-dessous.

Un contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services

### **Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire**

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après ; à ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres à payer et l'émission des titres de perception.

1. Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :
  - a. il saisit et valide les engagements juridiques ;
  - b. il notifie aux fournisseurs les bons de commande sur marchés ;
  - c. il saisit la date de notification des actes ;
  - d. il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur financier et de l'ordonnateur secondaire selon les seuils fixés en annexe (ou dans le contrat de service, au choix) ;
  - e. en mode facturier, il enregistre la certification du service fait valant ordre de payer ;
  - f. il instruit, saisit et valide les demandes de paiement quand elles ne sont pas créées par le service facturier (liste des cas à joindre en annexe) ;
  - g. il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
  - h. il réalise en liaison avec les services du délégataire les travaux de fin de gestion ;
  - i. il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
  - j. il assiste le délégant dans la mise en oeuvre du contrôle interne comptable et met en oeuvre le contrôle interne comptable de 1er niveau au sein de sa structure ;
  - k. il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.
2. Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, de
  - a. la décision des dépenses et recettes,
  - b. la constatation du service fait,
  - c. pilotage des crédits de paiement,
  - d. l'archivage des pièces qui lui incombent.

### **Article 3 : Obligations du délégataire**

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

### **Article 4 : Obligations du délégant**

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

## **Article 5 : Exécution financière de la délégation**

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

## **Article 6 : Modification du document**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant, validé par l'ordonnateur secondaire de droit et dont un exemplaire est transmis aux destinataires mentionnés au second alinéa de l'article 4.

## **Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document**

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année 2011 et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à Montpellier

Le 13 décembre 2011

Le délégant  
DIRECCTE de Languedoc Roussillon

Le délégataire  
Direction régionale des finances publiques de l'Hérault

Philippe MERLE  
OSD par délégation du Préfet de LR  
en date du 6 décembre 2011

Alain CITRON

**Le Préfet de la région Languedoc Roussillon,  
Préfet de l'Hérault**

Montpellier, le 1<sup>er</sup> juin 2012

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE  
L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY  
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Affaire suivie par sylvain BIANCAMARIA  
tgcg034@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 04 67 15 75 61 📠 04 67 15 75 00

## PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Je soussignée, **Nadine CHAUVIERE**, administratrice générale des finances publiques, nommée par décret du 1er Juillet 2009 Directrice régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, déclare constituer pour mandataires les personnes désignées ci-après dans les limites indiquées, et ce à compter du **1<sup>er</sup> juin 2012**, sauf dispositions contraires.

### I - DELEGATIONS GENERALES

M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques, Directeur, responsable du pôle du pilotage et des ressources,

M. Bernard DESSIMOULIE, administrateur général des finances publiques, Directeur, responsable du pôle de la gestion publique,

M. Jean-Claude ROQUES, administrateur général des finances publiques, Directeur, responsable du pôle de la gestion fiscale,

Mme Anne-Marie AUDUREAU, administratrice des finances publiques, adjointe du directeur responsable du pôle de la gestion fiscale,

M. Pierre CARRE, administrateur des finances publiques, adjoint du directeur responsable du pôle de la gestion publique,

M. Jean-Michel POUX, administrateur des finances publiques, adjoint du directeur responsable du pôle du pilotage et des ressources,

reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

La présente délégation générale exclut les opérations comptables afférentes à l'exécution budgétaire relevant du bloc 3 pour MM Alain CITRON, Jean-Michel POUX, tant pour les dépenses que pour les titres de perception.

## **II - DELEGATIONS SPECIALES AU TITRE DES MISSIONS RATTACHEES DIRECTEMENT A LA DIRECTRICE REGIONALE**

### **• Contrôle Budgétaire en Région**

Une délégation spéciale de signature au titre du contrôle financier en région (art 4 du décret du 27/01/2005) est accordée à M. Jean-Frédéric LEPERS, Contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire régional. En son absence, Mme Chantal SOUVERAIN, inspectrice divisionnaire, adjointe, reçoit délégation de signature pour le contrôle budgétaire régional à l'exception des avis défavorables sur BOP.

En l'absence de Mme Chantal SOUVERAIN, Mmes Bénédicte PHILIPPE et Audrey PASCAUD, M. Alain DUSSERRE, inspecteurs, reçoivent pouvoir de signer tous les documents relevant du contrôle budgétaire régional à l'exception des avis défavorables sur BOP.

Mmes Anne-Marie AUSSÉNAC, Agnès GENEST et Hélène LLOSE sont autorisées à valider sur CHORUS les engagements juridiques relatifs aux titres 3 et 6 ; dans la limite de 400 000 euros par opération.

### **• Audit de contrôle et de conseil**

*Mise en œuvre du processus d'audit :*

Une délégation spéciale concernant la mise en œuvre du processus audit est accordée à Olivier CARITG, Bernard CECCONI, Pierre DESCLAUX, Laurent FABREGAT, Gilberte PESSION, David TERRADE, inspecteurs principaux et Vincent AIRAUD, inspecteur. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponses des audités.

*Remises de service :*

Une délégation spéciale concernant la signature des procès verbaux de remise de service est accordée à Olivier CARITG, Bernard CECCONI, Pierre DESCLAUX, Laurent FABREGAT, Gilberte PESSION, David TERRADE, inspecteurs principaux et Vincent AIRAUD, inspecteur.

### **• Mission maîtrise des risques:**

Une délégation spéciale est accordée à M. Bernard HEISSAT, administrateur des finances publiques et en son absence à Mme Françoise MARTINEZ, inspectrice principale, pour signer la correspondance et les documents relatifs à la maîtrise des risques.

En l'absence de M. Bernard HEISSAT et de Mme Françoise MARTINEZ, Mme Isabelle NOGUES, inspectrice divisionnaire, responsable de la cellule qualité comptable, reçoit pouvoir de signer la correspondance et les documents relatifs aux affaires de son service. En son absence, M. Laurent CASSIGNOL et Mme Hélène AUDEBAL, inspecteurs, reçoivent pouvoir de signer les correspondances et documents courants du service.

- **Politique immobilière de l'Etat :**

Une délégation spéciale est accordée à M. Michel GOUTY, administrateur général des finances publiques, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission politique immobilière de l'Etat. En son absence la délégation est accordée à M. Luc VIALON, inspecteur.

- **Communication :**

Une délégation spéciale est accordée à Mme Anne-Marie DUMAZET, inspectrice divisionnaire, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission communication dont elle a la charge.

- **Fonds structurels Européens :**

Une délégation spéciale est accordée à M. Jean-Frédéric LEPERS, Contrôleur général économique et financier, au titre de la gestion des fonds européens. En son absence, la délégation est accordée à Mme Chantal SOUVERAIN, inspecteur divisionnaire y compris les appels de fonds FSE/FEDER/FSUE.

En l'absence de M. Jean-Frédéric LEPERS et de Mme Chantal SOUVERAIN, Mme Audrey PASCAUD, inspectrice, chargée de mission à la cellule Europe, Mmes Danielle ROLLAND et Noëlle HUC, contrôleuses, reçoivent pouvoir de signer les documents courants et les bordereaux d'envoi relatifs à la cellule Europe pour la gestion des fonds européens (hors appel de fonds).

### **III - DELEGATIONS SPECIALES AU TITRE DU POLE DE LA GESTION PUBLIQUE**

- **Division économique et financière :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la Mission d'expertise économique et financière (MEEF) et aux affaires qui s'y rattachent ainsi qu'au titre du Département de l'action et de l'expertise économiques (DA2E) et aux affaires qui s'y rattachent est accordée au chef de la division économique et financière. Durant son intérim, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Caroline PILLIN, inspectrice principale, à Mme Martine GOUNELLE, inspectrice divisionnaire, ainsi qu'à Mme Joëlle MALZAC et M. Pierre ROUMEGAS, inspecteurs.

- **Division des collectivités locales :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des collectivités locales et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Delphine FERNANDEZ, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division des collectivités locales. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Bernadette CLAPPIER et à Mme Brigitte HILAIRE, inspectrices divisionnaires, adjointes de la division.

Mme Astride MEUNIER, inspectrice, et Mme Virginie VERON, inspectrice, reçoivent pouvoir de signer les comptes de gestion, les correspondances courantes, récépissés, accusés de réception, bordereaux d'envoi, demandes de renseignements, et toutes notes relatives aux affaires dont elles ont la charge à l'exclusion de toutes autres pièces.

Mme Patricia ORGITELLO, Mme Eddie BELAYGUE, Mme Aimée CANOURGUES, Mlle Cristina PEIRO, inspectrices et M. Franck PUYOO-HIALLE, inspecteur, reçoivent pouvoir de signer les correspondances courantes, réceptionnés, accusés de réception, bordereaux d'envoi, demandes de renseignements, et toutes notes relatives aux affaires dont ils ont la charge à l'exclusion de toutes autres pièces.

- **Division de la dépense publique :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la dépense publique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Stéphane GILLES, administrateur des finances publiques adjoint, chef de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à ses adjoints, M. Jean-Louis DAUPEYROUX et M. Alain BOYER, inspecteurs divisionnaires.

- **Division de la comptabilité et des opérations financières :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la comptabilité et des opérations financières et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Danielle KELLER, inspectrice divisionnaire hors classe, chef de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjoint, M. Angel FERNANDEZ, inspecteur divisionnaire.

- **Division du domaine :**

Une délégation spéciale de signature au titre du service du domaine est accordée au chef de la division, M. Jean-Pascal NIOGRET, inspecteur divisionnaire hors classe, pour tout document lié à des dossiers revêtant une sensibilité particulière, pour les évaluations et pour les cessions ou acquisitions. En son absence, les mêmes pouvoirs sont accordés à M. Serge LE BOUCHER DE BREMOY, inspecteur principal.

- **Mission simplification :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la mission simplification dans le pôle de la gestion publique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Mourad KHENISSI, inspecteur principal.

#### **IV - DELEGATION SPECIALE AU TITRE DU POLE DE LA GESTION FISCALE**

- **Division des particuliers :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des particuliers et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Francis GUISSSET, administrateur des finances publiques adjoint. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Paul JEAN-PIERRE, inspecteur principal et M. Marc PACCIANUS, inspecteur principal.

En leur absence, une délégation spéciale est accordée à M. NELIAS pour signer les courriers du service recouvrement animation et à M. Jean-Paul CALVAYRAC pour signer les courriers du service recouvrement contentieux.



- **Division des professionnels :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des professionnels et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Eric ESTEVE, administrateur des finances publiques adjoint. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Jean-Paul NOUET, inspecteur principal et à Mme Michèle SUIGNARD, inspectrice divisionnaire.

- **Division du contrôle fiscal :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du contrôle fiscal, du contrôle de la redevance de l'audiovisuel, et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Jean-François BLAZY, administrateur des finances publiques adjoint. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Simone GUISSSET, inspectrice divisionnaire.

Mme Eliane SALLABERRY, Inspectrice, reçoit délégation au titre du contrôle de la redevance audiovisuelle.

- **Division des affaires juridiques :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des affaires juridiques et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Patrick REBOUL, administrateur des finances publiques adjoint. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Marie-Claire GOURANTON et M. Guy SAUVAIRE, inspecteurs divisionnaires.

- **Centre de Prélèvement Services de Montpellier (CPS) :**

Une délégation spéciale de signature au titre du CPS et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Elyette BOYER, inspectrice divisionnaire.

## **V - DELEGATION SPECIALE AU TITRE DU POLE DU PILOTAGE ET DES RESSOURCES**

- **Division de la stratégie, du contrôle de gestion et de la qualité de service :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la stratégie et du contrôle de gestion et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Sylvain BIANCAMARIA, administrateur des finances publiques adjoint, chef de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjoint, M. Joël HINGRAY, inspecteur divisionnaire.

Une délégation spéciale de signature au titre du pilotage du Référentiel Marianne et de la Qualité de Service est accordée à M. Bernard PY, inspecteur principal, référent départemental Marianne.

- **Division des Ressources Humaines :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des ressources humaines et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Gilles PRUNET, administrateur des finances publiques adjoint, chef de la division. En

son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mmes Monique BONICEL, Isabelle MARTIN et Catherine LEPETIT, inspectrices.

M. Gilles PRUNET, administrateur des finances publiques adjoint, reçoit en outre pouvoir de signer les contrats à durée déterminée correspondant à des besoins occasionnels, les contrats de vacataires, les autorisations de travail à temps partiel, les états de frais de déplacements, les états de frais de changement de résidence, les états de rémunérations des praticiens formateurs du centre de formation et les états de mouvements mensuels relatifs à la paye pour remise au service liaison rémunération. En son absence Mmes Monique BONICEL, Isabelle MARTIN et Catherine LEPETIT, inspectrices et M. Olivier MARTIN, contrôleur principal, reçoivent pouvoir de signer les états de mouvements mensuels relatifs à la paye pour remise au service liaison rémunérations.

- **Division du Budget, de l'Immobilier et de la Logistique :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du budget, de l'immobilier et de la logistique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Claude LABADIE, administrateur des finances publiques adjoint, chef de la division. Il reçoit également pouvoir de signer la certification du service fait sur toutes les factures relevant du service Logistique, ainsi que la délégation d'engager, d'affecter et de mandater les crédits délégués par la Direction générale des finances publiques.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés, à Mme Ghislaine CONDE, Inspectrice divisionnaire et Mmes Karine KUGELE et Florence PAUZIER, inspectrices, pour ce qui relève des attributions qui leurs sont confiées.

- **Division de la formation professionnelle :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la formation professionnelle et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Sylvain BIANCAMARIA, administrateur des finances publiques adjoint, chef de la division. Les mêmes pouvoirs sont conférés, à son adjointe, Mme Corinne SOUBEYRAN, inspectrice divisionnaire, pour ce qui relève des attributions qui lui sont confiées.

- **Pôle national de soutien à l'analyse financière des établissements hospitaliers et des organismes de logement social et à l'analyse des risques :**

Une délégation spéciale de signature au titre du pôle national de soutien et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Béatrice BLANES administratrice des finances publiques adjointe, chef du pôle de Montpellier.

## **VI - AUTRES DELEGATIONS SPECIALES**

- **Comptabilité de l'Etat - Dépense - Dépôts et services financiers**

- Mme Danielle KELLER, inspectrice divisionnaire hors classe,
- M. Jean-Louis DAUPEYROUX et Alain BOYER, inspecteurs divisionnaires,
- Mme Chantal SOUVERAIN, inspectrice divisionnaire,

reçoivent pouvoir de signer les chèques sur le Trésor et les ordres de paiement.

Mme Danielle KELLER, inspectrice divisionnaire hors classe, M. Jean-Louis DAUPEYROUX et M. Alain BOYER, inspecteurs divisionnaires, et Mme Sandie CUGNET, inspectrice, reçoivent pouvoir de signer les ordres d'opérations sur le compte courant du Trésor à la Banque de France.

Mme Sandie CUGNET, inspectrice, chef du service Comptabilité, reçoit pouvoir de signer les récépissés, déclarations de versements, reconnaissances de dépôts de fonds ou de valeurs, ordres d'opérations sur le compte courant du Trésor à la Banque de France et du compte courant du Trésor à la Banque Postale, chèques et ordres de paiement payables sur divers départements, bordereaux d'envoi, pièces de comptabilité, demandes de renseignements. En l'absence de Mme Sandie CUGNET, Mmes Mireille MONTAGNON et Nadine SCHIANO DI LOMBO, contrôleuses principales, reçoivent pouvoir de signer les documents courants et bordereaux d'envoi du service.

Parallèlement à Mme Sandie CUGNET, Mme Stéphanie LEMPEREUR, inspectrice, chef du service Gestion des comptes, reçoit pouvoir de signer les récépissés, déclarations de versements, reconnaissances de dépôts de fonds ou de valeurs, chèques sur le Trésor et ordres de paiement, bordereaux de prélèvements ou de dégagements de fonds, chèques et ordres de paiement payables sur divers départements, bordereaux d'envois, pièces de comptabilité, demandes de renseignements à l'exclusion de toutes autres pièces.

M. Christophe CORMIER, inspecteur, chef du service recouvrement-comptabilité, reçoit pouvoir de signer les états mensuels d'ajustement «ARCADE» entre le recouvrement et la comptabilité générale.

Mme Stéphanie LEMPEREUR, chef du service gestion des comptes et M. Christian SOUVERAIN, responsable Relations clientèle institutionnelle, inspecteurs, reçoivent pouvoir, en outre, de signer les documents d'ouverture des comptes de dépôts de fonds et des comptes-titres ainsi que les avenants s'y rapportant.

En l'absence de Mme Stéphanie LEMPEREUR, Mmes Françoise BERTHOMIEU et Christiane LECHENETIER, contrôleuses principales, reçoivent pouvoir de signer les documents courants du service.

- **Dépense :**

M. Olivier BUONGIORNO, inspecteur, Chef du service Dépense, reçoit pouvoir, en outre, de signer les récépissés, accusés de réception, significations d'oppositions, les avis, les certificats, les attestations de paiement, les bordereaux sommaires, les rejets et suspensions de mandats et demandes de paiement en provenance des services ordonnateurs, les états de recensement, les bordereaux récapitulatifs de versement des régisseurs, les chèques Trésor et ordres de paiement et toutes pièces relatives aux dispositifs d'aides gérés par la DRFIP. En son absence, Mme Yasmine MEMOIRE, contrôleuse principale, M. Eric NOVIO et M. Christophe ARMAGNAC, contrôleurs principaux, et Mmes Christine WOLFF, Agnès CAUSSE et Séverine LEGER, contrôleuses, reçoivent pouvoir de signer les

bordereaux d'envoi, les récépissés, les accusés de réception, les bordereaux récapitulatifs de versement des régisseurs et les demandes de renseignements et avis d'information à destination des ordonnateurs relevant des attributions du service de la Dépense.

Mme Chantal SOUVERAIN, M. Jean-Louis DAUPEYROUX, M. Alain BOYER, inspecteurs divisionnaires, Mmes Anne-Laure LEVERT, Aline COMBET et Brigitte PASELAIGUE, inspectrices, M. Olivier BUONGIORNO, inspecteur, Mmes Nadine CARMINATI et Annie GIROUSSE, Contrôleuses, reçoivent pouvoir de signer les notifications d'actes délivrées par les Huissiers de Justice.

Mme Aline COMBET, inspectrice, chef du service liaison-rémunération, reçoit pouvoir, en outre, de délivrer des certificats de non-opposition sur traitements de fonctionnaires assignés sur ma caisse, des certificats de cessation de paiement, des certificats de ré-imputation budgétaire et de signer les ventilations budgétaires annuelles, de donner l'ordre d'exécution des virements de paye à la Banque de France et l'intégration dans PSAR des virements des acomptes, des retenues, des cotisations et indemnités représentatives de logement. En son absence, Mmes Isabelle DOULAIN et Jocelyne CAIRE, contrôleuses principales, reçoivent pouvoir de signer les certificats de cessation de paiement, les attestations de paiement ou de non-paiement du supplément familial de traitement et des prestations familiales, les bordereaux de chèques Trésor public, les accusés de réception des oppositions sur traitements et accusés de réception divers, de donner l'ordre d'exécution des virements de paye à la Banque de France et l'intégration dans PSAR des virements des acomptes, des retenues, des cotisations et indemnités représentatives de logement.

M. Alain BOYER, inspecteur divisionnaire responsable du Centre de gestion des retraites de Montpellier, reçoit pouvoir de signer les ordres de reversement sur pensions ou sur émoluments divers ainsi que les bordereaux ou pièces d'accompagnement. En son absence, Mmes Brigitte PASSELAIGUE et Anne-Laure LEVERT, inspectrices, reçoivent les mêmes pouvoirs.

En l'absence de M. Alain BOYER et Mmes Brigitte PASSELAIGUE et Anne-Laure LEVERT, Mme Annie GIROUSSE, contrôleuse principale et M. Hervé VENIER, contrôleur, reçoivent pouvoir de signer toutes les correspondances courantes, les accusés de réception des avis à tiers détenteurs et les demandes de renseignement du Centre de gestion des retraites.

Mme Stéphanie LEMPEREUR, MM Jacques YVARS et Christian SOUVERAIN, inspecteurs, reçoivent pouvoir de signer l'état annuel des certificats reçus (marchés publics imprimés DC7).

- **Produits divers de l'Etat :**

M. Jacques YVARS, inspecteur, chef du service recouvrement-produits divers reçoit pouvoir, de signer les déclarations de recettes et attestations de paiement, ainsi que les délais de paiements inférieurs à 12 mois pour des dettes inférieures à 15.000 euros, les déclarations de créances en matière de procédures collectives, les actes et états de poursuites et les mainlevées y afférents. En son absence, M. Jean-Claude VALETTE, contrôleur principal, Mmes Josiane PELISSIER, contrôleuse principale et Marie-Catherine FOURNIER, contrôleuse, reçoivent pouvoir de signer les

déclarations de recettes et les délais de paiement dans les mêmes conditions que précisées pour M. Jacques YVARS ainsi que l'état annuel des certificats reçus (marchés publics : imprimés DC7)

à Montpellier, le 1<sup>er</sup> juin 2012

*La Directrice régionale des finances publiques  
de Languedoc-Roussillon et du Département*

Nadine CHAUVIERE

MC

ARRETE N°

**OBJET** : AGREMENT D'UN GARDIEN DE FOURRIERE ET  
DES INSTALLATIONS DE CETTE FOURRIERE.

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

- VU** les articles L 325-1 à L 325-12 et R 325-12 à R 325-46 du code de la route ;
- VU** la demande présentée par la Mairie de LODEVE en vue d'obtenir l'agrément d'une fourrière à LODEVE ;
- VU** l'avis émis par M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le 12 septembre 2011 ;
- VU** l'avis émis par la commission départementale de sécurité routière, section agrément des gardiens de fourrières, lors de sa séance du 16 avril 2012 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

- ARTICLE 1er** La Mairie de LODEVE est agréée en qualité de gardien de fourrière pour une durée de **TROIS ANS** à compter de la date de signature du présent arrêté. Cet agrément est personnel et incessible. La commune de LODEVE qui a institué ce service public, assure en régie directe les opérations de gestion de la fourrière.
- ARTICLE 2** Les installations de la fourrière dont la Mairie de LODEVE sera le gardien situées **avenue de Fumel à LODEVE (ancienne usine FRAISSE)** sont également agréées pour une durée de **TROIS ANS** à compter de la signature du présent arrêté.
- ARTICLE 3** La fourrière visée à l'article 2 ne fonctionnera qu'autant qu'elle relèvera d'une autorité publique unique, avec laquelle une convention devra être passée d'une durée équivalente à celle des agréments accordés.

**ARTICLE 4** Deux mois avant l'expiration des agréments donnés, il appartiendra à la Maire de LODEVE de solliciter leur renouvellement auprès du Préfet de l'Hérault.

**ARTICLE 5** La Mairie de LODEVE, gardien de fourrière, devra tenir à jour en permanence un « tableau de bord » des activités de la fourrière et le conserver dans les locaux de la dite fourrière. Il devra également fournir au Préfet tout élément d'information concernant le fonctionnement de la fourrière considérée et notamment un bilan annuel d'activité.

**ARTICLE 6** La Mairie de LODEVE devra informer l'autorité dont relève la fourrière et le Préfet de tout fait susceptible de remettre en cause leur agrément.

**ARTICLE 7** M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et le gardien de la fourrière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera communiquée à :

- M. le Sous-Préfet de LODEVE,
- Mme. le Maire de LODEVE,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault à Montpellier,
- M. le Commandant de la CRS 56,
- M. Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Fait à MONTPELLIER, le

**Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur,**

**Paul CHALIER**

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE

MC

ARRETE N°

**OBJET** : AGREMENT D'UN GARDIEN DE FOURRIERE ET  
DES INSTALLATIONS DE CETTE FOURRIERE.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault

- VU** les articles L 325-1 à L 325-12 et R 325-12 à R 325-46 du code de la route ;
- VU** la demande présentée par M. Norbert DI LORENZO, domicilié 145 rue Guillaume Janvier, 34000 MONTPELLIER ;
- VU** l'avis émis par M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 9 mars 2012 ;
- VU** l'avis émis par la commission départementale de sécurité routière, section agrément des gardiens de fourrières, lors de sa séance du 16 avril 2012 ;
- SUR** Proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

## **ARRETE**

- ARTICLE 1er** M. Norbert DI LORENZO, en tant que gérant de la Sté MONTPELLIER DEPANNAGE, est agréé en qualité de gardien de fourrière pour une durée de **TROIS ANS** à compter de la date de signature du présent arrêté. Cet agrément est personnel et incessible.
- ARTICLE 2** Les installations de la fourrière dont M. Norbert DI LORENZO sera le gardien, situées Allée des Ecureuils à la Grande Motte, sont également agréées pour une durée de **TROIS ANS** à compter de la signature du présent arrêté.
- ARTICLE 3** La fourrière visée à l'article 2 ne fonctionnera qu'autant qu'elle relèvera d'une autorité publique, avec laquelle une convention devra être passée d'une durée équivalente à celle des agréments accordés.



**ARTICLE 4** Deux mois avant l'expiration des agréments donnés, il appartiendra à M. Norbert DI LORENZO de solliciter leur renouvellement auprès de la préfecture.

**ARTICLE 5** M. Norbert DI LORENZO, gardien de fourrière, devra tenir à jour en permanence un « tableau de bord » des activités de la fourrière et le conserver dans les locaux de la dite fourrière. Il devra également fournir à la préfecture tout élément d'information concernant le fonctionnement de la fourrière considérée et notamment un bilan annuel d'activité.

**ARTICLE 6** M. Norbert DI LORENZO devra informer l'autorité dont relève la fourrière et la préfecture de tout fait susceptible de remettre en cause leur agrément.

**ARTICLE 7** M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et M. le gardien de la fourrière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera communiquée à :

- M. le Maire de La Grande Motte
- M. le Procureur de la République,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault à Montpellier,
- M. le Commandant de la CRS 56,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Fait à MONTPELLIER, le

**Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur,**

**Paul CHALIER .**

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE  
MC  
ARRETE N°

**OBJET** : AGREMENT D'UN GARDIEN DE FOURRIERE ET  
DES INSTALLATIONS DE CETTE FOURRIERE.

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon

Préfet de l'Hérault

- VU** les articles L 325-1 à L 325-12 et R 325-12 à R 325-46 du code de la route ;
- VU** la demande présentée par M. PIOCH Guy domicilié Chemin de Soriech à LATTES (34970) ;
- VU** l'avis émis par M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 9 mars 2012 ;
- VU** l'avis émis par la commission départementale de sécurité routière (section fourrières) lors de sa séance plénière du 16 avril 2012 ;
- SUR** Proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Hérault ;

## **ARRETE**

- ARTICLE 1er** M. Guy PIOCH est agréé en qualité de gardien de fourrière pour une durée d'**UN AN** à compter de la date de signature du présent arrêté. Cet agrément est personnel et incessible.
- ARTICLE 2** Les installations de la fourrière dont M. Guy PIOCH sera le gardien situées Chemin de Soriech, LATTES, sont également agréées pour une durée **d'UN AN** à compter de la signature du présent arrêté.
- ARTICLE 3** La fourrière visée à l'article 2 ne fonctionnera qu'autant qu'elle relèvera d'une autorité publique, avec laquelle une convention devra être passée d'une durée équivalente à celle des agréments accordés.
- ARTICLE 4** Deux mois avant l'expiration des agréments donnés, il appartiendra à M. Guy PIOCH de solliciter leur renouvellement auprès de la préfecture.

**ARTICLE 5** M. Guy PIOCH gardien de fourrière, devra tenir à jour en permanence un « tableau de bord » des activités de la fourrière et le conserver dans les locaux de la dite fourrière. Il devra également fournir à la préfecture tout élément d'information concernant le fonctionnement de la fourrière considérée et notamment un bilan annuel d'activité.

**ARTICLE 6** M. Guy PIOCH devra informer l'autorité dont relève la fourrière et la préfecture de tout fait susceptible de remettre en cause leur agrément.

**ARTICLE 7** M. le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et M. le gardien de la fourrière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera communiquée à :

- M. le Maire de Lattes
- M. le Procureur de la République,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault à Montpellier,
- M. le Commandant de la CRS 56,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Fait à MONTPELLIER, le

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur,**

**Paul CHALIER.**

ARRETE N°

**OBJET** : AGREMENT D'UN GARDIEN DE FOURRIERE ET  
DES INSTALLATIONS DE CETTE FOURRIERE.

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

- VU** les articles L 325-1 à L 325-12 et R 325-12 à R 325-46 du code de la route ;
- VU** la demande présentée par M. Francis FRANCOTTE, né le 25/09/1973 à Décines Charpieu (69), domicilié 12 boulevard Joliot Curie, Résidence les Prés Calar, Bât A à SETE ;
- VU** l'avis émis par M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le 18 juillet 2011 ;
- VU** l'avis émis par la commission départementale de sécurité routière, section agrément des gardiens de fourrières, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

- ARTICLE 1er** M. Francis FRANCOTTE, gérant de la SARL ABYSSE AUTOMOBILE, est agréé en qualité de gardien de fourrière pour une durée **de DEUX ANS** à compter de la date de signature du présent arrêté. Cet agrément est personnel et incessible.
- ARTICLE 2** Les installations de la fourrière dont M. Francis FRANCOTTE sera le gardien, situées 3 rue de Madrid, Parc Aquatechnique à SETE, sont également agréées pour une durée **de DEUX ANS** à compter de la signature du présent arrêté.
- ARTICLE 3** La fourrière visée à l'article 2 ne fonctionnera qu'autant qu'elle relèvera d'une autorité publique unique, avec laquelle une convention devra être passée d'une durée équivalente à celle des agréments accordés.

- ARTICLE 4** Deux mois avant l'expiration des agréments donnés, il appartiendra à M. Francis FRANCOTTE de solliciter leur renouvellement auprès du Préfet de l'Hérault.
- ARTICLE 5** M. Francis FRANCOTTE, gardien de fourrière, devra tenir à jour en permanence un « tableau de bord » des activités de la fourrière et le conserver dans les locaux de la dite fourrière. Il devra également fournir au Préfet tout élément d'information concernant le fonctionnement de la fourrière considérée et notamment un bilan annuel d'activité.
- ARTICLE 6** M. Francis FRANCOTTE devra informer l'autorité dont relève la fourrière et le Préfet de tout fait susceptible de remettre en cause leur agrément.
- ARTICLE 7** M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et le gardien de la fourrière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera communiquée à :
- M. le Maire de MEZE
  - M. le Maire de SETE,
  - M. le Procureur de la République,
  - M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault à Montpellier,
  - M. le Commandant de la CRS 56,
  - M. Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault,
  - M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
  - M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Fait à MONTPELLIER, le

**Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur,**

**Paul CHALIER.**

MC

ARRETE N°

**OBJET** : AGREMENT D'UN GARDIEN DE FOURRIERE ET  
DES INSTALLATIONS DE CETTE FOURRIERE.

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

- VU** les articles L 325-1 à L 325-12 et R 325-12 à R 325-46 du code de la route ;
- VU** la demande présentée par M. THOMEN Jean Marc, né le 24/05/1967, domicilié 33 rue de Copenhague à Sète (34200) ;
- VU** l'avis favorable émis par M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 31 mai 2012 ;
- VU** l'avis émis par la commission départementale de sécurité routière, section agrément des gardiens de fourrières, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2012 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** M. THOMEN Jean Marc en tant que gérant de la SARL TOM DEPANNAGE, est agréé en qualité de gardien de fourrière pour une durée de **TROIS ANS** à compter de la date de signature du présent arrêté. Cet agrément est personnel et incessible.

**ARTICLE 2** Les trois installations de la fourrière dont M. THOMEN Jean Marc sera le gardien situées :

1. 33 rue de Copenhague – Parc Aquatechnique - 34200 SETE,
2. Z.I des Eaux Blanches, 34200 SETE
3. avenue de la Méditerranée, 34110 FRONTIGNAN

sont également agréées pour une durée de **TROIS ANS** à compter de la signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3** La fourrière visée à l'article 2 ne fonctionnera qu'autant qu'elle relèvera d'une autorité publique, avec laquelle une convention devra être passée d'une durée équivalente à celle des agréments accordés.

**ARTICLE 4** Deux mois avant l'expiration des agréments donnés, il appartiendra à M. THOMEN Jean Marc de solliciter leur renouvellement auprès de la préfecture.

**ARTICLE 5** M. THOMEN Jean Marc, gardien de fourrière, devra tenir à jour en permanence un « tableau de bord » des activités de la fourrière et le conserver dans les locaux de la dite fourrière. Il devra également fournir à la préfecture tout élément d'information concernant le fonctionnement de la fourrière considérée et notamment **un bilan annuel d'activité**.

**ARTICLE 6** M. THOMEN Jean Marc devra informer l'autorité dont relève la fourrière et la préfecture de tout fait susceptible de remettre en cause leur agrément.

**ARTICLE 7** M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et M. le gardien de la fourrière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera communiquée à :

- M. le Maire de Sète,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault à Montpellier,
- M. le Commandant de la CRS 56,
- M. Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Fait à MONTPELLIER, le

**Pour le Préfet, et par délégation  
Le Directeur,**

**Paul CHALIER.**

ARRETE N°

**Objet :** Agrément d'un gardien de Fourrière et  
des installations de cette fourrière.

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

- VU** les articles L 325-1 à L 325-12 et R 325-12 à R 325-46 du code de la route ;
- VU** la demande de renouvellement et de transfert présentée par M. Valérie RENAUD, né le 6/12/1967, domiciliée 1 Villeneuve Cottage – Chemin du Pilou à Villeneuve les Maguelone ;
- VU** l'avis favorable émis par M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement le 9 mars 2012 ;
- VU** l'avis émis par la commission départementale de sécurité routière, section agrément des gardiens de fourrières, lors de sa séance du 16 avril 2012 ;
- VU** les réserves émises par les membres de la commission lors de la visite du site le 3 mai 2012 quant à la sécurisation des lieux ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** Mme Valérie RENAUD en tant que chef d'exploitation de la Société EFFIA STATIONNEMENT, est agréé en qualité de gardien de fourrière pour une durée d'UN AN à compter de la date de signature du présent arrêté, sous réserve que les travaux suivants soit effectués :

- retrait des barres sur les fenêtres le long du portail arrière qui peuvent servir de support pour escalader le mur
- prévoir un mur en prolongement du parc 3
- mise en place de sièges supplémentaires à l'accueil public
- selon la réglementation en vigueur sur l'accueil du public, envisager des toilettes

Cet agrément est personnel et incessible.



- ARTICLE 2** Les installations de la fourrière dont Mme Valérie RENAUD sera le gardien situées 1945 Avenue de Toulouse à MONTPELLIER, sont également agréées pour une durée d'UN AN à compter de la signature du présent arrêté.
- ARTICLE 3** La fourrière visée à l'article 2 ne fonctionnera qu'autant qu'elle relèvera d'une autorité publique unique, avec laquelle une convention devra être passée d'une durée équivalente à celle des agréments accordés.
- ARTICLE 4** Deux mois avant l'expiration des agréments donnés, il appartiendra à Mme Valérie RENAUD de solliciter leur renouvellement auprès de la préfecture.
- ARTICLE 5** Mme Valérie RENAUD, gardien de fourrière, devra tenir à jour en permanence un « tableau de bord » des activités de la fourrière et le conserver dans les locaux de la dite fourrière. Il devra également fournir à la préfecture tout élément d'information concernant le fonctionnement de la fourrière considérée et notamment un bilan annuel d'activité.
- ARTICLE 6** Mme Valérie RENAUD devra informer l'autorité dont relève la fourrière et la préfecture de tout fait susceptible de remettre en cause leur agrément.
- ARTICLE 7** M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et Mme le gardien de la fourrière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera communiquée à :
- Mme le Maire de Montpellier
  - M. le Procureur de la République,
  - M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault à Montpellier,
  - M. le Commandant de la CRS 56,
  - M. Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault,
  - M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
  - M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Fait à MONTPELLIER,

**Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur,**

**Paul CHALIER.**

MC

ARRETE N°

**OBJET** : AGREMENT D'UN GARDIEN DE FOURRIERE ET  
DES INSTALLATIONS DE CETTE FOURRIERE.

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

- VU** les articles L 325-1 à L 325-12 et R 325-12 à R 325-46 du code de la route ;
- VU** la demande présentée par M. Jean Claude ARROYAS, né le 10/05/1944 à Tiaret (Algérie), domicilié 9 rue de la Méditerranée à AGDE en vue d'obtenir l'agrément d'une fourrière à BESSAN ;
- VU** l'avis émis par M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le 9 mars 2012 ;
- VU** l'avis émis par la commission départementale de sécurité routière, section agrément des gardiens de fourrières, lors de sa séance du 16 avril 2012 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

- ARTICLE 1er** M. Jean Claude ARROYAS est agréé en qualité de gardien de fourrière pour une durée d'**UN AN** à compter de la date de signature du présent arrêté. Cet agrément est personnel et incessible.
- ARTICLE 2** Les installations de la fourrière dont M. Jean Claude ARROYAS sera le gardien situées **16 rue Mistral – Z.I à BESSAN** sont également agréées pour une durée d'**UN AN** à compter de la signature du présent arrêté.
- ARTICLE 3** La fourrière visée à l'article 2 ne fonctionnera qu'autant qu'elle relèvera d'une autorité publique unique, avec laquelle une convention devra être passée d'une durée équivalente à celle des agréments accordés.
- ARTICLE 4** Deux mois avant l'expiration des agréments donnés, il appartiendra à M. Jean Claude ARROYAS de solliciter leur renouvellement auprès du Préfet de l'Hérault.

**ARTICLE 5** M. Jean Claude ARROYAS, gardien de fourrière, devra tenir à jour en permanence un « tableau de bord » des activités de la fourrière et le conserver dans les locaux de la dite fourrière. Il devra également fournir au Préfet tout élément d'information concernant le fonctionnement de la fourrière considérée et notamment un bilan annuel d'activité.

**ARTICLE 6** M. Jean Claude ARROYAS devra informer l'autorité dont relève la fourrière et le Préfet de tout fait susceptible de remettre en cause leur agrément.

**ARTICLE 7** M. le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault et le gardien de la fourrière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera communiquée à :

- M. le Maire de BESSAN,
- M. le Procureur de la République,
- M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault à Montpellier,
- M. le Commandant de la CRS 56,
- M. Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Fait à MONTPELLIER, le

**Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur,**

**Paul CHALIER**

**Arrêté 2012/01/1370 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2240 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.**

-----

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon par intérim,  
Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 14 ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le [décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006](#) modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n° 2009-1380 du 11 novembre 2009 modifiant diverses dispositions statutaires relatives au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU le décret du 4 janvier 2012 nommant monsieur Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;
- VU le décret du 31 mai 2012 portant nomination de Monsieur Hugues BOUSIGES en qualité du préfet du Gard ;
- VU l'arrêté du 1er décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010/01/2240 du 12 juillet 2010 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.
- VU le procès verbal de recensement et de proclamation des résultats des élections organisées le 4 mai 2010 en vue de la désignation des représentants du personnel de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU la liste présentée par le syndicat UNSA Intérieur aux élections du 4 mai 2010 portant renouvellement des commissions administratives locales et centrales au ministère de l'intérieur ;
- Considérant** que madame Catherine DRYER, promue dans le corps des attachés d'administration, a cessé de siéger à la CAPL des secrétaires administratifs.
- Considérant** que le siège laissé vacant par Madame DREYER est occupé par le premier suppléant de la liste susvisée, à savoir Monsieur Gilbert Munier ;

**Considérant** qu'en application de l'article 39 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le préfet du rang le plus élevé dans la région, en l'occurrence le préfet du Gard, assure, à compter du 4 juin 2012, l'intérim du préfet de la région Languedoc-Roussillon jusqu'à l'installation du successeur de M. Claude BALAND dans les fonctions du préfet de région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : l'article premier de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**MEMBRES TITULAIRES**

**M. Hugues BOUSIGES**  
Préfet de la Région Languedoc-Roussillon  
Par intérim  
Préfet du Gard  
**PRESIDENT**

**M. Jean-Philippe d'ISSERNIO**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture du Gard

**M. Pierre REGNAULT de la MOTHE**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de Pyrénées-Orientales

**M. Eddie BOUTTERA**  
Secrétaire Général Adjoint  
du SGAP de Marseille

**M. Olivier DELCAYROU**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de l'Aude

**M. Wilfrid PELISSIER**  
Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Lozère

**MEMBRES SUPPLEANTS**

**M. Alain ROUSSEAU**  
Secrétaire Général Chargé de  
l'administration dans le Département  
de l'Hérault

**M. Pierre FAGET**  
Directeur des Actions et Moyens  
de l'Etat de la Préfecture du Gard

**M. Robert ROUX**  
Chef du Service des Ressources  
Humaines et des Moyens de  
la Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Mme Marie-Henriette CHABRERIE**  
Directrice des Ressources Humaines et des  
Relations Sociales du SGAP de Marseille

**Mme Jacqueline JEANPIERRE**  
Directrice des Ressources Humaines et  
de Moyens de la Préfecture de l'Aude

**M. Alain VIRY**  
Chef du Bureau du Personnel de la Région  
de Gendarmerie Languedoc-Roussillon

**ARTICLE 2** : l'article deux de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit

## **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

### **MEMBRES TITULAIRES**

### **MEMBRES SUPPLEANTS**

### **SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

**M. Christophe MALAVAL**  
Syndicat Force Ouvrière

**Mme Marie-Pierre LAISSAC**  
Syndicat Force Ouvrière

**M. Gilbert MUNIER**  
UNSA-Intérieur

**Mme Régine SORS**  
**UNSA-Intérieur**

### **SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPERIEURE**

**Mme Bérengère LANNES**  
Syndicat Force Ouvrière

**Mme Sylvie LECLERC**  
Syndicat Force Ouvrière

**M. Frédéric FONTAINE**  
UNSA-Intérieur

**Mme Jane-Maryse YAZDANIAN**  
UNSA-Intérieur

### **SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE**

**Mme Laurence MAUVE-VIARD**  
Syndicat Force Ouvrière

**M. Pascal LAVENAN**  
Syndicat Force Ouvrière

**Mme Ghislaine BONNEFILLE**  
SAPACMI

**Mme Christine BOYER**  
SAPACMI

**ARTICLE 3** : les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangés.

**ARTICLE 4** : le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2012

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon par intérim,  
Préfet du Gard,

Hugues BOUSIGES

**Arrêté n° 2012/01/1369 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2010 /01/2239 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative locale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer.**

-----

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon par intérim,  
Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 14 ;
- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;
- VU** le [décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006](#) modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU** le décret du 4 janvier 2012 nommant monsieur Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;
- VU** le décret du 31 mai 2012 portant nomination de Monsieur Hugues BOUSIGES en qualité du préfet du Gard ;
- VU** l'arrêté du 1er décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté du 28 janvier 2010 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010 /01/2239 du 12 juillet 2010 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des attachés de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**Considérant** qu'en application de l'article 39 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le préfet du rang le plus élevé dans la région, en l'occurrence le préfet du Gard,

assure, à compter du 4 juin 2012, l'intérim du préfet de la région Languedoc-Roussillon jusqu'à l'installation du successeur de M. Claude BALAND dans les fonctions du préfet de région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : l'article premier de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**MEMBRES TITULAIRES**

**M. Hugues BOUSIGES**

Préfet de la Région Languedoc-Roussillon  
par intérim  
Préfet du Gard

**PRESIDENT**

**M. Jean-Philippe d'ISSERNIO**

Secrétaire Général  
de la Préfecture du Gard

**M. Olivier DELCAYROU**

Secrétaire Général  
de la Préfecture de l'Aude

**M. Pierre REGNAULT de la MOTHE**

Secrétaire Général  
de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

**MEMBRES SUPPLEANTS**

**M. Alain ROUSSEAU**

Secrétaire Général chargé de  
l'administration de l'Etat dans  
le département de l'Hérault

**M. Wilfrid PELISSIER**

Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Lozère

**M. Eddie BOUTTERA**

Secrétaire Général Adjoint  
du SGAP de Marseille

**M. Pierre FAGET**

Directeur des Actions et Moyens  
de l'Etat de la Préfecture du Gard

**ARTICLE 2** : les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangés.

**ARTICLE 3** : le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2012

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon par intérim,  
Préfet du Gard

Hugues BOUSIGES



**PREFECTURE DE L'HERAULT**

**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**  
BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Secrétaire général de l'administration  
de l'Etat dans le département,

**ARRETE n° 2012.II.693**

**OBJET** : Arrêté de fin de transfert des compétences du SI de Télévision de Mont Cabanes.

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33 ;

**VU** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (loi RCT) ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 22 septembre 1972 modifié, portant création du syndicat intercommunal à vocation unique « syndicat intercommunal de Télévision du Mont Cabanes » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012.I.1268 du 4 juin 2012 donnant délégation de signature à M. Nicolas de MAISTRE, sous-préfet de l'arrondissement de Béziers ;

**VU** la délibération du 26 septembre 2011 par laquelle le comité syndical du SI de Télévision de Mont Cabanes propose la dissolution du syndicat intercommunal ;

**VU** les délibérations aux termes desquelles les conseils municipaux de toutes les communes membres du syndicat c'est-à-dire : CAMPLONG (04/10/211), GRAISSESSAC (23/11/2011), ROSIS (03/10/2011), SAINT-ETIENNE D'ESTRECHOUX (26/09/2011), SAINT-GENIES-DE-VARENSAL (13/10/2011) et SAINT-GERVAIS-SUR-MARE (13/10/2011) ont approuvé cette dissolution ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale en date du 5 décembre 2011 ;

**VU** que les conditions de liquidation ne sont pas réunies à ce jour ;

**SUR** la proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture,

.../...

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Il est mis fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal de télévision du Mont Cabanes et sursis à sa dissolution. Celle-ci sera prononcée par un nouvel arrêté.

Le syndicat conserve sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa dissolution.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L 5211-25-1 du C.G.C.T., toute disposition doit être mise en œuvre.

Le comité syndical devra adopter le compte administratif du dernier exercice d'activité du groupement avant le 30 juin 2013.

**ARTICLE 3 :** La présidente du syndicat devra rendre compte, tous les 3 mois, au sous-préfet de l'arrondissement de Béziers, de l'état d'avancement des opérations de liquidation.

**ARTICLE 4 :** Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Béziers, la directrice régionale des Finances Publiques du Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, le président du SI de Télévision de Mont Cabanes ainsi que les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Béziers, le 14 juin 2012

Pour le Secrétaire Général  
et par délégation,  
Le Sous-Préfet

**Signé Nicolas de MAISTRE**

*DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES*

## **Le secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département**

**Arrêté Préfectoral N° : 2012-01-1371**

**OBJET : MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE  
L'UNION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES  
POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DES  
EXPLOITATIONS AGRICOLES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

**Vu** l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires modifiée par les lois N° 2004-1343 du 9 décembre 2004, N° 2005-157 du 23 février 2005 et N° 2006-1772 du 30 décembre 2006;

**Vu** le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée;

**Vu** le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des propriétaires du 27 février 2012 adoptant les statuts modifiés de L' UNION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT après leur mise en conformité avec les textes susvisés,

**Vu** les nouveaux statuts de l'Association,

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'HERAULT ;

**ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Sont approuvés les statuts adoptés le 27 février 2012 par L' UNION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT réunissant les cinq associations syndicales autorisées suivantes :

- Association Syndicale Autorisée du Saint-Ponais ;
- Association Syndicale Autorisé du Sillon Orb Jaur ;
- Association syndicale Autorisée du Causse Larzac Lodévois ;
- Association syndicale Autorisée des Hautes Garrigues ;
- Association syndicale Autorisée de la Séranne ;

et dont le siège social est installé au 85 avenue d'Assas à Montpellier.

## **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault et:

- affiché en commune de Montpellier dans les quinze jours qui suivent sa publication, avec en annexe les statuts modifiés conformément à la réglementation,
- notifié aux cinq présidents concernés par le président de l'UNION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES

## **ARTICLE 3 :**

En cas de contestation, le présent arrêté pourra faire l'objet de recours devant la juridiction administrative dans les deux mois à partir de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification à chacun des propriétaires concernés.

## **ARTICLE 4 :**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'HERAULT,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer,
- Monsieur le Président de L'UNION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISEES POUR L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT,
- Messieurs les présidents de :
  - Association Syndicale Autorisée du Saint-Ponais ;
  - Association Syndicale Autorisé du Sillon Orb Jaur ;
  - Association syndicale Autorisée du Causse Larzac Lodévois ;
  - Association syndicale Autorisée des Hautes Garrigues ;
  - Association syndicale Autorisée de la Séranne ;

Montpellier, le 18 Juin 2012

Le secrétaire général chargé de  
l'administration de l'Etat dans le  
département

Alain ROUSSEAU

PREFET DE L'HERAULT

*Direction départementale des Territoires et de la Mer*  
*DDTM 34*

*Service d'Aménagement du Territoire Est*  
*Aménagement et Planification*

**Affaire suivie par : M Soulages**  
myriam.soulages@herault.gouv.fr  
**Tél.** 04 34 46 xx xx – **Fax** : 04 34 46 62 81

Montpellier, le 19 Juin 2012

Le Secrétaire Général chargé de l'administration  
de l'Etat dans le Département

**ARRETE N° 2012-01-1381**

Portant suppression de la Zone d'Aménagement Concerté « du Larzat »

Le Secrétaire Général chargé de l'administration de l'Etat dans le Département ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.311-1, L.311-7 et R.311-12 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 1986 portant création-réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Larzat sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone en date du 14 septembre 2010 demandant la suppression de la ZAC du Larzat conformément à l'article R.311-12 du code de l'urbanisme.

VU le rapport de présentation de la mairie de Villeneuve-lès-Maguelone présentant l'historique et les motifs de la demande de suppression ;

Considérant que les objectifs fixés lors de la ZAC ont été respectés, notamment avec la création de 27 lots à vocation économique ;

Considérant que le programme des équipements publics a été réalisé ;

Considérant que la clôture administrative a été prononcée ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

## A R R E T E

### **Article 1 :**

La ZAC du Larzat est supprimée.

### **Article 2 :**

Le régime de droit commun des taxes d'urbanisme est rétabli sur l'assiette foncière correspondante.

### **Article 3 :**

Le PAZ approuvé avant la loi Solidarité Renouvellement Urbain restera applicable jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme qui en tout état de cause devra intégrer les dispositions propres au secteur de la maison d'arrêt.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois à la mairie de Villeneuve-lès-Maguelone.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Hérault.

Une mention de l'arrêté sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

### **Article 5 :**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault  
M. le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone  
Mme la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information à Monsieur le Président de l'agglomération de Montpellier.

Le Secrétaire Général chargé de  
l'administration de l'Etat  
dans le département

Alain ROUSSEAU

**ARRÊTÉ N° 2012 – I –1382**

**SUPPLÉANCE DU SECRETAIRE GENERAL  
CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT  
DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
(article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004)**

**LE SECRETAIRE GENERAL  
CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT  
DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

VU la loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;

VU le décret du 8 décembre 2011 nommant M. Nicolas de MAISTRE, administrateur civil hors classe en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de BEZIERS ;

VU le décret du 4 janvier 2012 nommant M. Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU le décret du 31 mai 2012 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault en qualité de directeur général de la police nationale ;

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA0400072C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

VU la circulaire du premier ministre du 16 juin 2004 relative à l'application du décret n° 2004-374 du 29 avril susvisé ;

VU la circulaire NOR/INTA0500075C du 24 août 2005 relative à la suppléance des fonctions préfectorales ;

VU la circulaire 110110 du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

**Considérant** qu'en application de l'article 45 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault assure l'administration de l'Etat dans le département, à compter du lundi 4 juin 2012, jusqu'à l'installation du successeur de M. Claude BALAND dans les fonctions de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**Considérant** qu'en l'absence de M. Alain ROUSSEAU, secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault, **le mardi 26 juin 2012 et le vendredi 29 juin 2012**, il y a lieu d'organiser sa suppléance par application des dispositions prévues à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas de MAISTRE, sous-préfet de l'arrondissement de BEZIERS, est chargé d'assurer la suppléance de M. Alain ROUSSEAU, secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault, **le mardi 26 juin 2012 et le vendredi 29 juin 2012**

**Article 2** : Le sous-préfet de Béziers, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 20 juin 2012

Le secrétaire général chargé de  
l'administration de l'Etat dans le  
département de l'Hérault,

**Alain ROUSSEAU**



**Arrêté n° 2012/01/1383 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2010/01/1751 relatif à la désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.**

-----

**Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon par intérim,  
Préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 9 et 9 bis ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat, notamment ses articles 12 et 14 ;
- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU** le décret du 4 janvier 2012 portant nomination de monsieur Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;
- VU** le décret du 31 mai 2012 portant nomination de monsieur Hugues BOUSIGES en qualité du préfet du Gard ;
- VU** l'arrêté du 1er décembre 2009 portant création des commissions administratives paritaires nationales et locales compétentes à l'égard des corps des personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010/01/1751 du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Considérant** que Madame Monique GALZIN, promue dans le corps des secrétaires administratifs, a cessé de siéger à la CAPL des adjoints administratifs ;
- Considérant** que le siège laissé vacant par Madame Monique GALZIN est attribué au premier candidat non élu restant de la même liste présentée par le syndicat Force Ouvrière, en l'occurrence Monsieur Laurent SMARGIASSI ;

**Considérant** qu'en application de l'article 39 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le préfet du rang le plus élevé dans la région, en l'occurrence le préfet du Gard, assure, à compter du 4 juin 2012, l'intérim du préfet de la région Languedoc-Roussillon jusqu'à l'installation du successeur de M. Claude BALAND dans les fonctions du préfet de région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

**MEMBRES TITULAIRES**

**M. Hugues BOUSIGES**

Préfet de le Région Languedoc-Roussillon  
par intérim  
Préfet du Gard

**PRESIDENT**

**M. Eddie BOUTTERA**

Secrétaire Général Adjoint  
du SGAP de Marseille

**M. Jean-Philippe DISSERNIO**

Secrétaire Général  
de la Préfecture du Gard

**M. Olivier DELCAYROU**

Secrétaire Général  
de la Préfecture de l'Aude

**M. Pierre REGNAULT de la MOTHE**

Secrétaire Général  
de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

**M. Wilfrid PELISSIER**

Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Lozère

**MEMBRES SUPPLEANTS**

**M. Alain ROUSSEAU**

Secrétaire Général chargé de  
l'Administration de l'Etat dans  
le Département de l'Hérault

**Mme Marie-Henriette CHABRERIE**

Directrice des Ressources  
Humaines et des Relations Sociales  
du SGAP de Marseille

**M. Pierre FAGET**

Directeur des Actions et Moyens  
de l'Etat de la Préfecture du Gard

**Mme Jacqueline JEANPIERRE**

Directrice des Ressources Humaines et  
de Moyens de la Préfecture de l'Aude

**M. Robert ROUX**

Chef du Service des Ressources  
Humaines et des Moyens de  
la Préfecture des Pyrénées-Orientales

**Mme Geneviève ITIER**

Chef du Bureau des Ressources  
Humaines Préfecture de la Lozère

**M. Alain VIRY**  
Chef du Bureau du Personnel de la Région  
de Gendarmerie Languedoc-Roussillon

**M. Vincent DAMERVAL**  
Chef Section Personnel Officier de la  
Région de Gendarmerie  
Languedoc-Roussillon

**M. Marcel AUTHIER**  
Directeur Départemental de la  
Sécurité Publique de l'Hérault

**ARTICLE 2** : l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit

### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

#### **MEMBRES TITULAIRES**

#### **MEMBRES SUPPLEANTS**

#### **ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 1ère CLASSE**

**Mme Evelyne ANGELI**  
Force Ouvrière

**M. Laurent SMARGIASSI**  
Force Ouvrière

**Mme Maryvonne RAMOS**  
SAPACMI

#### **ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2ème CLASSE**

**Mme Patricia RIERA**  
Force Ouvrière

**Mme Christine FRIEZ**  
Force Ouvrière

**Mme Lucille LASSALLE**  
UNSA-Intérieur

**Mme Nicole LESCURE**  
UNSA-Intérieur

#### **ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 1ère CLASSE**

**Mme Stéphanie POUTRAIN**  
Force Ouvrière

**Mme Naima BENSAID**  
Force Ouvrière

**Mme Fatima LEROY**  
UNSA-Intérieur

**Mme Agnès MATTEO**  
UNSA-Intérieur

#### **ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2ème CLASSE**

**Mme Christine ALARD-BANAK**

**Mme Stéphanie BARBAGELATA**

**Mme Nathalie GREGOIRE**

**Mme Audrey AMORIM**

.

**ARTICLE 3** : le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 20 juin 2012

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon par intérim,  
Préfet du Gard

Hugues BOUSIGES

**ARRÊTÉ N° 2012-I-1386**

donnant délégation de signature  
du préfet de département à  
**Monsieur Alain GARDERE,**  
Préfet délégué pour la défense et la sécurité  
Auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de zone de défense et de sécurité SUD, préfet des Bouches-Rhône  
**(intérim du préfet de département)**

**LE SECRETAIRE GENERAL  
CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT  
DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

- VU** le code de la défense (partie réglementaire) ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
- VU** le décret n° 2000-800 du 24 août 2000 modifié relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 95-73 précité ;
- VU** le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié, relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police, et notamment son article 6 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 24 août 2011 nommant M. Alain GARDERE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de zone de défense et de sécurité SUD, préfet des Bouches-Rhône ;
- VU** le décret du 4 janvier 2012 nommant M. Alain ROUSSEAU, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;
- VU** la décision ministérielle du 11 mai 2011 nommant M. Eddie BOUTTERA, administrateur civil, adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police de Marseille ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 août 2000 modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;

**VU** l'arrêté ministériel du 24 août 2000 fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité ;

**VU** les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel du secrétariat général pour l'administration de la police de MARSEILLE ;

**VU** la circulaire du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration PN-CAB/N°11-008592 du 29 décembre 2011 ;

**Considérant** qu'en application de l'article 45 du décret 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault assure l'administration de l'Etat dans le département, à compter du lundi 4 juin 2012, jusqu'à l'installation du successeur de M. Claude BALAND dans les fonctions de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - Délégation de signature est donnée à M. Alain GARDERE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de zone de défense et de sécurité SUD, préfet des Bouches-Rhône ; à l'effet de signer au nom de M. Alain ROUSSEAU, secrétaire général chargé de l'administration de l'Etat dans le département de l'Hérault, tous les actes de gestion relatifs aux adjoints de sécurité y compris les sanctions prises à la suite de la consultation de la commission consultative paritaire. Sont exclus de cette délégation les actes concernant l'organisation de la commission de sélection, l'agrément de la liste des candidats retenus et les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme infligées sans saisine de la commission consultative paritaire.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain GARDERE, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par M. Eddie BOUTTERA, adjoint au secrétaire général pour l'administration de la police de Marseille.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eddie BOUTTERA, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Mme Marie-Henriette CHABRERIE, directeur du personnel et des relations sociales.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Henriette CHABRERIE, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Mme Marylène CAIRE, chef du bureau de gestion des personnels administratifs et techniques.

**ARTICLE 5** : -Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 21 juin 2012

Le secrétaire général  
chargé de l'administration de l'Etat  
dans le département de l'Hérault

Alain ROUSSEAU

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER**

**VU** le code de l'éducation, notamment ses articles R222-24, R222-36-1, R222-36-3, D531-8 à D531-11, R531-25, D531-29, R531-33, R531-34 et D531-37 à D531-40 ;

**VU** le décret du 1er avril 2009 (JO du 3 avril 2009) portant nomination de Monsieur Christian PHILIP en qualité de Recteur de l'académie de Montpellier ;

**VU** le décret du 4 septembre 2009, portant nomination de M. Jean GUTIERREZ dans les fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 ;

**VU** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique.

**A R R E T E**

**ARTICLE I :**

Un service interdépartemental de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire est institué dans l'académie de Montpellier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**ARTICLE II :**

Le service interdépartemental de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire de l'académie de Montpellier est placé sous la responsabilité de M. Jean GUTIERREZ, directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) du département du Gard.

Délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les décisions se rapportant aux attributions énumérées à l'article 3 du présent arrêté. Il peut subdéléguer sa signature au secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale du Gard.

**ARTICLE III :**

Le service interdépartemental de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire se voit confier les attributions suivantes :

- 1) pour les bourses des collèges publics prévues par les articles D531-8 et D531-9 du code de l'éducation :
  - a) vérifier et valider les états d'attribution fournis par les établissements scolaires ;
  - b) procéder à la délégation des sommes nécessaires aux paiements auprès des établissements.



- 2) Pour les bourses des collèges privés sous contrat d'association et des collèges hors contrat d'association habilités par le Recteur, prévues par les articles D531-10 et D531-11 du code de l'éducation :
  - a) vérifier et valider les états d'attribution fournis par les établissements scolaires ;
  - b) fixer les montants des bourses alloués ;
  - c) procéder à la délégation des sommes nécessaires aux paiements auprès des établissements ;
  - d) verser la bourse aux familles qui n'ont pas donné procuration à l'établissement.
  
- 3) Pour les bourses des lycées publics prévues par les articles R531-25, D531-29 et R531-33 du code de l'éducation :
  - a) instruire les demandes d'attribution de bourse ;
  - b) décider de l'attribution ou du refus de bourse ;
  - c) arrêter le nombre de parts attribuées et fixer les montants des bourses allouées ;
  - d) procéder à la notification des décisions ;
  - e) procéder à la délégation des sommes nécessaires aux paiements auprès des établissements.
  
- 4) Pour les bourses des lycées privés sous contrat d'association et des lycées hors contrat d'association habilités par le Recteur, prévues par les articles R531-25 et R531-34 du code de l'éducation :
  - a) instruire les demandes d'attribution de bourse ;
  - b) décider de l'attribution ou du refus de bourse ;
  - c) arrêter le nombre de parts attribuées et fixer les montants des bourses allouées ;
  - d) procéder à la notification des décisions ;
  - e) procéder à la délégation des sommes nécessaires aux paiements auprès des établissements ;
  - f) verser la bourse aux familles qui n'ont pas donné procuration à l'établissement.
  
- 5) Pour les bourses au mérite prévues par les articles D531-37 à D531-40 du code de l'éducation :
  - a) instruire les demandes d'octroi de bourses au mérite sur avis de chaque commission départementale ;
  - b) procéder à la notification des décisions.

#### **ARTICLE IV :**

Pour effectuer sa mission, le service interdépartemental de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire dispose des moyens suivants : 8,5 équivalents temps plein.

#### **ARTICLE V :**

Le présent arrêté sera publié sur le site académique et aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des préfectures des départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.

#### **ARTICLE VI :**

Le secrétaire général de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale du département du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 9 juin 2012

Le Recteur

signé

Christian PHILIP



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

**Décision n°3/2012 du 6 juin 2012 portant délégation de signature  
à la direction interrégionale des services pénitentiaires  
de Toulouse**

Le directeur interrégional,

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,  
**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publiques,  
**Vu** le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,  
**Vu** l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,  
**Vu** l'arrêté du 20 mai 2008 portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires du budget du ministère de la Justice et de leurs délégués,  
**Vu** l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,  
**Vu** l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,  
**Vu** l'arrêté du Directeur de l'Administration Pénitentiaire en date du 12 mai 2009 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,  
**Vu** l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »  
**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,  
**Vu** l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 29 mars 2010 portant nomination de M. Georges Vin Directeur régional des services pénitentiaires de la circonscription territoriale de Toulouse,  
**Vu** l'arrête en date du 2 mai 2011 de Monsieur Henri-Michel COMET, Préfet de Région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Georges Vin, directeur interrégional des services pénitentiaires,  
**Vu** l'arrête en date du 15 juin 2011 portant délégation de signature pour la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

**Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses**

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée à **Monsieur Louis PERREAU**, directeur adjoint au directeur interrégional à la direction interrégionale des services pénitentiaires, à **Monsieur Francis JACKOWSKI**, directeur hors classe des services pénitentiaires, Secrétaire général de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, en mon nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

DISP TOULOUSE  
Cité Administrative - Bât G  
2, Bld Armand Duportal - B.P 81501  
31015 TOULOUSE Cedex 6

1

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis PERREAU et de Monsieur Francis JACKOWSKI, délégation est donnée à **Monsieur Jean-Christophe VEAUX**, attaché d'administration du ministère de la Justice, chef du département budget et finances, de signer, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral suscité, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 3 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 2000 € par actes :

| CENTRES DE COUT                            | Délégation donnée au chef d'établissement                                             | Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement         | Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint                |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Centre pénitentiaire de Béziers            | Monsieur Patrice Puaud, Directeur hors classe des services pénitentiaires             | Madame Karine Thouzeau, Directrice des services pénitentiaires adjointe    | Madame Aude Massal, Attaché d'administration du Ministère de la Justice et des Libertés |
| Centre de détention de Muret               | Monsieur Jean-Christophe Le Dantec, Directeur hors classe des services pénitentiaires | Monsieur Didier Hoareau, Directeur des services pénitentiaires adjointe    | Monsieur Philippe Blomme, attaché d'administration du ministère de la Justice           |
| Centre pénitentiaire de Lannemezan         | Madame Nadège Grille, Directrice hors classe des services pénitentiaires              | Monsieur Marcel Cuq, Directeur des services pénitentiaires adjoint         | Monsieur Daniel Comes, attaché d'administration du ministère de la Justice              |
| Centre pénitentiaire de Perpignan          | Monsieur Daniel Klecha, Directeur hors classe des services pénitentiaires             | Monsieur Jean-Pierre Talki, Directeur des services pénitentiaires adjointe | Madame Fabienne Gontiers, attachée d'administration du ministère de la Justice          |
| Maison d'arrêt de Nîmes                    | Madame Christine Charbonnier, Directrice hors classe des services pénitentiaires      | Madame Stéphanie Touret, Directrice des services pénitentiaires adjointe   |                                                                                         |
| Maison d'arrêt de Villeneuve-Les-Maguelone | Monsieur Bernard Giraud, Directeur hors classe                                        | Monsieur Mohamed Seba, Directeur des services pénitentiaires adjoint       | Monsieur Fabrice Kozloff, attaché d'administration du ministère de la Justice           |
| Maison d'arrêt de Toulouse-Seysses         | Monsieur Arnaud Moumaneix, Directeur hors classe                                      | Monsieur Joël Delancelle, directeur Adjoint                                | Monsieur Jean-Marc Mermet, attaché d'administration du M J                              |

Article 4 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que du compte de commerce 912 afférent des centres de coût suivants et dans la limite de 1000 € par actes :

| CENTRES DE COUT | Délégation donnée au chef d'établissement | Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement | Délégation donnée en l'absence du Chef d'établissement et de son adjoint |
|-----------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|-----------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|





www.justice.gouv.fr

|                                                   |                                                                                |                                                                          |                                                         |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Maison d'arrêt d'Albi                             | Monsieur Eric Fourdrignier, Commandant pénitentiaire                           | Monsieur Frédéric Debaisieux, capitaine Pénitentiaire                    | Madame Catherine Rolland, adjointe administrative       |
| Maison d'arrêt de Cahors                          | Monsieur Aimé Douieb, Commandant pénitentiaire                                 | Monsieur Olivier Vilmart, Capitaine Pénitentiaire                        | Madame Magali Akerkar-Beaulieu, adjointe administrative |
| Maison d'arrêt de Carcassonne                     | Monsieur Jean-François Mendiondo, Commandant pénitentiaire                     | Monsieur Babacar Dieye, Capitaine pénitentiaire                          | Madame Colette Genova, adjointe administrative          |
| Maison d'arrêt de Foix                            | Monsieur Alain Prat, Commandant pénitentiaire                                  | Monsieur Sébastien Kebbat, Lieutenant Pénitentiaire                      | Monsieur Jean Serry, adjoint administratif              |
| Maison d'arrêt de Mende                           | Monsieur Alain Albouy, Capitaine pénitentiaire                                 | Stéphane Miret, Capitaine pénitentiaire                                  | Monsieur Philippe Derancy, surveillant                  |
| Maison d'arrêt de Montauban                       | Monsieur Jean-Philippe Cabal, Commandant pénitentiaire                         | Monsieur Philippe Nouhaud, Commandant pénitentiaire                      | Monsieur Laurent Liegeois, secrétaire administratif     |
| Centre de semi-liberté de Montpellier             | Monsieur Michel Wagner, Commandant pénitentiaire                               | Monsieur Philippe Raspaud, Major Pénitentiaire                           | Néant                                                   |
| Maison d'arrêt de Rodez                           | Monsieur Jean-Marie Soria-Lundberg, Commandant pénitentiaire                   | Monsieur Christophe Breucq, Capitaine Pénitentiaire                      | Madame Brigitte Cussac, adjointe administrative         |
| Centre de détention de Saint-Sulpice              | Monsieur Georges Chassy, Capitaine pénitentiaire                               | Monsieur Jean-Paul Martinez, Capitaine pénitentiaire                     | Monsieur Jean-Michel Hurtrel, secrétaire administratif  |
| Maison d'arrêt de Tarbes                          | Madame Aude Boyer, Capitaine pénitentiaire                                     | Monsieur Fabrice Delon, Capitaine Pénitentiaire                          | Madame Maryse Manse, adjointe administrative            |
| Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavar | Madame Veronique Caillavel, Directrice hors classe des services pénitentiaires | Madame Isabelle Gerbier, Directrice des services pénitentiaires adjointe | Madame Carole Padie, secrétaire administrative          |

Article 5 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 500 € par actes :

| CENTRES DE COUT                                                                 | Délégation donnée au chef d'établissement                                                    | Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement                        | Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot        | Monsieur Jean-Pierre Guiraud, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation | Mlle Camille Roth, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale | Monsieur Christian Junot, secrétaire administratif de classe supérieure  |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers | Monsieur Jean-Michel Artigue, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation | Madame Françoise Simandoux, directrice d'insertion et de probation de classe normale      | Monsieur Flavien Carrié, secrétaire administratif de classe normale      |



www.justice.gouv.fr

|                                                                                      |                                                                                               |                                                                                   |                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault                       | Monsieur Charles Forfert, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation      | Monsieur Frédéric Vallat, directeur d'insertion et de probation de classe normale | Madame Sylviane Serpinet, attachée d'administration du Ministère de la justice |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées                | Madame Dominique Josset-Pyla, Directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation | Monsieur Jean-François Cau, Chef de service d'insertion et de probation           | Madame Chantal Hoareau, adjoint administratif de classe supérieure             |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère            | Madame Marie-Pierre Bonafini, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation | Monsieur Pierrick Leneuve, Directeur d'insertion et de probation                  | Monsieur Yves Forma, secrétaire administratif de classe normale                |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège | Monsieur Waldemar Pawlaczyk, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation   | Madame Véronique Falanga, directrice d'insertion et de probation                  |                                                                                |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude                          | Monsieur Marc Brussolo, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation        | Madame Nicole Charpigny, Chef de service d'insertion et de probation              | Monsieur Fadel Megghabar, adjoint administratif                                |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales            | Monsieur Christophe Cressot, Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation   | Madame Annie Bance, directrice d'insertion et de probation                        | Madame Béatrice Perron, adjointe administrative                                |
| Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn                            | Madame Catherine Lupion, Directrice du Service pénitentiaire d'insertion et de probation      | Monsieur Patrick Goulesque, Chef de service d'insertion et de probation           | Monsieur Eric Macor, secrétaire administratif de classe supérieure             |



Article 6 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP sous CHORUS, délégation est donnée à :

- Madame Véronique GARCIA, Secrétaire administratif, responsable d'unité
  - Madame Réjane FRANC, Secrétaire administratif, chef de pôle Midi-Pyrénées  
Programme 107
  - Madame Gaëlle GUEGAIN, Secrétaire administratif, chef de pôle
  - Madame Marie-Anne LOVIOT, Secrétaire administratif, chef de pôle
  - Madame Soledad SARMIENTO, Secrétaire administratif, chef de pôle  
Languedoc-Roussillon Programme 107
- Madame Thérèse SALMON, Secrétaire administratif, chef de pôle compte de  
Commerce Programme 912
- Madame Anne-Rose SANCHEZ, Adjoint administratif, adjoint au chef de pôle
- Madame Sandrine VIGROUX, Secrétaire administratif, responsable de la  
cellule marché
- Madame Karine NOUHAUD secrétaire administratif, responsable de l'unité des  
moyens généraux
- Madame Ingrid COLLINA, secrétaire administratif, responsable cellule  
financière ( titre 5 )
- Madame Stéphanie GIMENEZ, adjoint administratif, à la cellule  
financière ( titre 5 )
- Monsieur José LANIS, secrétaire administratif, Responsable de l'UTI
- Madame Rose-Marie PENAUD, secrétaire administratif  
de valider dans l'applicatif les demandes d'achat et de paiement liées au  
fonctionnement du BOP de la direction interrégionale.

Article 7 : Délégation de signature est également donné à **Monsieur Georges-Olivier STRATIGEAS**, directeur 1<sup>ère</sup> classe des services pénitentiaires, chef du département patrimoine et équipements, de signer en mon absence et celle de **Monsieur Francis JACKOWSKI**, les actes d'engagement et mandatement relatifs au BOP 107 code ordonnateur 854031

Article 8 : la décision n°1-2012 du 9 janvier 2012 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 9 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département située dans les régions administratives de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon

Fait à Toulouse, le 6 juin 2012

Signé : Georges VIN